

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU FINISTÈRE

TOME LXXII

1945 - 1946

BREST
Imprimerie du T. B. O., 25, rue Jean-Macé - Brest

1947

Liste générale des Membres de la

Société Archéologique du Finistère

<i>Présidents d'honneur</i>	{ M. le PRÉFET du Finistère. Mgr l'EVÊQUE de Quimper et de Léon.
<i>Président</i>	{ M. Henri WAQUET, ancien membre de l'Ecole française de Rome, archi- viste en chef du département.
<i>Vice- Présidents</i>	{ MM. Daniel BERNARD, allée Urbain-Cou- chouren, Quimper. le docteur L. LAGRIFFE, 14, place Mes- gloaguen, Quimper. le chanoine H. PÉRENNÈS, 48, rue Laën- nec, Tréboul. Jean SAVINA, allée Urbain-Couchou- ren, Quimper.
<i>Secrétaire général</i>	{ M. Louis OGÈS, 72 ter, rue de la Providence, Quimper.
<i>Secrétaires</i>	{ MM. Auguste DIZERBO, licencié ès sciences, diplômé d'études supérieures, 16 ter, rue de Pont-l'Abbé, Quimper. Auguste BERGOT, homme de lettres, 15, rue Loucheur, Brest.
<i>Trésorier</i>	{ M. Barthélemy GALLO, conservateur de la Bibliothèque municipale, 7 bis, rue Vis, Quimper.
<i>Membre d'honneur</i>	{ M. le vice-amiral LAURENT, ancien préfet maritime à Brest, 13, place Adol- phe-Chérioux, Paris (15°).

ABARNOU (Jules), notaire honoraire, 16, rue Ampère, Paris (7^e).

AIRIAU (E.), docteur-vétérinaire, Lesneven.

AMPHERNET (marquis d'), château de la Boissière, en Pleyben.

ANSQUER D'AMPHERNET (Mme), 14, place La-Tour-d'Auvergne, Quimper.

AUDIGOU, contrôleur des P. T. T. en retraite, 42, rue Sainte-Marthe, Morlaix.

AUX AMATEURS DE LIVRES (librairie), 56, faubourg Saint-Honoré, Paris (8^e):

BAHIER (docteur), Gourin (Morbihan).

BARBIER DE LESCOET (marquis), à Lesquiffiou, en Pleyber-Christ.

BARGAIN (Edgar), imprimeur, 14, rue Anatole-Le-Braz, Quimper.

BASTARD (Mme), 4, place La-Tour-d'Auvergne, Quimper.

BATANY (abbé Pierre), aumônier, école Saint-Louis, à Châteaulin.

BÉCHET, inspecteur honoraire de l'enseignement primaire, 36, avenue Manouvrier, Guéret (Creuse).

BELBÉOC'H (Charles), 13, place au Beurre, Quimper.

BÉLÉGUIC (Louis), 23, rue du Port-Rhu, Douarnenez.

BENOIT (Mme), professeur de lycée honoraire, rue Goarem-Dro, Quimper.

BENOIT (Mlle), institutrice honoraire, 13, place Terre-auduc, Quimper.

BERNARD-NOUVEAU (Ernest-G.), Carhaix.

BÉZIER (Mme Paul), Tréboul.

BLOCH (Mme), institutrice, Le Moulin-Vert, Penhars.

BODÉNEZ (Jean), professeur au Collège moderne, Douarnenez.

BODIVIT (Robert), antiquaire, 12, rue Elie-Fréron, Quimper.

BODOLEC (Mme Charles) 38, rue Jean-Jaurès, Quimper.

BOISANGER (Mlle Marie de), château de Kerdaoulas, en Saint-Urbain, par Landerneau.

BORIES (Jean), Service Social de la Banque de France,
19, rue de Valois, Paris (1^{er}).

BOSSENNEC (chanoine René), 2, rue de Callac, Carhaix.

BOSSON (abbé Emile), aumônier du lycée Brizeux, Quimper.

BOUILLOUX-LAFONT (Mme Maurice), 102, rue La-Fontaine,
Paris (16^e) et « Les Ormeaux », Bénodet.

BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), archiviste honoraire
d'Ille-et-Vilaine, 16, rue de Vincennes, Rennes.

BREST, Bibliothèque de la ville.

BRILLET (Mme), professeur au collège moderne, Quimperlé.

CABON (Charles), négociant, 19, rue Elie-Fréron, Quimper.

CABON (R. P. Adolphe), 30, rue Lhomond, Paris (5^e).

CAILLOT (Pierre), entrepreneur, 55, rue de la Providence,
Quimper.

CALVEZ (abbé François-M^{ie}), recteur de Tourc'h, par
Rosporden.

CALVEZ (Marcel), 49, rue de la Fontaine, Ergué-Armel.

CAMARD (Mme P.-M.), 12 quai, du Stéir, Quimper.

CANET (Louis), boulevard de Kerguélen, Quimper.

CARAÈS (docteur J.-F.), Lannilis.

CARAÈS (docteur J.-J.), Ploudalmézeau.

CARDALIAGUET (chanoine René), Bohars.

CARNÉ-MARCEIN (comte Olivier de), château du Marhal-
lac'h, en Plonéis, et 28, avenue Marceau, Paris, 8^e.

CARNEC (André), directeur de l'Ecole normale d'Institu-
teurs, Savenay (Loire-Inférieure).

CARRÉ (docteur Jean), Plouescat.

CASTEL (Jules), relieur, 23, quai de Léon, Morlaix.

CASTEL (docteur Louis), Daoulas.

CHACUN (Marcel), industriel, 24, rue Vis, Quimper.

CHASSÉ (Charles) agrégé de l'Université, 19, rue de Char-
tres, Neuilly-sur-Seine (Seine).

CHAUVEL (docteur Fernand), à Kéroulin, en Combrit.

CHEMINANT (G.), notaire à Saint-Renan.

- CHOLEAU (Jean), président de la F. R. B., Vitré (Ille-et-Vilaine).
- CIVEL (Mme), 33, rue Erlanger, Paris (16^e).
- CLOITRE (docteur J.-D.), Landerneau.
- CLOUARD (docteur Robert), 14, rue René-Madec, Quimper.
- COGNET (Léon), Ker-Margaret, Kerfeunteun.
- COIC (Sébastien), instituteur, 30, place Saint-Mathieu, Quimper.
- COLIN (Elicio), professeur honoraire de l'Université, Quéménéven.
- COLLOBERT (François), directeur d'école, Pont-de-Buis.
- COQUIL (Francis), instituteur, 31, rue Saint-Mathieu, Quimper.
- CORGNE (Eugène), docteur ès-lettres, 16, rue de Marengo, Pontivy (Morbihan).
- CORNIC (Jean), instituteur à Gouesnac'h.
- CORNIC (docteur Jean), rue du Port-Rhu, Douarnenez.
- CORRE (Adolphe), 7 bis, rue Edouard-Corbière, Brest.
- COSSART D'ESPIÈS (comtesse), château de Trohanet, Langolen.
- COSTA DE BEAUREGARD (comtesse Robert), Plouézoc'h.
- COUFFON (René), ingénieur des Arts et Manufactures, 39, avenue Mozart, Paris (16^e).
- COURTIN (Daniel), directeur de l'Ecole normale d'Instituteurs, Châteauroux (Indre).
- CRENN (Francis), 17, rue Saint-Guénal, Landivisiau.
- CRENN (J.-Y.), maire de Lopérec.
- CROUAN (Léon), publiciste à Crozon.
- DAGORN (docteur Henri), rue Nationale, Rosporden.
- DAMAS (Raymond), instituteur, Bouguen Centre, B. 3, Brest.
- DANGUY DES DÉSERTS (Charles), Le Vieux-Kérizit, Daoulas.
- DANGUY DES DÉSERTS (Edouard), capitaine de frégate, état-major de l'arrondissement maritime de Toulon.
- DANIEL (Hervé), directeur honoraire de l'école pratique d'industrie de Brest, Crozon.

DANIEL (René), inspecteur de l'enseignement primaire,
12, avenue Adam, La Varenne-Saint-Hilaire (Seine).

DARSEL (Mme Joachim), 9, rue Gambetta, Morlaix.

DEGOUL (docteur Armel), 6, place Richelieu, Luçon (Vendée).

DELAGNEAU (Edmond), 39, rue Félix-Le-Dantec, Brest.

DELAVIGNE (Adrien), 6, boulevard Amiral-Courbet, Nantes.

DELESTRE, 10, Grand'Place, Saint-Pol-de-Léon.

DENIS (J.-L.), receveur des C. I. en retraite, 71, rue du
Frugy, Ergué-Armel.

DERRIEN (H.), instituteur honoraire, Loctudy.

DERRIEN (Mme Louis), 60, quai de l'Odet, Quimper.

DESMAROUX, 12, quai Henri IV, Paris (4^e).

DESSE (docteur Georges), 28, rue du Palais, Quimper.

DESSE (Jean), ex-chef de gare de Quimper, Plonévez-
Porzay.

DEYROLLE (Jacques), architecte, Concarneau.

DUBOIS (Mlle Marcelle), 21, rue Louis-Pasteur, Landivisiau.

DU HALGOUET (vicomte H.), Coëtsal, Sainte-Anne-d'Auray
(Morbihan).

DUJARDIN (docteur Louis), Saint-Renan.

DU PARC (vicomte), 127, rue du Trône, Bruxelles (Bel-
gique).

DU PLESSIX (Yves), Les Roches, Concarneau.

DUPOUY (Auguste), agrégé de l'Université, 88, rue Claude-
Bernard, Paris (5^e).

DURAND (chef d'escadron Pierre), villa Herber, à Pen-ar-
Vur, Porspoder (Finistère).

ESNAULT (Gaston), agrégé de l'Université, 190 bis, boule-
vard Péreire, Paris (17^e).

FENOUX (Mme Maurice), aux Capucins, Audierne, et 1,
rue de l'Yvette, Paris (16^e).

FEUNTEUN (Henri), 8, rue Saint-François, Quimper.

FLATRÈS (Joseph), instituteur honoraire, Kerpénanros,
Elliant.

FLATRÈS (Pierre), agrégé de l'Université, assistant de Géographie à la Faculté des Lettres, Rennes.

FOURN (Mlle), assistante sociale, Quimper.

FOURNIS (Yves), avoué, 6, quai Brizeux, Quimperlé.

FOY (baron André), château de Guilguiffin, Landudec.

FURCY (Emile), publiciste, 3, rue Saint-Mathieu, Quimper.

FURIC (Bertrand), Guerngaradec, Le Trévoux.

FURIC (Louis), assurances, Pont-Aven.

GAIGNAISON (Marcel), 1, villa Niel, Paris (17^e).

GALLO (Arthur), commerçant, Querrien.

GALLOIS (Robert), 245, rue de Verdun, Saint-Marc, Brest.

GAONAC'H (abbé Jérôme), recteur de Kerlaz, par Plonévez-Porzay.

GAUMÉ (docteur Marcel), 18, rue de Brest, Quimper.

GAUTHIER (Albert), inspecteur de l'enseignement primaire, Ecole normale d'Institutrices, Quimper.

GAUTHIER (Mme Jeanne), directrice de l'Ecole normale d'Institutrices, Quimper.

GAZEAU (Francis), pharmacien, Daoulas.

GESTIN (Yves), instituteur, Châteaulin.

GIOT (Pierre), Institut de Géologie, rue du Thabor, Rennes.

GOENVIC (Pierre), rue Arnoult, Pont-l'Abbé.

GOUBET (Mlle Simone), 1, place d'Apvril, Grenoble (Isère).

GOURVIL (Francis), publiciste, 24, rue de Brest, Morlaix.

GRALL (André), pharmacien, 2, rue Edith-Cavell, Rennes.

GRALL (Edmond), Kerrouz, Landivisiau.

GRALL (Julien), trésorier de la Société d'Etudes du Finistère, chemin des Capucins, Ploujean.

GUÉBRIANT (Mme la comtesse Alain de), Saint-Pol-de-Léon.

GUÉBRIANT (Mme la comtesse de), née Durfort de Lorge, douairière, château de Kernévez, Saint-Pol-de-Léon.

GUÉGAN (abbé Henri), recteur de Locmaria, Quimper.

GUÉGUEN (chanoine J.-M.), recteur du Folgoët.

GUÉGUEN (Mlle Françoise), 9, rue du Lycée, Quimper.

GUERNALEC (Mme), 20, impasse de l'Odet, Quimper.

GUÉZENEC (Octave), négociant à Pontrieux (Côtes-du-Nord).

GUILCHER (André), agrégé de l'Université, professeur au Lycée, Nantes.

GUILLEMOT (Artus), 2, rue Vis, Quimper.

GUILLERMIT (chanoine Augustin), supérieur du collège Saint-Louis, Brest.

GUIOMAR (Charles), négociant, 5, quai de Cornouaille, Landerneau.

GUIRIEC (R. P. Henri), abbaye de Langonnet (Morbihan).

GUIRRIEC (Stanislas), ancien notaire, Châteauneuf-du-Faou.

GUIVARCH (Louis), notaire, 14, rue Verderel, Saint-Pol-de-Léon.

GUIVARCH (Marcel), directeur de l'Oriental professionnelle, porte Fautras, Brest.

GUYADER (Camille), opticien spécialiste, 11, rue Anatole-France, Douarnenez.

HALLIER (général André), 35, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris (17^e).

HALLIER (Mme la générale Henri), château de la Boixière, Edern.

HALNA DU FRÉTAY (F.), château de Kerlouarnec, Ploaré.

HAMON (Pierre), ingénieur en chef du Génie rural, 59 bis, rue de Douarnenez, Quimper.

HANRAS (abbé Auguste), recteur de Combrit.

HARSCOUET DE SAINT-GEORGES (René), château de Keren-nével, Melgven.

HARNAY (Mlle Césarine), 3, rue de la Gare, Plouvorn.

HEITZ-BOYER (professeur), 16, rue Spontini, Paris (16^e).

HÉMON (Guillaume), maire de Locronan.

HÉNAFF (Mme Jean), Poulgoazec, Audierne.

HENRIOT (Jules), industriel, Locmaria-Quimper.

HERRY (abbé Alain), recteur de Logonna-Daoulas, par Daoulas.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE (Joseph), château du Plessis-Nizon, par Pont-Aven.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE (Guillaume), 38, rue de Strasbourg, Nantes.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE (abbé Roland), Monthoirion (Vienne).

HUIBAN (Mlle Louise), commerçante, 7, rue Kéréon, Quimper.

INIZAN (Vincent), ancien député, à Kerhuel, Kernouès, par Lesneven.

JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Noël de), 3, rue Mademoiselle Versailles.

JAFFRÉ (Mlle), assistante sociale en chef, Quimper.

JAOUEN (Georges), 2, cité de Kerguélen, Quimper.

JÉZÉGOU (chanoine Christophe), recteur de Plobannalec, par Lesconil.

JUGEAU (Louis), industriel, 3, place Terre-au-Duc, Quimper.

JULIEN (Michel), professeur de musique, 11, rue de Rosmadec, Quimper.

KERNAFLEN (Jean), instituteur à Tréméoc, par Pont-l'Abbé.

KENVREURIEZ AR BREZONEG (M. le président de), au Grand Séminaire, Quimper.

KERALLAIN (Mme René de), 3, rue de la Mairie, Quimper.

KERAUTRET (J.), Société Générale, Dreux (Eure-et-Loir).

KERAVAL (Pierre), professeur à l'Ecole normale, 21, rue Jules-Noël, Quimper.

KERBIRIOU (chanoine Louis), presbytère de Tréméven, Quimperlé.

KERGOS (François de), château de Toulgoat, Penhars.

KERMOAL (abbé (J.-F.)), directeur de l'école libre, Plounévez-Lochrist.

KEROUARTZ (marquis Oswen de), ancien député, Les Salles, Guingamp (Côtes-du-Nord).

KERROS (Guy de), Malakoff-Sainte-Marine, Combrit.

KERSAUZON-KERJEAN (vicomte de), manoir de Kerjar, Plourin-Ploudalmézeau.

KERVAN (D^r Roger), sanatorium départemental, Plougonven.

KREBS (Arthur), château de Poul-Guin, Névez.

LABOURET, peintre-verrier, 7, rue Boulard, Paris (14^e).

LACHAUD (Jacques) architecte, 13, place au Beurre, Quimper.

LA FERRONNAYS (Mme la marquise de), née de KERJÉGU, Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure).

LAMAY (Antoine), 21, avenue de la Gare, Quimper.

LANCIEN (docteur Fernand), ancien maire de Carhaix.

LANE (Mlle Marie), 14, rue Verdelet, Quimper.

LANNAUD (Roger), négociant, 4, rue René Madec, Quimper.

LANON (abbé Louis), Guissény.

LARVOR (Jean), rédacteur aux services techniques de la mairie, Quimper.

LAURENT (docteur Charles), médecin en chef de la marine, 58, rue de Brest, Landerneau.

LAURENT (Mlle Jeanne), archiviste paléographe, 109, rue du Bac, Paris (7^e) et Tréouret, en Cast, par Quéménéven.

LAURENT (Marcel), peintre officiel de la Marine, 25, rue Jules-Noël, Quimper, et villa des Arts, 15, rue H.-Moreau, Paris (18^e).

LAYRLE (Paul), contrôleur de la Marine en retraite 7, rue de Rosmadec, Quimper.

LE BAIL (François), directeur du Likès, Quimper.

LE BARS (Alfred), antiquaire, 28 place Thiers, Morlaix.

LE BASTARD (Mlle Marie), 16, place Terre-au-Duc, Quimper.

LE BER (Emmanuel), directeur d'école honoraire, Plounevez-Lochrist.

LE BERRE (Mme Alain), Lanros-Beg-Meil, Fouesnant.

LÉ BEUX (abbé Yves), recteur de Pluguffan.

LE BIHAN (Alexis), chef de bureau aux Archives départementales, Quimper.

LE BIHAN (Henri), docteur ès-sciences, 6, place des Nations, Liège (Belgique).

LEBRETON (docteur Louis), Bourbriac (Côtes-du-Nord).

LE BRIS (Jean), représentant de commerce, 13, rue Edouard-Corbière, Brest.

LE BRUN (Jean), instituteur à Rosnoën, par Le Faou.

LE CHEVER (Mme), villa Odette, Loctudy.

LE CHEVER (R.), chirurgien-dentiste, 4, rue du Château, Pont-l'Abbé.

LÉCLUSE DE LONGRAYE (Mme J. de), 73, rue de Douarnenez, Quimper.

LÉCLUSE-TRÉVOÉDAL (Mme Emile de), Audierne).

LE CORRE (abbé Alain), aumônier des pupilles de la marine, Plougonvelin, par Le Conquet.

LE DANT (Adolphe), retraité des P. T. T., 17, rue du Gaz, Lambézellec.

LE DÉROUT (Christophe), minotier, Pont-Aven.

LE DOARÉ (Jean), notaire, Plomodiern.

LE DOARÉ (Jos.), photographe, 11, quai de Nantes, Châteaulin.

LE FÈBVRE (Yves), conseiller honoraire à la Cour d'Appel, Amiens (Somme).

LE FLOCH (Henri), négociant, Plonévez-Porzay.

LE FLOCH (Jean), instituteur à Fouesnant.

LE FLOCH (Louis), agent général d'assurances, Pleyben.

LE FOLCALVEZ (colonel), à l'île Queffen, en Loctudy.

LE FOLL (Jean), instituteur, Rumengol.

LE FOUEST (Mlle M.), institutrice à Roscoff.

LE GALL (François), rue des Plomarc'h, Douarnenez.

LE GALL (abbé Joseph), recteur de Gouézec.

LEGENDRE (docteur), 27, rue d'Alésia, Paris (14°).

LE GOASGUEN (Henri), avocat, 13, rue Voltaire, Brest.

LE GOAZIOU (Adolphe), libraire, 7, rue Saint-François, Quimper.

LE GOFF (abbé Yves), recteur de Trégarantec.

LE GOFF (Yves), notaire à Gouézec.

LEGRAND (René), architecte des monuments historiques, 1, place La-Tour-d'Auvergne, Quimper.

LE GRAND, propriétaire à Lezodoaré, Plogonnec.

LE GUENNEC (Mlle Marie-Paule), 10, rue Louis-Hémon, Quimper.

LE GUILLOU (Mme), institutrice à Saint-Nic.

LE GUYADER (Pierre), directeur honoraire de Cours Complémentaire, 29, bis rue Goarem-Dro, Quimper.

LE HÉNAFF (Yves), industriel, Le Paludec, Penhars.

LE HIR (Jean), 65, boulevard de Grenelle, Paris (15^e).

LE LAY, directeur départemental des P. T. T. en retraite, Bénodet.

LEMAITRE (Joseph), directeur honoraire des C. I., villa Kerity, Sables-d'or-les-Pins, par Paimpol (C.-du-N.).

LEMARCHAND (Camille), Le Birou, à Tréboul.

LE MERDY (Joseph), négociant, 15, quai de L'Yser, Tréboul.

LE MEUR (docteur Amédée), Ploudalmézeau.

LE MOIGNE (René), journaliste, 13, place au Beurre, Quimper.

LEMOINE (Paul), ancien professeur de dessin au lycée La Tour d'Auvergne, 28, rue du Palais, Quimper.

LE MOINE (Corentin), notaire, 14, rue Sara-Goz, Saint-Pol-de-Léon.

LE MORVAN (Pierre), ingénieur en chef honoraire du service vicinal, 15, rue Kerfautras, Brest.

LE NAOUR (Georges), sculpteur, 78, quai de l'Odet, Quimper.

LÉON (François), notaire, rue de la Fontaine-Blanche, Landerneau.

LE PAGE (Mme Eugène), 46, rue Jean-Jaurès, Quimper.

LE PAUL (abbé Frédéric), professeur à l'école Saint-Yves, Quimper.

LE PENNEC (Mme), 31, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

LE PORT (Roger), ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Quimper.

LE RESTE (Mme), ameublement, Pont-Aven.

LE ROUGE DE GUERDAVID (Gilles), Keraël, en Botsorhel, par Guerlesquin.

LE ROUGE DE GUERDAVID (Hervé), Keraël, en Botsorhel, par Guerlesquin.

LE ROUGE DE RUSUNAN, notaire honoraire à Guimiliau.

LE ROY (René), industriel, avenue de la Marne, Rosporden.

LE SCOUR (Albert), agent commercial, 22, rue Le-Déan, Quimper.

LE SCRILL (François), maître-tailleur, Landivisiau.

LE SÉAC'H (Charles), directeur d'école honoraire, Créac'h-Maria, Ergué-Armel.

L'HOSTIS (Louis), docteur-vétérinaire, Ploudalmézeau.

Librairie C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, Paris (7^e).

LIÉBAULT (docteur Georges), 4, quai de l'Odét, Quimper.

LIEUTAGHI (Pierre), électricien spécialiste, 10, rue de Salonique, Quimper.

LORIENT, Bibliothèque municipale.

LOUARN (Clet), architecte, 35, rue Anatole-Le-Braz, Quimper.

LOYER (Victor), libraire, 37, rue Kéréon, Quimper.

LUVEN (René), notaire, Baud (Morbihan),

MACÉ (Alexandre), journaliste, 13, place au Beurre, Quimper.

MALLÉJAC (Jean), instituteur des pupilles de la marine, Guipavas.

MALLERAY (C^t de), 5^e R.T.M., Lons-le-Saunier (Jura).

MANIÈRE (Paul-Clément), notaire, 12, quai du Stéir, Quimper.

MARC (Georges), directeur d'école, Plobannalec.

MARTIN (Michel), agrégé de l'Université, 65, rue de Tocqueville, Paris (17^e).

MARZIN-BRUSQ (Anselme), industrie dentellière, Audierne.

MARZIOU (Edouard), contrôleur principal du Trésor, rue Cozian, Guipavas.

MASSABIAU (Charles), 2, avenue de Grignan, Rennes.

MASSERON (Alexandre), avocat, Keravel, Porspoder.

MAZÉ-RENOYÉ (Mme), 94, route de Rosporden, Ergué-Armel.

MAZÉAS (Goulven), Cadelan, Guingamp (Côtes-du-Nord).
MÉHÉRENC DE SAINT-PIERRE (Mme la comtesse Véfa de),
manoir de Ménez-Kam, Spézet et 5, rue des Capu-
cins, Saint-Brieuc.

MENUT (Georges), instituteur, Le Relecq-Kerhuon.

MESGUEN (S. Exc. Mgr), évêque de Poitiers.

MESMEUR (François), instituteur, Camaret.

MÉVEL (Jean), instituteur à Saint-Derrien, par Landivisiau.

MILLIO (Auguste), publiciste, 31 ter, rue Jean-Jaurès,
Quimper.

MIRONNEAU (Léon), ingénieur, directeur de la Glacière,
Quimper.

MIROUX, pharmacien, Guerlesquin.

MOCAER (Pierre), courtier maritime, 4, cité d'Antin, Brest.

MONFORT (abbé Etienne), recteur de Saint-Martin, Mor-
laix.

MONNIER (Emile), docteur en pharmacie, boulevard de
Kerguélen, Quimper.

MONOT (Georges), 13, rue Jean-Jacques-Rousseau, Pont-
l'Abbé.

MOREAU DE LIZOREUX (Stanislas), Créach-Kéta, Pleuven.
par Fouesnant.

MOREL (Mme), institutrice, 18, rue Jean-Bart, Brest-
Recouvrance.

MORLAIX, bibliothèque municipale.

MOUCHET (Jean), 11, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.

MURET DE PAGNAC (commandant), Créach-Guen, en Ergué-
Armel.

MUZET (Jean), professeur au lycée de Rouen.

NADER (Hervé), ancien député du Finistère, hôtel de Cor-
nouaille, Concarneau.

NÉDÉLEC (abbé Pierre-Jean), professeur au Grand Sémi-
naire, Quimper.

NICLAUSSE (Jules), 129, avenue des Champs-Élysées,
Paris (8^e).

NICOLAS (Louis), agrégé de l'Université, professeur à l'Ecole navale, 33, rue de Rosmadec, Penhars.

NICOLAYSEN (Valentin), 40, rue du Port-Rhu, Douarnenez.
NIJHOFF, (Martinus), libraire, Lange Voorhout, 9, La Haye Pays-Bas).

ODEYÉ (docteur J.-V.), rue de la Fontaine, Lesneven.

ODOUARD (L.), ingénieur, 9, rue Saint-Romain, Paris (6^e).

OLGIATI (docteur Antoine), 10, rue de la Halle, Quimper.

PARKER (Alexandre), 8, rue Astor, Quimper.

PAVILLON (Mme), 40, quai de l'Odét, Quimper.

PÊCHE (Pierre), orfèvre, boulevard de Kerguélen, Quimper.

PELLETER (abbé Yves), recteur de Trefflagat, par Le Guilvinec.

PENFENTENYO (général de), château de Kervéréguin, Locudy.

PENSEC (Jean), négociant, rue J.-J.-Rousseau, Douarnenez.

PERHIRIN (François), commerçant, Aberwrach.

PERROT (chanoine Yves), secrétaire général de l'Evêché, Quimper.

PESLIN (Ch.-Y.), contrôleur-adjoint à la Caisse d'Epargne, 18, rue de Gasté, Brest.

PHILIPPE (Joseph), architecte, 5, rue Jean-Macé, Brest.

PHILIPPE (Mme Victor), « Kerluz », Quatre-Vents, Ploaré.

PHILIPPON (Mlle Gabrielle), bourg de Moëlan.

PIERRE (Mlle), 22, rue du Port-Rhu, Douarnenez.

PILVEN (docteur Joseph), 13, rue de l'Hospice, Quimper.

PINVIDIC (J.), docteur-vétérinaire, rue de Brest, Landivisiau.

PLEUVEN (Mlle), dame employée principale des hypothèques, 10, rue Pierre Caussy, Quimper.

PLOUZENNEC (Yves), horticulteur, 8, place La-Tour-d'Auvergne, Quimper.

POCARD DU COSQUER DE KERVILER (René), capitaine de corvette en retraite, Trégont-Mab, Ergué-Armel.

POMPERY (Mme la vicomtesse de), 14, rue Vis, Quimper.

POSTE (Albert), adjoint au maire, 7, rue de Kergariou, Quimper.

POUCH (Mme), 77, rue de Douarnenez, Quimper.

POULIQUEN (Emmanuel), 60 bis, rue de la Fontaine-Blanche, Landerneau.

POULPIQUET DE BRESKANVEL (Mme la comtesse de), château de Lesmel, Plouguerneau.

POULPIQUET (Mlle de), Le Rojou, Fouesnant.

PRÉ (Jacques), Vieil Hôtel Saint-Ronan, Locronan.

PUILLANDRE (Mlle), 16, place Saint-Corentin, Quimper.

QUÉINNEC (François), avoué, 7, rue de Kergariou, Quimper.

QUÉINNEC (Jacques), ancien sénateur, notaire, Pont-l'Abbé.

QUÉINNEC (Mlle Marguerite-Marie), 19, rue Saint-Guénel, Landivisiau.

QUÉLEN (F.), pharmacien à Brasparts.

QUÉMÉNEUR (Mlle Jeanne), assistante sociale, 1, quai du Steïr, Quimper.

QUENTEL (abbé Joseph), aumônier, école des Frères, Lesneven.

QUERNEAU (docteur J.-Y.), 2, rue du Parc, Quimper.

QUESSEVEUR, commerçant, 5, rue Th.-Le Hars, Quimper.

QUIMPER, bibliothèque municipale.

RAVARD, 83, rue de Douarnenez, Quimper.

RÉMOND DU CHÉLAS (Jacques de), 3, place La-Tour-d'Auvergne, Quimper.

RIGOUSSEN (François), pharmacien, Pont-Aven.

RIOU (Mlle Marthe), 22, avenue de la Gare, Guingamp.

ROCQUIGNY (Jean de), château de Coatalio, Fouesnant.

RODELLEC DU PORZIC (de), Kerantraon, en Lanneuffrét, par Plounéventer.

ROINCÉ (Job de), Juvigné (Mayenne).

ROLLAND (Antoine), sculpteur, place du Champ-de-Foire, Landivisiau.

ROLLAND (Jean), entrepreneur, 5 bis, rue du Froust, Quimper.

ROLLAND (Mme), institutrice, Locmaria, Quimper.

ROSEC (Louis, président du tribunal, Redon (Ille-et-Vilaine).

ROSMORDUC (colonel Tanguy de), château de Pencran, par Landerneau.

ROUSSE (Mme), Beaune-La-Rolande (Loiret).

ROUSSEAU (Louis), bibliothécaire, 110, rue d'Ernemont, Rouen (Seine-Inférieure).

SALAUN (Louis), receveur principal des C. I., en retraite, 65, rue de la Providence, Quimper.

SALOMON (docteur), médecin-colonel, 4, rue de l'Hospice, Quimper.

SANQUER (Pierre), instituteur, Le Relecq-Kerhuon.

SAOUT (abbé Guillaume), recteur de Saint-Goazec, par Châteauneuf.

SCHEMITT (Jules), mareyeur-expéditeur, 24, rue Laënnec, Douarnenez.

SÉGALEN (Auguste), agrégé de l'Université, lycée La Tour d'Auvergne, Quimper.

SELLE (Anne), institutrice, écoles des filles, Kerfeunteun.

SERRET (Henri), Beg-ar-Polhoat, Plomelin, par Quimper.

SIGNOR (M. et Mme), instituteurs honoraires. La Forêt-Fouesnant.

SINQUIN (Henri), ingénieur du génie rural, Trouz-an-Dour, Pont-Aven.

SOUILLET, 69, rue A.-Le-Ray, Rennes.

SPÉRANZE (Noël), homme de lettres, place de l'Evêché, Saint-Pol-de-Léon.

STÉPHAN (Mme Albert), directrice d'école honoraire, 1 bis, rue du Maquis, Ergué-Armel.

STÉPHAN (Albert), architecte, 55, rue du Quinconce, Angers (Maine-et-Loire).

STÉPHAN (Joseph), 12, rue Ducouédic, Douarnenez.

STÉVANT (Guillaume), directeur du Collège du Sacré-Cœur, Saint-Brieuc.

STRUYVEN, directeur technique des Brasseries de Kérinou,
112, rue Jean-Jaurès, Lambézellec-Brest.

SUPÉRIEUR (M. le), du Grand Séminaire, Quimper.

THALAMOT (abbé J.-M.), recteur de Saint-Coulitz, par
Châteaulin.

THÉBAULT (Mlle Jeanne), institutrice, Kervilien, Ker-
feunteun.

THOMAS (Georges), directeur d'école, Kergloff, par Car-
haix.

THOMAS (abbé Jacques), curé-doyen de Plonévez-Porzây.

THOUVENET (M. et Mme Pierre), 12, rue René-Madec,
Quimper.

TOLMAN (Emile), 40, boulevard Victor-Hugo, Nice.

TOULEMONT (abbé J.-L.), aumônier du pensionnat Saint-
Joseph, 74, rue de Ploudiry, Landerneau.

TOULEMONT (Léon), 18, rue Le Dantec, Paris (18^e).

TOULLIC (Mlle Madeleine), villa des Tamaris, Tréboul,

TOZZA (Mlle Angèle), 17, rue de Locronan, Quimper.

TRÉPOS (Pierre), professeur au lycée de Rennes (I.-et-V.).

TROADEC (Paul), inspecteur de l'Enseignement primaire
honoraire, maire de Bénodet.

VEILLON (Maurice), ingénieur des Arts et Manufactures,
24, rue du Vieil-Abreuvoir, Saint-Germain-en-Laye
(Seine-et-Oise).

VÉTEL (abbé Emile), recteur de Goulien, par Douarnenez.

VILLARD (Abel), artiste-peintre, 39, rue de Douarnenez,
Quimper.

VOURC'H (docteur Jean), Plomodiern.

WHIDDEN (Mlle H.), 61, Victoria-Road, Halifax, Canada.

Les membres de la Société sont priés de signaler au
trésorier, M. B. Gallo, 7 bis, rue Vis, à Quimper, les erreurs
qui auraient pu se produire dans l'établissement de cette
liste (adresses incomplètes ou inexactes, etc.) ainsi que
les irrégularités qui pourraient se produire dans la récep-
tion du *Bulletin*.

PROCES-VERBAUX

SÉANCE DU 25 JANVIER 1945

(tenue le 1^{er} février)

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La séance du 25 janvier a été retardée d'une semaine en raison de la rigueur de la température.

Sont admis dans la Société : Mlle Quéménéur, assistante sociale à Quimper, présentée par MM. le Dr Lagriffe et Waquet.

M. le Dr Dujardin, de Saint-Renan, qui prépare une étude sur la vie et les œuvres de Le Gonidec, prie les membres de la Société archéologique de vouloir bien lui signaler les ouvrages rares dont ils connaîtraient l'existence; il serait acquéreur d'éditions anciennes, de livres bretons, de journaux, revues, cantiques, chansons, etc.

La Commission d'histoire de Bretagne vient d'accorder une récompense à notre vice-président, M. le chanoine Pérennès, pour les nombreuses monographies paroissiales dont il est l'auteur. La Société archéologique lui adresse ses vives félicitations.

M. Waquet présente un mémoire sur Missire Maurice Guéguen, recteur de Trégourez, dans la deuxième moitié du xvii^e siècle. Ce prêtre a consigné d'intéressantes observations sur les registres paroissiaux de Trégourez; il y dépeint, souvent avec humeur, quelques-uns de ses paroissiens. Ces notes, jointes à des renseignements provenant d'autres sources, ont per-

mis à M. Waquet d'évoquer la vie d'une paroisse rurale de Cornouaille vers 1672.

M. Gilles de Guerdavid communique la copie d'une pétition anonyme datant de 1860, réclamant l'ouverture, sur la ligne Paris-Brest, d'une station à Plouégat-Moysan. Cette pétition constitue une contribution à l'histoire des lignes de chemins de fer, histoire qui serait à écrire.

M. le Président rend compte d'une visite qu'il vient de faire dans la région dévastée autour de Brest, décrit les ruines causées par la guerre à nos monuments religieux, à Guipavas, à Gouesnou et à Brest. Il exprime le souhait que l'on ne tarde pas à recueillir avec soin les photographies et les dessins représentant des aspects du port ou de la ville.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire,

L. OGES.

Le Président

H. WAQUET.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1945

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Albert Le Scour, de Quimper, présenté par MM. Jaouen et Waquet, est admis dans la Société.

M. le Président présente une pièce curieuse découverte aux Archives départementales; c'est un poème

relatif au tombeau d'Yves du Parc, écrit en 1861 par un descendant de ce seigneur; il porte en tête un dessin du tombeau qui se trouve au musée breton de Quimper. Yves Le Bervet du Parc fut maire de Morlaix et capitaine du château du Taureau.

M. Ogès fait circuler plusieurs dessins du vieux Brest qui permettent de juger les importantes modifications apportées à la ville depuis la Révolution.

M. Villard a apporté d'intéressantes photographies anciennes représentant des scènes et des vues du Quimper d'autrefois; d'autres photographies représentent une pile du pont tournant de Brest au moment de sa construction; l'église Sainte-Anne de la Palue un jour de pardon, vers 1870; l'ancienne église de Penhars avec son clocher central et son beau décor d'arbres.

Les membres de la Société sont invités à communiquer ou à signaler tous les documents iconographiques anciens dont ils seraient possesseurs.

Dans un autre ordre d'idées, M. le Président, renouvelant un avis antérieur, rappelle que les parties anciennes des collections de journaux conservées aux Archives départementales sont incomplètes; il s'adresse à tous ceux qui posséderaient de vieux journaux et leur demande de vouloir bien, dans l'intérêt public, en faire don aux Archives.

M. Waquet présente un mémoire sur les origines du diocèse de Cornouaille, où il montre que ce diocèse devait être la continuation d'un évêché gallo-romain.

Saint Corentin, né en Bretagne Armorique, n'a fait que transporter le siège de l'évêché d'Aquilonia à Kemper. M. Waquet rappelle qu'il n'y a jamais eu de ville appelée Corisopitum.

Il expose le projet d'extension et d'embellissement de la ville de Quimper, récemment présenté à une commission spéciale dont il fait partie.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire,
L. OGES.

Le Président,
H. WAQUET.

SÉANCE DE MARS 1945

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La séance, qui aurait dû se tenir le 28 mars, a été reculée d'une semaine sur la demande de plusieurs membres à cause de la coïncidence avec le Jeudi Saint.

M. le Président a le regret de faire part de la mort de M. le comte Louis de Carné-Marcein, du Marhal-lac'h, en Plonéis, qui était entré en 1908 dans la Société, dont son grand-père, membre de l'Académie française, avait été président. M. le Président a exprimé les condoléances de la Société au fils du défunt, M. le comte Olivier de Carné-Marcein.

M. Pierre Macé, secrétaire de l'Amicale du 19^e R. I., donne des nouvelles du calvaire du Tréhou, érigé à Maissin, dans les Ardennes belges, en mémoire des Bretons tombés autour de cette localité en 1914. Malgré de grands risques, notamment lors de la retraite allemande en septembre 1944, le calvaire est intact.

Les plaques de bronze, le vitrail de l'église, les tombes, tout est en paix après ces années douloureuses.

M. le Président communique le texte d'un acte de baptême qu'il a relevé dans le registre 224 G 1* des Archives départementales. Il s'agit à la date du samedi 12 octobre 1549 du baptême de Pierre, fils de Jean Foucher et de Françoise Rondeau, habitant sur la paroisse de Mesgloaguen à Quimper. Parmi les quatre parrains de l'enfant se remarque « Jacques Cartier, sgr de Leymoelou, diocèse de Saint-Malo ». Il s'agit du fameux explorateur qui avait mis sur la terre canadienne les fleurs de lis de France et ne voyageait plus depuis 1543. On est fondé à penser que Jean Foucher était un négociant originaire de Saint-Malo.

Mme Stéphan présente quelques documents iconographiques — dessins et aquarelles — exécutés par son frère et concernant la région brestoïse.

M. Savina lit un petit mémoire sur le lieu de naissance du peintre Jules Noël, mémoire que le bulletin publiera.

M. le président a relevé dans la toponymie de la Dordogne un certain nombre de noms de lieux rappelant la venue ou au moins le passage de nombreux Bretons durant le Moyen âge. Ainsi, dans la commune de *Champagne*, au Sud des Eyzies, existait un château de Bretenous, où habitait, au XIV^e siècle, la famille qui donna à Sarlat l'évêque Raymond de Bretenous (1397-1408), lequel fut transféré en 1408 sur le siège de Périgueux. Raymond eut pour successeur à Sarlat un franciscain nommé Jean Lami, qui était d'origine bretonne.

Il est donné connaissance du travail fait par M. Tho-

mas, de Landivisiau, sur les vieux comptes de fabrique des paroisses de Bodilis et Saint-Servais.

M. le Président fait une communication sur un personnage trop oublié qui, bien qu'étranger à la Bretagne et n'y ayant guère vécu, a été vers les années 1865-1875 — un des meilleurs poètes en breton. C'est Charles de Gaulle (1837-1880), connu en son temps sous le pseudonyme de Barz Bro C'hall. Lors de son décès, son ami Gaidoz, qu'il avait encouragé à fonder la *Revue Celtique*, publia dans celle-ci un article ému et fort élogieux sur la personne et l'œuvre de ce Breton d'adoption. Charles de Gaulle était l'oncle du général chef du gouvernement provisoire de la République.

La séance est levée à 15 heures et demi.

Pour le Secrétaire absent,

Le Trésorier,
B. GALLO.

Le Président,
H. WAQUET.

SÉANCE DU 26 AVRIL 1945

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Absents excusés : MM. le Dr Lagriffe et L. Ogès.

M. René Couffon a envoyé le manuscrit d'un mémoire consacré à la légende de sainte Triphine et de saint Trémeur et à l'origine de leur culte. M. le Président

présente et analyse ce mémoire qui sera publié dans le Bulletin.

Il est donné connaissance d'un article paru dans les *Annales de Bretagne* sur *Le pays Nord-Bigouden*. Cet article, dont l'auteur est M. P. Flatrès, étudiant à la Faculté des lettres de Rennes, est spécialement consacré à l'étude de l'occupation humaine, aux activités traditionnelles et à l'activité industrielle du canton de Plogastel-Saint-Germain (pallues, traon et gorré). La lecture des principaux passages de cette étude donne lieu à divers échanges de vue.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Pour le secrétaire absent,

Le Trésorier,
B. GALLO,

Le Président,
H. WAQUET.

SÉANCE DU 31 MAI 1945

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Au sujet de l'étude de M. P. Flatrès sur *Le Pays Nord-Bigouden*, M. Savina fait remarquer que les termes *pallue*, *traon*, *gorré* ne s'appliquent que dans les limites de chaque commune. C'est pour la commodité de son étude que M. Flatrès les a étendus à toute la région à laquelle ils conviennent fort bien.

M. le Président fait part du décès, à Châteauneuf-

du-Faou, de M. Raymond Delaporte, ancien avoué à Châteaulin. Erudit de grand mérite, M. Delaporte, complètement étranger à l'activité politique de ses fils, a publié d'excellentes études d'histoire locale. Cette disparition relativement prématurée prive la Société d'un travailleur dont la retraite pouvait être féconde. M. Jean Salaün, ancien libraire, décédé dans sa 81^e année, occupa pendant plusieurs années, avec une conscience remarquable, les fonctions de trésorier de la Société archéologique.

La clôture des fonts baptismaux de la chapelle de Saint-Thugen et la statue en bois peint de N.-D. de Kerdévot, en Ergué-Gabéric, ont été classées comme monuments historiques (mobilier).

M. Ogès présente la seconde partie de son mémoire : *L'instruction dans le Finistère sous le Consulat et l'Empire (1799-1815)*.

Mme de Kerallain fait remarquer que la famille du préfet Miollis, dont il est question dans cette étude, possède encore des représentants dans le Finistère, à Kerlosser, en Plouigneau. M. le Président rappelle que M. Le Moing, de Kerustum, en Ergué-Armel, descend également de ce préfet et possède une partie de ses papiers.

M. Waquet a fait des recherches sur le nom de Grallon ou Gradlon, roi légendaire de la ville d'Is. Ce nom se retrouve à diverses reprises dans les chartes des cartulaires de Redon, de Quimper et de Quimperlé. Au XIII^e siècle, un nommé Grallon habitait rue Kéréon, à Quimper. Ce nom fut porté, au moins jusqu'au XVI^e siècle, comme nom de famille. Il se retrouve aujourd'hui sous la forme de Grall.

M. Thomas a communiqué deux actes de baptême

d'enfants nés à Landivisiau, l'un en 1771 de parents suisses, l'autre en 1780, de parents allemands. Ces enfants naquirent au cours de séjours qu'y firent des régiments français où étaient enrôlés des volontaires étrangers que leurs épouses suivaient de garnison en garnison.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire,
L. OGES.

Le Président,
H. WAQUET.

SÉANCE DU 28 JUIN 1945

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part du décès de M. Alexandre Kerhuel, de Quimper, et de M. François Ménez, professeur à Rennes. Il indique ce que fut l'œuvre littéraire de cet écrivain dont les ouvrages les plus connus sont : *L'envoûté*, *Le Pays perdu* et *Aux jardins enchantés de Cornouaille*.

Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. le comte Olivier de Carné-Marcein, du Marc'hallac'h, en Plonéis, et de La Souque, par Rabastens, (Tarn), présenté par le D^r Lagriffe et Mme Pavillon;

P.-R. Giot, attaché à l'Institut de géologie de Rennes, présenté par MM. le Dr Lagriffe et Waquet; René Le Moigne, rédacteur à *L'Ouest-France*, à Quimper, présenté par MM. Ogès et le chanoine Pérennès; Alexandre Macé, rédacteur à *La Voix de l'Ouest*, à Quimper, présenté par MM. Ogès et Waquet.

M. Joncour signale l'état lamentable où se trouve la chapelle Saint-Michel de Brasparts; la toiture a été mitraillée, la porte et les fenêtres manquent.

M. Thomas communique une note relative au passage des représentants Bréard et Tréhouard à Landivisiau en 1793.

M. Ogès donne lecture de la suite de son mémoire relative aux congrégations enseignantes sous le premier Empire.

M. le Président lit une circulaire demandant la création, dans le Finistère, d'un comité d'enquêteurs chargé d'étudier dans quelles conditions s'est préparé et organisé le mouvement de Résistance et la libération de la région. Plusieurs personnes ont déjà accepté de participer à cette enquête.

Une note de M. Waquet, parue dans les *Annales de Bretagne*, précise le sens du surnom de Barbe-Torte, donné à Alain II duc de Bretagne. Ce surnom, qui se trouve rattaché à une tradition celtique dans un conte des *Mabinogion*, signifie barbe de travers ou barbe hirsute, mal plantée. Il signale aussi des copistes de manuscrits d'origine bretonne des XIII^e et XIV^e siècles dont les noms n'avaient pas encore été cités.

M. le Président présente l'acte de vente du menhir de Kerbiquet, en Spézet, et de 300 m² de terrain entourant le mégalithe, offert à la Société par Mme

XIII

Véfa de Saint-Pierre. L'acte présente cette particularité d'être rédigé en breton et en français.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire,
L. OGES.

Le Président,
H. WAQUET

SÉANCE DU 26 JUILLET 1945

Présidence de M. le D^r Lagriffe, vice-président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Waquet, empêché d'assister à la séance s'est fait excuser.

M. le Président fait part du décès de M. de Rémond du Chélas, directeur du Crédit foncier à Quimper. M. du Chélas s'intéressait aux travaux de la Société archéologique et assistait régulièrement aux séances.

Des informations sont fournies sur l'état des publications, retardées par les difficultés du moment.

M. le Président lit des notes biographiques sur Guy Le Guen de Kerangal et les représentants du peuple Jean-Jacques Bréard et Tréhouart de Beaulieu, dont il a été question à la dernière séance.

Lecture est donnée d'un article de M. Chassé sur *La Bretagne, Sainte Anne et les Vierges Noires*. L'auteur y présente un livre récent d'Emile Saillens consacré aux *Vierges Noires*.

La Société des Antiquaires de Picardie qui, depuis l'origine, échange ses publications avec les nôtres, demande le remplacement d'un certain nombre de volumes de la collection de notre *Bulletin* disparus pendant la guerre. Satisfaction lui sera donnée dans la mesure du possible.

M. Ogès présente la fin de son mémoire sur *L'instruction dans le Finistère sous le Consulat et l'Empire*. Il insiste sur les écoles secondaires créées dans notre département et qui furent à l'origine du mouvement littéraire et folklorique qui fleurira dans le Finistère sous la deuxième Restauration.

La séance est levée à 15 h. 30

Le Secrétaire,
L. OGES.

Le Président,
H. WAQUET

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1945

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part du décès de MM. Lucien Simon, Camille Vallaux et Halléguen. M. Lucien Simon, décédé à Sainte-Marine, en Combrit, l'un des plus grands peintres français de notre temps, avait pris comme principal thème d'inspiration la région bigoudenne.

M. Camille Vallaux, décédé dans sa propriété de Ker-Andréo, au Relecq-Kerhuon, laisse, outre d'importantes études d'océanographie, une remarquable description de l'état de la Basse-Bretagne à la fin du siècle dernier. Il avait fourni plusieurs mémoires à notre Société.

M. Halléguen, ancien président du tribunal civil de Quimper, avait été député de Châteaulin de 1906 à 1910.

La Société archéologique offre à leurs familles ses vives condoléances.

Sont admis dans la Société : MM. Pierre Flatrès, professeur agrégé au lycée de Quimper, présenté par MM. Gallo et Ogès; Job de Roince, de Juvigné (Mayenne), présenté par MM. Gallo et Ogès; de Rodellec du Porzic, de Lanneuffret, présenté par MM. le chanoine Guéguen et Waquet; André Guilcher, professeur au lycée de Nantes, présenté par MM. Dizerbo et Malléjac; Jacques de Rémond du Chélas, de Quimper, présenté par MM. le Dr Lagriffe et Waquet; Robert Gallois, de Saint-Marc, présenté par MM. Gallo et Ogès; Mlle Anne Selle, institutrice à Quimper, présentée par MM. Ogès et Waquet; Mme Le Pape, commerçante à Landivisiau, présentée par MM. Ogès et Thomas; Mme Hamon, de Quimper, présentée par M. Waquet et Mme du Marache.

M. Dizerbo présente la première partie de la monographie de Crozon depuis la Révolution de 1789, dont il est l'auteur.

M. le Président présente une superbe médaille d'argent frappée par ordre de Louis XIV pour commémorer la victoire remportée à Camaret le 18 juin 1694 sur la flotte anglo-hollandaise. Cette médaille, mise

à l'abri aux Archives départementales pendant la guerre, appartient à la commune de Camaret. Elle est remarquable par la finesse de la frappe; M. Georges Toudouze l'a reproduite dans son ouvrage : *La défense des côtes au XVII^e siècle*. Il a également reproduit une autre médaille qui, selon lui, aurait été frappée à l'occasion du même événement; il s'agit en réalité d'une médaille satirique faite par les Hollandais pour se moquer de l'échec du prince d'Orange.

M. Waquet signale deux calvaires détériorés, classés comme monuments historiques, dont la remise en état s'impose : celui de Dinéault et celui de saint Ederne à Loqueffret.

M. le Dr Dujardin signale que l'église de Milizac (XVII^e siècle) a subi un violent bombardement le 7 août 1944. Le clocher, menaçant de tomber, a dû être démoli.

A-propos d'un article de M. l'abbé Falc'hun sur la genèse des dialectes bretons (paru dans les *Conférences universitaires de Bretagne*), M. Waquet attire l'attention sur l'intérêt que présente la place de l'accent tonique dans la langue bretonne. On sait que dans le dialecte vannetais, l'accent tonique est placé comme en français, tandis qu'ailleurs il est placé sur l'avant-dernière syllabe.

L'explication donnée de ce fait par M. Falc'hun lui semble extrêmement contestable pour des raisons de linguistique générale et d'histoire bretonne.

Le montant de la cotisation, actuellement de 35 fr., sera porté à 50 fr. pour l'année 1946.

Le Secrétaire,
L. OGES.

Le Président,
H. WAQUET

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1945

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président a été informé par le service de la Monnaie que l'exemplaire de la médaille de Camaret qui a été exhibée à la dernière séance, est de frappe moderne; naturellement, il est sorti du moule original.

Sont admis dans la Société : MM. le commandant Muret de Pagnac, chef d'escadron d'artillerie, château de Créac'h-Guen, en Ergué-Armel, présenté par M. Waquet et Mme de Kerallain; Léon Crouan, publiciste à Crozon, présenté par MM. Dizerbo et le D^r Lagriffe.

M. Waquet fait le compte rendu d'une intéressante étude de notre confrère M. René Couffon : *La peinture sur verre en Bretagne au XVI^e siècle*, parue dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Bretagne*.

Cette étude, abondamment illustrée, révèle que de nombreux peintres verriers s'inspirèrent des vitraux de la Crucifixion de La Martyre et de Daoulas. La première de ces verrières est de 1535, la seconde, qui a disparu, était de la même époque. Toutes deux ont été importées en Bretagne et faites d'après un carton attribuable à Jost de Negker, graveur d'Anvers, qui travailla longtemps à Augsbourg. On peut identifier aussi les cartons d'origine étrangère (Pays-Bas, Allemagne et Italie) qui ont servi pour quelques autres œuvres, notamment au Cran en Spézet.

A la liste des vitraux à portraits de donateurs décrits par M. Couffon, M. Waquet ajoute celui de Kergloff, qui est aussi une Crucifixion.

Lecture est donnée d'un mémoire de M. R. Couffon : *Un ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Landerneau au XVII^e siècle*. Ce mémoire paraîtra dans le *Bulletin*.

Des notes de M. le chanoine Pérennès attirent l'attention sur l'église de Pouldergat et ses statues.

M. Le Séac'h, qui a dirigé des cours de breton pendant la guerre, expose les résultats obtenus et présente une pétition d'*Ar falz* en faveur de l'enseignement de la langue bretonne dans les écoles du second degré. Il formule le vœu que cet enseignement soit également donné dans les écoles primaires pendant une partie du temps consacré aux activités dirigées.

M. le Président fait remarquer que les statuts de la Société archéologique prévoient la défense de la langue bretonne. Les considérations pédagogiques et sociales de la pétition sont conformes à celles qui ont déjà inspiré la Société archéologique et qui ont abouti au vote, par le Conseil général, d'un vœu rédigé par notre Société.

M. Jos Le Doaré a envoyé une série de photographies des ruines de Brest, du pont de Plougastel, des églises de Gouesnou et de Telgruc.

M. le Recteur de Melgven attire l'attention de la Société archéologique sur l'état d'abandon où se trouve la jolie chapelle de Coatanpodou qui jalonnait la voie du Tro-Breiz. Une restauration s'avérant difficile, il importe au moins de ne pas démolir la chapelle mais de la conserver à l'état de ruine.

Il est décidé que le prix de vente de chaque volume

du *Bulletin* sera désormais de 50 francs pour les sociétaires et de 75 francs pour les personnes étrangères à la Société.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,
L. OGES.

Le Président,
H. WAQUET

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1945

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce le décès, survenu le 15 avril dernier, du révérend G. H. Doble, chanoine honoraire de la cathédrale de Truro, vicaire (curé anglican) de la paroisse de Wendron dans le Cornwall. Le révérend Doble, bien connu dans notre région, où il venait fréquemment avant 1940, aura beaucoup contribué par ses travaux sur les saints celtiques, cornish et bretons, à mettre en lumière les faits d'histoire communs au Cornwall et à la Basse-Bretagne.

Sont admis dans la Société : M. Albert Gauthier, inspecteur primaire à Quimper, présenté par MM. Ogès et Waquet; Mme Albert Gauthier, directrice de l'Ecole normale d'institutrices, présentée par MM. Le Séac'h et Ogès; M. H. Derrien, instituteur honoraire à Loctudy, présenté par MM. Ogès et Waquet.

Mme Ansquer, née d'Amphernet, a communiqué le récit, rédigé par elle, d'un fait divers de la vie quimpéroise au temps de Mgr Sergent et du baron Richard, dans les dernières années du second Empire. Cette contribution à l'histoire anecdotique du département paraîtra dans le *Bulletin*.

Il est donné connaissance du mémoire de M. le chanoine Guéguen, du Folgoët, sur l'insécurité dans le Léon sous l'Ancien régime.

Sur la proposition de M. Layrle, président d'âge, le bureau sortant est maintenu en fonctions.

M. le Président exprime à la Société ses remerciements et ses vœux.

Pour le secrétaire général, absent excusé,

Le Vice-Président,
D. BERNARD.

Le Président,
H. WAQUET.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Un banquet officiel à Quimper sous Napoléon III ⁽¹⁾

C'était au moment du brillant second Empire. Mgr Sergent, prélat de grande éloquence, connaissait l'empereur et l'impératrice et en profitait pour obtenir maints privilèges. Le préfet, baron Richard, érudit, administrateur émérite, poète à ses heures, était également bien en cour. Tous deux s'entendaient à merveille. Monseigneur,

(1) D'après des souvenirs de famille.

artiste dans l'âme, déplorait l'affreux badigeonnage dont on avait enduit les belles pierres de sa cathédrale. Pour réparer ce sacrilège, en vain cherchait-il la somme suffisante qui lui permît de faire enlever l'enduit. Songeant alors à l'empereur et à l'impératrice, il leur adressa une requête si attendrissante que les subsides bénits tombèrent dans son escarcelle. Immédiatement tout fut mis en œuvre pour réaliser son vœu, et bientôt le splendide granit breton reprit sa beauté d'antan, émerveillant tous les Quimpérois. La cérémonie d'inauguration fut une splendeur et attira toute la Cornouaille et le Léon. Monseigneur, en une envolée magistrale, enchantait tous ses fidèles et la munificence du décor, jointe aux orgues, aux chants, aux lumières, resta ineffaçable dans la mémoire de ceux qui y avaient assisté.

Le préfet, également enthousiasmé, avait invité tous ses administrés, grands et petits, en un banquet pantagruélique, comme c'était d'usage à cette époque en Cornouaille. Monseigneur le présidait, flanqué de son secrétaire particulier, l'abbé de Calan, qui avait la manie du calembour, et qui, en société, ne manquait jamais de faire valoir son talent — ce qui ce jour-là impatientait Monseigneur. Le prélat lui dit : « Tais-toi Calembourique... » Calan, déconcerté, se replia en bon ordre sur une position préparée d'avance, en l'occurrence son assiette qui, remplie de mets exquis, lui fit vite oublier sa petite mésaventure.

A ce moment une voix tonitruante annonça : « Chambertin ! Chambertin ! » En servant le préfet, celui-ci lui dit tout bas : « Pas si haut. » L'échanson, croyant s'être trompé, continua pompeusement à verser son Pasihaut ! Les convives, étonnés, étant tous de fin gourmets et connaissant à ravir tous les crus mondiaux, s'interrogeaient pour savoir où pouvait bien être situé celui-là. La discussion prit alors une ampleur et une chaleur inusitée, le Pasihaut réchauffant cœurs et imaginations. Pendant ce temps, au bout de la table, un petit fonctionnaire,

père de huit enfants, bon et tendre papa, songeant à sa progéniture, privée de pareilles agapes, profitant de l'inattention générale produite par le Pasihaut, glissa de son assiette dans sa poche un superbe morceau de dinde qu'on venait de lui servir. Il espérait, vu l'ambiance, que son geste passerait inaperçu. Hélas ! Son voisin de gauche, un peu ahuri, mais condescendant, lui dit doucement : « Avec un peu de sauce... » Enfin après plusieurs services, encore plantureux, le préfet leva la séance et conduisit ses hôtes dans la salle de bal; la jeunesse, soutenue par un orchestre entraînant, dansa jusqu'à l'aube, pour fêter le renouveau de sa cathédrale.

AMPHERNET-ANSQUER.

PUBLICATIONS REÇUES

Analecta Bollandiana, t. LX, 1942 et t. LXII, 1944 (le tome LX contient une édition de la vie de saint Cadoc).

Annales de Bretagne, t. L, 1943, t. LI, 1944 et t. LII 1945.

Arne (T.-J.), *La Suède et l'Orient* (Archives d'études orientales publiées par l'Université d'Uppsala).

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1941-1942.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1944 et 1945.

Bulletin de l'Académie delphinale, 6^e série, 1940-1943.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 3^e et 4^e trim. de 1943, année 1944, 1^{er} et 2^e trim. de 1945.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, d'oct. 1940 à déc. 1945 (N^o 286 à 299).

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1944.

Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, 1945.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique de Bordeaux, t. LIV, 1937.

Bulletin et mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, 1943-1944.

Congrès archéologique de France, CIII^e session, Ile-de-France, 1944.

Couffon (René), *La peinture sur verre en Bretagne. Origine de quelques verrières du XVI^e siècle*, 1945.

L'Echo du Dix-Neuf (cahiers du 19^e régiment d'infanterie) oct. 1945.

Genava, *Bulletin du Musée d'art et d'histoire de Genève*, t. XVIII à XXIII, 1940 à 1945 (le t. XX, de 1942, spécialement consacré au deuxième millénaire de Genève).

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 7^e série, 1944 et 1945.

Lilliebjörn, (Hadar), *Über religiöse Signierung in der Antike*, Uppsala, 1933.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône; t. XXIX, 1940; xxx, 1943; xxxi, 1945.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. L, 1944.

Report of the U. S. National Museum, 1940-1943.

Revue de la Haute-Auvergne, 1944, 2^e fascicule, avril-juin.

Revue historique et archéologique du Maine, 2^e série, t. XXIV et XXV livraison unique de guerre.

Revue Mabillon, 1944, 1945.

Smithsonian Institution, publications 3576, 3577, 3578, 3579, 3622, 3623, 3624, 3625, 3626, 3655, 3661, 3668, 3669, 3670, 3671, 3672, 3673, 3681, 3686, 3690, 3701, 3702, 3703, 3724, 3726, 3728, 3734, 3737, 3738, 3757, 3758, 3759, 3760, 3767, 3768.

SÉANCE DU 31 JANVIER 1946

Présidence de M. D. Bernard, vice-président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Waquet, absent de Quimper, s'est fait excuser.

M. le Président fait part du décès du commandant Vince, ancien chef de bataillon du 118^e de ligne à Quimper et du D^r Le Marchadour, de Paris, descendant d'une importante famille terrienne de Plomodiern.

Sont admis dans la Société MM. Delètre, de Saint-Pol-de-Léon, présenté par MM. Gallo et Ogès; Pierre Le Guyader, directeur d'école honoraire, rédacteur à *La République Sociale*; Charles Belbéoc'h, chef de rédaction à *La Voix de l'Ouest*, tous deux présentés par MM. Ogès et Le Moigne.

La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine a célébré le centenaire de sa fondation, le vendredi 11 janvier 1946. La Société archéologique du Finistère est plus ancienne, puisqu'elle date de 1845. Elle doit sa création à l'« Association Bretonne »; la première réunion eut lieu à Quimper le 27 mai 1845 sous la présidence de M. Aymar de Blois. La dissolution de l'« Association Bretonne » par arrêté du 12 avril 1859, amena la disparition de la « Société archéologique ». Le 16 août 1862 un arrêté du préfet créa une Commission d'archéologie chargée de signaler et d'étudier les monuments anciens du département. Cette Commission n'eut qu'une durée éphémère.

Le 15 avril 1873, sur l'initiative des anciens membres du bureau de la Société archéologique, la Société se reconstitua. Elle n'a cessé de se développer depuis cette date et compte aujourd'hui plus de 300 membres.

M. Le Moigne donne lecture de quelques passages d'un poème breton : *Pe Is... pe Ahès ?* (ou Is ou Ahès), par l'abbé Urbain Pérennès.

M. D. Bernard présente le *Répertoire de la série A.* des Archives départementales qui vient de paraître, puis il donne lecture de plusieurs poésies du poète révolutionnaire Testard qu'il a recueillies dans les Archives de Kerdanet : « Ode à l'occasion de la plantation de l'arbre de la Liberté à Plougastel-Daoulas le 5 septembre 1794 » ; une « Epigramme à mon curé » et « Ar maréchal paour » (le pauvre maréchal), qui eut une grande vogue pendant la Révolution.

Lecture est donnée d'une partie du mémoire de M. Elicio Colin sur le développement économique du pays de Porzay, d'après les archives notariales. Ce mémoire sera publié dans le *Bulletin*.

M. le chanoine Guéguen, recteur du Folgoët, qui assiste à la séance, se propose de faire un travail semblable pour le Léon.

M. Ogès présente deux lettres inédites de Renan relatives à des démarches faites par l'illustre écrivain en faveur de Luzel pour lui faire obtenir la Croix de la Légion d'honneur. Renan y donne son opinion sur l'œuvre remarquable du folkloriste et l'intérêt de ses travaux. C'est à la suite de cette intervention que Luzel fut décoré de la Légion d'honneur en 1890.

Il est ensuite donné lecture de deux notes de M. Thomas relatives, la première à des décès de forçats

XXVI

à Landivisiau; la seconde aux efforts faits sous la Révolution pour se débarrasser des loups.

M. Ogès présente un cahier d'écolier, datant de 1760, ayant appartenu à l'élève Pierre Le Caill, de Kérivot, en Milizac, qui fréquentait l'école du sieur Tournellec, maître d'école, rue des Sept-Saints à Brest. Ce cahier, cartonné et recouvert de parchemin, renferme de nombreux devoirs d'arithmétique (opérations et problèmes), et des modèles de lettres et d'actes sous seing-privé : baux de ferme, prêt d'argent, quittances, etc.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire,
L. OGES.

Le Président,
D. BERNARD.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1946

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part du décès de M. François Joncour, de Brasparts, qui publia dans notre *Bulletin* deux articles sur les traditions et coutumes de la région de Brasparts; et de M. Jean du Chatellier, petit-fils d'un ancien président de la Société archéologique et arrière petit-fils de l'historien Armand du Chatellier.

M. Waquet présente des photographies du joli colombier de Tresséol, en Locronan, qui a été offert à la municipalité de Quimper.

M. Jos. Le Doaré a envoyé une étude sur les cadrans solaires de la région de Châteaulin et des photographies représentant les spécimens les plus intéressants, décorés de motifs d'inspiration populaire. Il a également envoyé diverses photographies et un croquis du contour du « mur du diable » qui entoure le parc ducal de la région de Cast, ancienne réserve de chasse du duc de Bretagne.

M. Waquet évoque les relations de J.-M. de Hérédia avec la Bretagne, d'après un récent fascicule de la revue *La Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Le poète fut membre de cette école en 1862. Il avait choisi pour sujet de sa thèse : *L'histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, mais il n'acheva pas ce travail. En 1866, il résida à l'Hôtel du Commerce à Douarnenez.

M. le Président lit ensuite une lettre de M. Marsille qui se déclare ému des décisions concernant l'organisation de la 5^e région des antiquités archéologiques de Bretagne. D'autres protestations se sont fait jour regrettant que la circulaire qui a été largement diffusée n'ait pas été rédigée après entente préalable avec les Sociétés savantes.

M. Peslin a envoyé une série d'émouvantes photographies représentant les ruines de Brest.

M. Ogès présente la photographie de la statue de saint Michel, en bois polychrome, qui fut retirée de la chapelle du mont Saint-Michel pendant l'occupation et mise à l'abri dans l'église paroissiale de Bras-

parts. Elle a été ramenée processionnellement dans la chapelle.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire,
L. OGES.

Le Président,
H. WAQUET.

SÉANCE DU 28 MARS 1946

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Est admis dans la Société : M. Louis Le Floch, agent général d'assurance à Pleyben, présenté par MM. Waquet et Jos. Le Doaré.

L'assemblée générale de la *Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* se tiendra à Quimper le 17 juillet. Une séance aura lieu le matin; une excursion est prévue pour l'après-midi.

M. D. Bernard présente une lettre d'Alexandre-Fortuné de Penfentenyo, né à Quimper le 13 mai 1764, fusillé à Quiberon le 2 août 1795. Le jour même de sa mort il écrivait à sa sœur une émouvante lettre dont il est donné lecture. M. Bernard a établi des notes bibliographiques sur les personnes dont il est question dans la lettre.

M. le chanoine Guéguen, recteur du Folgoët, a trouvé, dans les archives de Kerdanet, de nombreuses

lettres de Mgr Dombideau de Crouseilles qui intéressent la réorganisation du clergé après le Concordat.

M. Waquet lit des notes prises aux Archives nationales dans les rapports écrits de 1808 à 1810 par le Commissaire général de police de Brest. Il y est question des personnalités marquantes de la politique dans le Finistère à cette époque.

M. le Président présente des publications reçues par la Société : le *Bulletin de la Société archéologique de Montauban* et le *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*. Il signale dans ce dernier *Bulletin*, deux études de M. R. Couffon sur *Les voies romaines des Côtes-du-Nord* et *Un précurseur morlaisien du Creisker* où il décrit l'ancien clocher de N.-D. du Mur dont la construction était intermédiaire entre le clocher de Saint-Pierre de Caen et le Creisker.

M. Waquet présente ensuite deux brochures : *Témoignages*, recueillis par A. Rouyer à la mémoire de l'abbé Joseph Tanguy, recteur de Pont-Aven et de son vicaire Francis Tanguy, déportés et morts dans les camps allemands; *Le siège de Brest*, par le Dr Max Laferre, journal vécu des événements de juillet, août et septembre 1944.

Une réédition des *Visages de la Bretagne* par MM. Ch. Chassé, Aug. Dupouy, C. Vallaux et H. Waquet, vient de paraître dans la collection *Horizons de France*. Les auteurs appartiennent tous quatre à la Société archéologique du Finistère.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire,
L. OGES.

Le Président,
H. WAQUET.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1946

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont admis dans la Société : Mme Hamon, présentée par M. Waquet et Mme du Marache; M. Pierre Pêche, orfèvre à Quimper, présenté par MM. le Dr Lagriffe et Waquet.

M. le Président fait part du décès de M. le marquis de la Ferronnays, ancien député de la Loire-Inférieure, qui appartenait à la Société depuis de longues années. Il y a 20 ans, il aida, par une contribution généreuse, à l'achat du tombeau de Troïlus de Mondragon.

M. Meynier, professeur de géographie à la faculté de Rennes, chargé de l'organisation et de la surveillance des fouilles pour la période gallo-romaine, demande le concours de la Société archéologique pour l'aider dans sa mission.

M. Waquet présente une sorte d'aiguière en cuivre finement gravée et d'une forme originale, dont la destination paraît assez énigmatique. Il s'agit peut-être d'une aiguière à parfum de provenance mauresque. Cet objet a été trouvé sur les bords de l'Odé, près du Corniguel.

Mlle Anne Selle signale la destruction par les Allemands de la chapelle de la Trinité, en Plouzané. Elle a été incendiée pendant le siège de Brest.

Une note de M. Elicio Colin fournit des détails sur la découverte de trois vieilles statues de saints mises

au jour au cours des travaux d'aménagement du cimetière de Quéménéven. Ces statues mutilées proviennent vraisemblablement de l'ancienne église reconstruite en 1860. M. Ogès fait remarquer qu'il était autrefois d'usage d'enterrer dans les cimetières les statues désaffectées provenant des églises.

M. Waquet présente une brochure américaine consacrée aux monuments mégalithiques de Stonehenge, en Angleterre. On y trouve des reconstitutions intéressantes de monuments détruits.

Lecture est donnée d'un mémoire de M. G. Thomas : *Documents inédits sur Le Guen de Kerangal* et d'une liste de cadrans solaires dressée par le même.

M. Couffon a adressé à M. Waquet la photographie d'un dessin représentant le clocher de N.-D. du Mur, à Morlaix, qui s'est effondré en 1809. Ce dessin lui a été communiqué par notre confrère M. Le Bars.

M. le Président envisage l'organisation, en été, d'une promenade archéologique en liaison avec la Société d'histoire de Bretagne.

La séance est levée à 15 heures.

Le Secrétaire,
L. OGES.

Le Président,
H. WAQUET.

SÉANCE DU MOIS DE MAI 1946

Présidence de M. H. Waquet, président

Le dernier jeudi de mai se trouvant être l'Ascension, la séance a été reportée au 6 juin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont admis dans la Société : Mlle Jaffré, assistante sociale en chef, présentée par MM. Dizerbo et Ogès; Mlle Fourn, assistante sociale, présentée par MM. Dizerbo et le D^r Lagriffe; M. Louis Salaün, receveur principal des contributions directes, à Quimper, présenté par MM. Gallo et Ogès.

M. le Président prononce l'éloge funèbre de notre président d'honneur, Mgr Adolphe-Yves-Marie Duparc, évêque de Quimper et de Léon, décédé le 8 mai.

M. Waquet présente deux livres nouveaux : l'un de M. Daniélou, ancien ministre et ancien maire de Locronan : *Dans l'intimité de Marianne*, ouvrage plein d'anecdotes curieuses où malheureusement la part de la Bretagne est réduite, l'autre de M. le chanoine Calvez, de Lesneven : *Notre-Dame de Lesneven et Notre-Dame du Folgoat*, exposé concernant principalement les établissements ecclésiastiques de la ville auquel s'ajoute des traits de la vie civile et des notices sur diverses personnalités. Cet ouvrage est fort bien illustré par M. Ch Corcuff.

La séance est levée et les membres présents se rendent à Locmaria pour visiter les fouilles de la nécropole gallo-romaine découverte par M. Lucas.

Le Secrétaire,

A. DIZERBO.

Le Président,

H. WAQUET.

Monseigneur Adolphe DUPARC

Au deuil qu'a causé à tant de Quimpérois, de Finistériens et de Bretons la disparition de Monseigneur Adolphe-Yves-Marie Duparc, la Société archéologique prend une part très grande. Sa qualité d'évêque de Quimper et de Léon faisait de lui un de nos deux présidents d'honneur. Il entendait que ce ne fût pas là un simple titre décoratif et ne manquait aucune occasion de prouver à la Société qu'il était un ami pour elle. Lorsque nous célébrâmes en juin 1923 notre cinquantenaire, il eut à cœur de présider en personne la cérémonie qui eut lieu à la cathédrale et il y prononça une allocution, où s'affirmait avec une sympathie chaleureuse son attachement à la cause des antiquités du Finistère. Il lisait volontiers notre *Bulletin* et, autant que ses lourdes obligations lui en laissait le loisir, il se tenait au courant de ce qui se publiait dans le domaine de l'histoire régionale.

Lui qui maniait la langue française avec une si fière et si souple et si entraînante éloquence, il a toujours encouragé et soutenu les efforts accomplis pour la défense et l'illustration de la langue bretonne, qu'il savait employer le cas échéant. A la fois très breton et très français, il se méfiait extrêmement, même à son point de vue d'évêque, de certaines tendances qui, sous le couvert du patriotisme régional, allaient à servir des ambitions suspectes. Une note qui parut dans la *Semaine religieuse* en août 1940 rappelait à ses diocésains leurs devoirs de prudence sur ce point. Les occupants s'en vengèrent en suspendant la publication de la revue pendant trois semaines. Ce qu'ils n'avaient pas su, c'est que l'intrépide Breton avait fait bien pis. Au cours d'un service célébré à la cathédrale, le dimanche 22 juillet, évoquant avec émotion le souvenir des morts de la guerre, il avait parlé de la « croisade » engagée « contre l'esprit de violence

et d'injustice ». Les occupants, dont les services d'écoute n'étaient pas encore au point, n'eurent-ils vraiment aucune connaissance de ces paroles ? N'osèrent-ils pas, dans ce moment où ils se croyaient vainqueurs pour toujours, porter inutilement la main sur un vieillard de quatre-vingt trois ans ? Toujours est-il que la noble audace de l'évêque s'était déployée sans souci des conséquences; les auditeurs qui la remarquèrent avec un peu d'inquiétude en conserveront toujours le souvenir.

Monseigneur Duparc, qui était né à Lorient le 8 février 1857, occupait le siège épiscopal de Quimper et de Léon depuis les premiers mois de 1908. Il est mort le 8 mai 1946. Son épiscopat est le plus long qu'ait vu le diocèse depuis la Révolution (1); il restera certainement comme un des plus remarquables et, au moins jusqu'à présent, le plus brillant.

H. WAQUET.

SÉANCE DU 27 JUIN 1946

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Un nouveau membre est admis dans la Société : M. le vicomte Hervé Le Rouge de Guerdavid, présenté par M. Waquet et Mme de Kerallain.

M. Waquet présente une brochure du chanoine Cardaliaguet sur Mgr Duparc, puis donne des indications sur les fouilles de Creach Maria qui ont reçu

(1) Parmi les évêques de Cornouaille, François de Coëtlogon avait lui aussi siégé trente-huit ans, de 1668 à 1706.

la visite de M. Meynier, professeur de géographie à la Faculté des Lettres de Rennes, chargé de la circonscription archéologique.

M. Lucas a donné à la Société des aquarelles représentant les principaux objets mis à jour.

M. le Président annonce le classement comme monuments historiques du cimetière entourant l'église de Goulven et de l'ossuaire.

Il signale la démolition de la chapelle de Saint-Conval dans la Forêt du Cranou, cette chapelle était particulièrement curieuse. La Société déplore cette disparition sur laquelle elle a peu de renseignement et regrette que le transfert qui en aurait été, paraît-il, effectué n'ait pas été entouré de garanties et de compétence.

La Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne tiendra son congrès le 17 juillet à Quimper. M. le Président fait part de l'invitation à participer à l'excursion organisée à cette occasion et adressée aux membres de la Société archéologique.

M. Guilcher expose les idées générales contenues dans son travail sur l'habitat rural à Plouvien, ce travail paraîtra dans le Bulletin.

M. Waquet présente un numéro du journal *Breiz Nevez*, fondé par M. l'abbé Mévellec, ce journal est destiné aux bretons fixés en dehors de la Bretagne.

La séance est levée à 15 h. 45.

Le Secrétaire,
A. DIZERBO.

Le Président,
H. WAQUET.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1946

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont admis dans la Société : Mme Pouch, assistante sociale à Quimper, présentée par MM. le D^r Lagriffe et Waquet; Mlle Huiban, commerçante à Quimper, présentée par M. Gallo et Mme Stéphan.

M. P.-R. Giot, délégué à la Direction des antiquités de la circonscription préhistorique de Bretagne, fait un exposé sur l'anthropologie préhistorique dans le Sud-Finistère.

Jusqu'à présent, la plupart des archéologues ne se sont guère intéressés à cette question qui constitue un domaine presque inexploré. Le Sud-Finistère est particulièrement riche au point de vue des trouvailles de squelettes, ce qui s'explique par la densité de la population préhistorique et la bonne conservation des ossements due aux sables calcaires des dunes qui ont recouvert les gisements.

M. Giot étudie, d'après les crânes conservés, au nombre d'une cinquantaine, les types d'individus qui se sont succédés. Les dolychocéphales (crâne allongé en ovale) occupaient la zone Sud à l'époque de la pierre et du bronze. L'âge du fer marque des arrivages massifs de brachycéphales (crâne plus rond) : ce sont des Gaulois, venus de l'extérieur.

M. Giot a examiné au cours des conseils de révision plus de 1.200 têtes de jeunes conscrits du Sud-Finis-

tère, ce qui lui a permis de faire de curieuses constatations. Les brachycéphales correspondent à la population bigoudenne. Cette zone se relie aux cantons de Quimper, Douarnenez et Briec où le type est moins accentué. Le type qui prévaut dans le Cap-Sizun est celui de Cromagnon : crâne allongé, cheveux foncés. Il semble que cette race ait été refoulée dans la presqu'île.

Les cantons de Fouesnant, Concarneau, Pont-Aven, donnent un type d'origine méditerranéenne. Scaër et Bannalec constituent un îlot de nordiques blonds.

En somme, il semble que le Finistère donne au point de vue des races une image synthétique de l'Europe.

M. Waquet indique les points sur lesquels ces hypothèses intéressantes de l'anthropologie semblent en contradiction avec les données de la linguistique et de l'histoire. Ces groupes humains aux caractères différents parlent tous la même langue sans qu'on puisse supposer qu'elle ait été imposée par l'un d'entre eux aux autres.

M. Waquet rend compte de l'assemblée générale que la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne a tenue à Quimper le mercredi 17 juillet avec un succès qui, malgré les difficultés de l'époque, permet de bien augurer de l'avenir.

La Commission d'inspection des musées de province, qui a visité les musées de Quimper, a été frappée par leur richesse. Elle a déploré que les riches costumes constituant le groupe connu sous le nom de « La noce bretonne », perdent leurs couleurs à la lumière. Comme ce sont des spécimens à peu près uniques, il conviendrait de les conserver à l'abri de

XXXVIII

la lumière dans des armoires où des produits spéciaux les préserveraient des mites. M. Waquet recherchera, pour habiller les mannequins de la galerie bretonne, des costumes modernes ou moins anciens que les précédents.

M. le Président présente diverses brochures récemment parues : *Le pays de Léon* (histoire, légendes, pardons), par Job de Roince; deux histoires de Bretagne destinées aux écoliers, l'une du P. Guirriec, l'autre de M. Rébillon (cette dernière particulièrement soignée, est écrite pour l'enseignement du second degré); *Dans le passé de Saint-Hernin*, monographie communale de M. G. Thomas; *Brest, ville héroïque et martyre*, brochure constituant un document historique important.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,
L. OGES.

Le Président,
H. WAQUET.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1946

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Daniel Bernard, faisant part à la Société du décès survenu en août de M. Joseph Ollivier, de Landerneau, signale l'importance de l'œuvre accomplie par le défunt dans le domaine de l'étude de la litté-

rature en langue bretonne et l'intérêt des documents, notamment des nombreuses copies qu'il a laissées.

Est admis dans la Société : M. Pierre Keraval, professeur à l'Ecole normale des Instituteurs, présenté par MM. Ogès et Waquet.

M. de Kerros, de Sainte-Marine, en Combrit, a adressé à M. le Président une note sur la découverte faite depuis quelques mois au lieu dit Malakoff, dans sa propriété, de divers vestiges anciens : substructions d'une muraille faite de grandes pierres plates sans mortier apparent, une urne tronconique, très évasée, de 0 m. 075 de hauteur, de couleur rouge et de bonne facture, avec de nombreuses cannelures à l'intérieur, quatre autres urnes, malheureusement brisées, dont trois de forme globulaire en terre noire ou grisâtre, une sixième poterie, de terre noire et d'une forme que M. de Kerros compare à celle de ce qu'on appelle en Bretagne une « case à far ». Des restes gallo-romains ont été déjà relevés en ce lieu par Paul Du Châtellier.

Deux autres notes ont été reçues, l'une de M. Louis Le Floc'h, de Pleyben, l'autre de M. G. Thomas, de Kergloff.

M. Louis Le Floc'h signale l'existence à Croas-Men, en Saint-Ségat, en bordure de l'ancienne route de Pleyben au Faou, d'un court menhir cannelé (à 16 cannelures), haut de 1 m. 70 et surmonté d'une grosse croix, haute de 0 m. 65, portant des figures à peu près informes dont l'une semble bien être un Christ aux jambes non croisées. A 30 mètres environ au Nord une pierre phallique longue de 1 mètre sert de pierre d'angle à un mur de ferme.

M. G. Thomas signale près du village de Saint-

Drozouarn, en Kergloff, un ensemble de pierres qui se présentent comme les restes d'une allée couverte.

A l'occasion d'une brochure récente de M. Ogès sur la légende de la ville d'Is, M. Waquet fait remarquer qu'il y aurait intérêt à faire un relevé critique de toutes les légendes analogues existant dans les régions maritimes. Henri Heine, dans un chapitre sur Norderney dans ses *Reisebilder*, parle ainsi d'une ville engloutie dont les bateliers entrevoient les flèches brillantes des clochers ensevelis et dont, les matins de dimanche, retentissent les cloches.

M. Gilles de Kerdavid a envoyé la copie faite dans le chartrier de sa famille à Kerael, en Botsorhel, d'une curieuse pièce du XVIII^e siècle concernant un capitaine de la garde-côte et le recteur de Moëlan.

M. Waquet recommande la nouvelle édition, sous le titre de *Le Vieux Brest à travers ses rues*, de l'histoire anecdotique publiée il y a une douzaine d'années par L. Delourmel. En outre, il présente la monographie très détaillée que le P. Le Jollec (S. J.) vient de consacrer à Lothey-Landremel, monographie où pour la première fois sont traités tous les aspects qu'une monographie de ce genre peut comporter.

Le Secrétaire,

A. DIZERBO.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1946Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait observer que le chiffre de 100 francs de cotisation dont il a été question dans la dernière séance est indicatif. Le chiffre définitif sera fixé à la prochaine séance.

Sont admis dans la Société : M. l'abbé Lanon, présenté par MM. les abbés Guéguen et Le Beux; M. J. Bodénez, professeur au collège de Douarnenez, présenté par MM. Gallo et Ogès.

M. G. Thomas communique une relation d'un intérêt certain sur la Révolution à Landivisiau, ce mémoire sera inséré dans le Bulletin.

M. Guilcher a fait parvenir un certain nombre de brochures. L'une consacrée au mot Ker provoque un échange de vues entre les membres présents, les autres, d'ordre géographique. M. le Président souligne l'intérêt de ces études pour la Préhistoire, M. Dizerbo insiste sur l'importance des études géographiques et géologiques en ce qui concerne les Iles Glénans dont parle M. Guilcher dans une autre de ses brochures.

Mme Stéphan communique un jeton des Etats de Bretagne à l'effigie de Louis XV très bien conservé.

M. le Président signale que le Congrès des Sociétés Savantes pour 1947 se tiendra à Strasbourg, les membres de la Société sont invités à y participer, ce congrès doit revêtir un éclat particulier motivé par les lieux de ses manifestations.

M. Waquet fait part du nouveau règlement établi pour l'attribution des subventions aux sociétés savantes. En raison du peu de crédits disponibles il est recommandé aux sociétés régionales et locales de se fédérer.

Les membres présents s'en remettent à M. Waquet pour entrer en relation avec la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.

M. Dizerbo fait savoir que la coupe d'un taillis au Moustoir sur la route de Quimper à Concarneau a dégagé deux menhirs, l'un couché, l'autre dressé. Il annonce également que la chapelle de Saint-Jean-Léïdé, à Crozon, vient de s'écrouler à la suite de la dernière tempête.

M. le Président entretient la Société du transfert déplorable et illégal de la chapelle de Saint-Conval à deux kilomètres de son emplacement primitif.

La séance est levée à 15 h. 45.

Le Secrétaire,
A. DIZERBO.

Le Président,
H. WAQUET.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1946

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part du décès de MM. Léon Le Berre (barde Abalor); Sellin, ancien maire de Lanriec,

et ancien président du conseil d'arrondissement de Quimper, et Puil, de Locmaria. Il annonce que le prochain Bulletin paraîtra d'ici deux mois et réunira les années 1945 et 1946 en raison des difficultés financières de la Société.

A l'unanimité, les membres présents adoptent la fixation à 100 francs de la cotisation pour 1947.

M. Gestin, auteur d'une monographie sur Châteaulin, qui doit paraître incessamment, communique des extraits de son travail à la Société. Ce travail ne va pour l'instant que jusqu'à la Révolution et comprend une étude complète de la vie du Châteaulin d'autrefois autant qu'on peut l'atteindre.

A l'occasion d'une pétition adressée par un groupement parisien en faveur de l'enseignement du breton. M. le Président définit une fois de plus la position de la Société en face du problème : la Société accueille avec sympathie la pétition, mais écartant tout esprit de polémique, déclare s'en tenir au vœu qu'elle a elle-même formulé en 1935.

Sur la proposition de MM. Le Séach et Ogès, des félicitations sont votées aux organisateurs des émissions bretonnes de la station de Radio Quimerch.

M. Le Séach exhibe un glaive de garde national trouvé à Laniron.

M. Dizerbo donne lecture d'une petite note sur la chapelle de Saint-Eloi, en Ploudaniel.

Le Bureau est maintenu en fonctions pour 1947 à l'unanimité par les membres présents.

Le Secrétaire,
A. H. DIZERBO.

Le Président,
H. WAQUET.

PUBLICATIONS REÇUES

Analecta Bollandiana, t. LXIII, 1945.

Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution, 1944.

Bulletins et mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, t. LXXV, 1945-1946.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, avril et décembre 1946.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1943-1945.

Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, 1946 fasc. 1.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1^{er}, 2^e et 3^e trim. de 1946.

L'Echo du Dix-Neuf (cahiers du 19^e régiment d'infanterie), avril et octobre 1946.

Finskt Museum, t. XLIX-LII, 1942-1945.

Fornvännen. Meddelanden från. Vitterhets historie och antikvitets Akademien, 1940-1946, 6 vol.

Genava, XXIV, 1946.

Revue Mabillon, janvier-avril et mai-décembre 1946.

Eugenio Olivero, *L'architettura gotica del duomo di Chieri*, Torino, 1939.

MÉMOIRES

Un nouveau type de lec'h⁽¹⁾ provenant du Penker, en Plozévet (Finistère)

Les alentours de la ferme du Penker, en Plozévet, ont fourni aux investigations de M. G. Monot, puis du Cdt Bénard (dit Le Pontois) un groupement intéressant de lec'hs.

Le premier était renversé et enlisé à une trentaine de mètres à l'Est de la ferme, à pans en forme de tronc de pyramide. Hauteur 130 cm, diamètre à la base 50, au sommet 35, largeur des pans à la base 15, au sommet 10. Il a été ramené auprès du musée de Penmarc'h.

Un deuxième est resté sur placé, trouvé le long du chemin de la ferme, il a été placé sur un mur dans la cour de celle-ci. Tronc de pyramide quadrangulaire à angles concaves, de 51 cm de hauteur, largeur des faces à la base 41, au sommet 24, largeur de la concavité d'angle à la base 7, au sommet 6.

Le troisième se trouvait à 150 mètres à l'Est de la ferme, sur une source jaillissante, lec'h à pans un peu globuleux, à arêtes légèrement courbes, de 105 cm de haut, diamètre à la base 80, à la partie renflée 90, au sommet 34. Onze pans adoucis visibles, leur largeur est d'environ 26 à la base et 12 au sommet. Une coupure verticale et peu régulière sur l'arrière. Une entaille affecte trois pans vers le tiers supérieur, et au-dessous, à mi-hauteur, une petite cupule (?) ovale, d'axes 6 et 4, de 1,5 de profondeur. Le groupe avec sa fontaine a été reconstitué dans le musée de Penmarc'h, encadré de pierres arrondies (selon Bénard des galets de mer?).

(1) Le terme de lec'h est employé ici pour des raisons de commodité dans le sens très contestable qu'on lui attachait dans l'entourage du Cdt Bénard.

Les notes auxquelles nous empruntons la plupart des précisions ci-dessus, du Cdt Morel, grand spécialiste des lec'hs, n'en mentionnent pas d'autres (si ce n'est que l'un des lec'hs actuellement au moulin de Brénizenec provient de Menez-Groas, le croisement de chemins de la cote 69, où il subsisterait un soubassement de croix). Par contre, dans les siennes, Bénard affirme que ce lieu aurait eu en tout 5 lec'hs (et même selon son livre ce serait un à la fontaine et 5 à la ferme, avec de très nombreux tessons de poterie gauloise et des débris d'ossements incinérés, renseignements incontrôlables).

Quoiqu'il en soit, la pierre la plus intéressante était restée ignorée. Bénard avait dédaigné un caillou cassé affleurant à 4 mètres du premier lec'h, près de la ferme. Le propriétaire de celle-ci, M. Henri Bescond, effectuant des travaux dans sa cour, fut amené à le déterrer, et l'a installé en place d'honneur au milieu d'un jardinet face à sa maison d'habitation. Il s'agit d'une pierre hémisphérique surélevée, de 125 cm de hauteur et 100 de diamètre maximum environ. Le sommet est très légèrement aplani, un côté est abîmé par une cassure (c'est par là qu'il affleurerait). Son gros intérêt est de présenter une série de cannelures, vingt sont bien visibles, mais avec la partie supprimée, le tour devait en comporter vingt-cinq. Peu profondes (dépression de 1 à 2 mm), elles sont cependant bien nettes, même sur photographie. De petites cavités allongées, l'une sur le côté, et deux parallèles sur le sommet, n'ont sans doute pas une origine intentionnelle.

Or, l'on sait que l'on répartit généralement les pierres taillées, désignées sous le nom de lec'hs (terme solennellement condamné, mais encore usité par tout le monde !), en deux catégories : d'une part, les lec'hs bas, hémisphériques ou en calotte, et, d'autre part, ceux à grande dimension verticale, de formes plus variées, fréquemment épannelés ou cannelés. Ici, nous avons un exemple parfait de passage entre les deux groupes. On

peut vraisemblablement penser que les cannelures ont été postérieurement ajoutées à un lec'h hémisphérique. Les partisans de la théorie du symbolisme génital des lec'hs (lisse ou hémisphérique masculin, cannelé féminin) devront nous expliquer ce changement de sexe insolite. Quant aux partisans du lec'h bas, symbole funéraire du tumulus-qu'on-ne-construisait-plus-à-l'âge-du-fer, et des lec'hs hauts, agrémentés ou non, dérivés des menhirs, ils ne pourront rien nous expliquer du tout. On demande une nouvelle théorie du lec'h.

P.-R. GIOT.

Un Ingénieur des Ponts et Chaussées à Landerneau au XVIII^e Siècle

Parmi les ingénieurs des Ponts et Chaussées de Bretagne, l'un des plus connus est certainement Pierre-Joachim Besnard (1). Durant son séjour à Landerneau, de 1770 à 1787, il entretint avec son collègue Piou, sous-ingénieur à Guingamp, puis ingénieur à Dol, une correspondance suivie dont une partie a été conservée (2). Elle met en lumière le caractère sympathique de cet ingénieur, donne de curieux renseignements sur la façon dont travaillait alors le Corps des Ponts et Chaussées de Bretagne ainsi que les travaux qu'exécutèrent Besnard et Piou durant cette période. Il nous a donc paru intéressant d'en publier quelques extraits.



Voyons d'abord l'homme; c'était, avant tout, un breton très attaché à son pays natal. Des bruits ayant couru d'un rattachement des Ponts et Chaussées de Bretagne à ceux de France, il écrit, en effet, le 7 février 1783 : « Dites-moi donc quels moyens le général (3) veut employer pour nous agréger aux Ponts et Chaussées de Paris. Je ne me soucierai nullement de cette incorporation; nous pourrions y perdre beaucoup et à coup sûr n'y rien gagner, le plus grand mange le plus petit. On nous dépayserait et j'aime ce chien de pays où je suis né et ne le changerais pas volontiers contre un autre. »

(1) Voir : Kerviler : Bio-Bibliographie bretonne, Rennes, 1889.

(2) Archives C.-d.-N., C. 98.

(3) Henri Frignet, directeur du Service des Ponts et Chaussées de Bretagne de 1770 à 1787.

Il affectionne en particulier profondément Rennes, sa ville natale; et, lorsque Piou, nommé à Dol, lui demande en 1778 conseil pour sa résidence, hésitant entre Saint-Servan et Rennes, il lui répond : « Votre domicile vous embarrasse, je le crois bien. L'avantage de celui de Rennes doit l'emporter sur tous les petits désagréments que vous y envisagez. Les mœurs sont douces; on s'y trouve noyé dans le grand nombre et l'on n'y doit exciter ni envie ni pitié; l'éducation de votre fils doit être la chose qui vous importe le plus. Vous serez, comme vous le dites, près du soleil, à l'extrémité de votre département. La vie que l'on mène dans les petites villes est un enfer anticipé; les petites intrigues, la médisance, la calomnie y empoisonnent les jours d'un honnête homme, croyez-moi sur cet article. »

Il revient d'ailleurs souvent sur ce dernier point et semble bien n'avoir jamais accepté sa disgrâce à Landerneau, sur laquelle il revient fréquemment, ni apprécié cette résidence. « Notre chienne de petite ville ne fournit rien que quelques médisances, quelques calomnies de femme par ci par là, sans lesquelles nous tomberions sûrement en léthargie. »

Cette atonie des Landernéens cessait cependant au moins quinze jours chaque année pendant la foire de La Martyre, aussi Besnard ne manque-t-il pas chaque année d'y inviter Piou et sa famille; et, si ceux-ci ne peuvent s'y rendre, il leur en adresse un compte rendu.

« La foire de La Maryre est maintenant dans sa splendeur, elle est ouverte depuis jeudi dernier (16 juillet 1772) et durera jusqu'au dimanche 2 août... Nous avons une fameuse loterie où j'ai accroché pour une quarantaine de pièces de douze sols une housse et des faux fourreaux de pistolets d'escarlate galonnés d'argent, j'aurai l'air d'un commandant de mousquetaires ! Cette loterie est d'une grande richesse, tous les jours il en sort des boîtes et des montres en or. Je suis tenté, je risque ma mignonette et je perds mon argent; si vous

voulez éprouver votre bonne fortune, dites le moy, je mettrai des pièces de douze sols à votre intention. »

Certes, Besnard ne roule pas sur l'or, ses frais de tournées absorbant la plus grande partie de ses appointements et les gratifications des Etats étant fort modestes. « A Brest, on ne parle que billaux, banqueroutes, cessions; celle des princes de Guéméné en entraîne une petite presque toutes les semaines; et ceux qui ont de l'argent, ce n'est pas moy, ne savent où le fourrer. »

Mais, comme c'est un sage, il s'en console aisément, ne demandant qu'à continuer de jouir d'une excellente santé qu'il entretient chaque jour d'une bonne soupe; aussi, adressant ses vœux à son ami le 1^{er} janvier 1772, lui écrit-il : « Je ne vous désire que la bonne santé; c'est le seul bien digne du cœur. La santé seule rend heureux, et, sans elle, les honneurs ne sont qu'un poids glorieux et les richesses qu'une incommodité ! »

Philosophe, il l'est certes, et même un brin sceptique. A la suite d'un voyage à Guingamp où Piou l'a fait recevoir membre de la célèbre frairie blanche, il l'en remercie en ces termes : « Je suis maintenant très humble frère servant de la frairie blanche au moyen de deux écus de six francs que j'ai mis dans une bourse de serge verte. J'ai été baisé sur les deux joues par l'abbé laïc et je puis maintenant mourir en sûreté de conscience. Dieu ne peut me refuser ma place au paradis puisqu'il en sera prié en grand messe de Requiem à Guingamp. »

A propos du service funèbre de Louis XV, dont la pompe avait été réglée à Guingamp par Piou, il lui adresse les félicitations suivantes : « Je vous dis donc dans la vérité de mon âme que votre décoration était très belle, bien entendue, point confuse, bien décrite et bien imprimée sur beau papier; qu'elle ressent l'homme du métier, que vous deviez être bien content, et Louis XV aussi de se voir un beau mausolée au fond de la Basse-Bretagne dans l'église de N.-D. de Guingamp. Cela a dû vous coûter beaucoup d'argent, mais vous êtes des sei-

gneurs. Pour nous, à Brest, je ne sais ce que nous avons fait, car je n'y ai pas été dans ce temps; ce que je sais certainement, c'est que nous n'eussions pas oublié un banquet pour nous donner un peu de force pour entendre à trois heures l'oraison funèbre, car c'est une lourde chose qu'une oraison funèbre. »

A partir de 1773, et sans doute sous l'influence de Piou, Besnard entre dans la franc-maçonnerie. Le 22 juin de cette dernière année, il écrit en effet à son ami : « Je suis maintenant M. S: M. G: M. O. et G. P: » Cependant, en dehors d'une autre mention concernant le temple maçonnique de Quimper, il n'y fait jamais allusion dans ses lettres à Piou. Celui-ci, au contraire, correspond fréquemment à ce sujet avec son ingénieur en chef Frignet (4), qui paraît avoir été maçon d'un grade moins élevé, et qui, peut-être pour cette raison, semble l'avoir beaucoup ménagé et même considérablement favorisé.

Est-ce pour cela que la place d'ingénieur à Dol étant vacante, Besnard ne fut pas avisé du concours en temps utile et que celle-ci fut attribuée à Piou, nous n'en avons pas la certitude, mais cela nous paraît probable.

Besnard en conçut sur le moment beaucoup d'amertume mais n'en conserva pas rancune. « Ce fut une grande mortification pour moi, écrit-il à Piou, de voir mes anciens camarades se refuser à me voir rentrer dans un corps dans lequel j'avais été depuis mon enfance, où j'avais été cinq ans élève et trois ans sous-ingénieur; mais, au surplus, je ne savais pas que pour me donner cette exclusion au concours on se fut donné la peine de me calomnier. Je le leur pardonne de mon cœur et n'en conserve rancune à personne. »

Dix ans plus tard, il devait d'ailleurs remporter une éclatante revanche.

(4) Le 13 juillet 1774, par exemple, Frignet écrit à son « cher frère » Piou que le temple maçonnique de Rennes a été terminé le 5 juillet et qu'on y installe le frère **Ervagault**.



La correspondance de Piou et de Besnard nous donne, d'autre part, de curieux détails sur la façon dont ils travaillaient. « Toutes les fois, écrit Besnard, qu'il me faut imaginer quelque chose de nouveau, je m'aperçois du vide de ma pauvre tête et de la faiblesse de mes talents. Ce n'est vraiment pas ma faute, car depuis 1759 que j'ai embrassé mon état, j'y ai travaillé sans relâche et tout ce que j'ay pu apprendre à force de veilles ne me paraît qu'un point de la ligne que j'ai à parcourir pour acquérir les connaissances nécessaires à un architecte (5). » Pour se perfectionner, il a recours à deux sources : les livres imprimés et les projets de ses confrères. Lui-même, d'ailleurs, leur prête généreusement tous ses ouvrages techniques et les plans de son portefeuille.

Parmi les premiers, sa correspondance mentionne particulièrement les traités d'architecture de d'Aviler (6), de Blondel (7), de Fréart de Chambray (8) ainsi que le célèbre ouvrage sur les ponts de Perronnet (9). « Vous avez à moi un tas de plans, l'architecture de Chambrai que je ne veux comparer au cours d'architecture en six volumes de Blondel que j'ai lu et relu tout entier depuis mon retour. Je ne sais comment vous avez trouvé ce traité, mais j'en suis très content. Je le mets au-dessus de Davilers et par les idées neuves que j'y ai remarquées et

(5) Lettre du 27 juillet 1772.

(6) D'Aviler : Principes d'Architecture tirés de Vignole et Michel Ange, 2 volumes, Paris, 1691.

(7) Jacques-François Blondel : Architecture Française. A Paris, rue Dauphine, chez Charles-Antoine Jombert, 1752. Les six tomes reproduisent l'historique, les plans et élévations des principaux édifices parisiens.

(8) Fréart de Chambray : Les quatre livres d'Architecture d'André Palladio mis en français. Paris, imprimerie d'Edme Martin, rue Saint-Jacques, au soleil d'or, M.D.C.L.

(9) Peronnet : Description des Ponts et Chaussées, Paris, t. I, 1782, t. II, 1783, supplément 1789.

par ses détails et la diction qui est moins sèche. Je veux comparer ses trois ordres avec ceux de Chambray (10). »

Il envoie tous ses projets à Piou pour lui demander conseil et lui réclame également les siens. « J'espère que vous ne me ferez pas attendre votre frontispice de l'église du Relecq. Pourquoi mettez-vous des pilastres sur les colonnes; vous avez sûrement vos raisons, envoyez-moi tout cela (11). »

Mais, ces consultations et échanges ne se bornent pas à Landerneau et Guingamp. Piou et Besnard savent parfaitement ce qui s'exécute dans toute la Province et demandent à leurs collègues tantôt un plan, tantôt une note de calculs. C'est ainsi que Piou, en 1776, demande à son ingénieur en chef Frignet les plans du nouveau palais épiscopal de Rennes et une note de calculs d'un palan.

Besnard est très au courant des grands travaux qui s'effectuent à Nantes, ainsi que le montre une curieuse lettre écrite le 11 janvier 1774 à Piou qui y convoitait un poste. « Bientôt placé à Nantes, à moins que vous ne soyez placé ingénieur en chef dans quelque département. Car il vaut mieux être en premier qu'en second, mais vous avez bien des anciens et vous pouvez attendre votre rang à Nantes mieux qu'à Guingamp.

« Les grands travaux que vous avez faits à Châtelaudren et qui en demandent encore d'autres pour une parfaite réparation pourraient peut-être vous faire rester à Guingamp, car il est quelquefois dangereux d'être trop nécessaire dans l'endroit où l'on est placé. Si vous pouviez revenir à Nantes, vous trouveriez plus d'occasion de travailler et plus avantageusement pour vous, car on bâtit toujours de plus en plus et il semble qu'il arrive encore plus de monde à Nantes pour s'y loger qu'on ne bâtit de maisons. Je ne sais quand on achèvera la Chambre des Comptes ni quand on bâtera la Bourse, mais la

(10) Lettre du 14 janvier 1776.

(11) Lettre du 18 juillet 1775.

Compagnie des négociants va faire bâtir la salle de spectacle dans l'emplacement du jeu de paume de Saint-Nicolas (12). »

✱✱

Enfin, cette correspondance nous fait connaître les quelques travaux d'architectures édifiés pendant cette période sur les plans de Besnard et de Piou en dehors des nombreux ouvrages d'art nécessités par la mise en état des grands chemins : église Saint-Martin de Morlaix et de Plouzané, tour et partie supérieure de la façade de Saint-Louis de Brest, projet de reconstruction de Saint-Houardon de Landerneau, fontaine de la même ville, poudrerie de Pont-de-Buis dûs au premier; auditoire de Châtelaudren, couvent et façade de l'abbatiale du Relec, hôpital de Poullaouen, dûs au second.

Sur Saint-Martin de Morlaix, l'œuvre architecturale incontestablement la mieux réussie de Besnard, l'auteur ne nous apprend pas grand'chose. Il indique simplement à Piou le 22 juillet 1772 : « Je serai à Saint-Paul et Morlaix les 26, 27 et 28 et j'y vais délivrer les plans nouveaux de Saint-Martin de Morlaix que je voudrais vous faire voir; j'ai bien des doutes, des inquiétudes. » La construction en fut, comme l'on sait, commencée en 1773 et terminée en 1778 (13).

En ce qui concerne Plouzané, Besnard en annonce les plans à Piou le 11 mars 1772 et les lui réclame en ces

(12) Voir à ce sujet : Pierre Lelièvre : Nantes au XVIII^e siècle, Nantes, Durand, 1942.

(13) L'église Saint-Martin fut fondée en 1128 par Henri II, vicomte de Léon, qui donna à l'abbaye de Saint-Martin de Marmoutiers son bourg du Bourret avec les deux chapelles de Saint-Augustin et de la Madeleine. On la rebâtit au XVI^e siècle; et, d'après une note conservée aux archives du Finistère (A. 18), le clocher fut terminé le 13 novembre 1537. En 1663 le chœur fut agrandi, mais un coup de foudre ruina en partie l'édifice en 1751, ce qui détermina la seconde reconstruction sur les plans de Besnard. En 1850, une tour amortie en dôme a remplacé la lanterne octogonale surmontant primitivement le portail.

termes en juillet 1773 : « Je vous prie de me les envoyer le plus promptement que vous pourrez, surtout la flèche, car c'est pour l'avoir que les paroissiens me demandent ces plans ne voulant pas d'un dôme, qui, à la vérité, n'est pas beau. » Le 2 août 1776, il lui annonce que l'église est en chantier et que les fondations sont ouvertes.

Nous ne savons ce qu'était le dôme primitivement projeté et qui ne trouvait grâce devant son auteur, mais cette flèche mesquiné surmontant une lourde tour assise elle-même sur un portail monumental convenant mieux à un palais de justice qu'à un église, montre que malgré ses veilles Besnard n'était pas encore un artiste (14).

Plus intéressants que Plouzané sont la tour de Saint-Louis de Brest et la partie supérieure de la façade de cette église que Max Radiguet comparait cependant à une clarinette entre deux métronomes (15). Si, là encore, l'ensemble est loin d'être parfait, quelques détails sont soignés et l'auteur nous donne à leur sujet quelques précisions sur les obstacles qu'il dut surmonter.

La façade avait été commencée par Frézier et montée jusqu'à l'architrave supportant le fronton. Deux projets de tour avaient été faits par Frézier et par Besnard, ce fut ce dernier qui fut préféré, ce qui entraîna également la modification du couronnement de la façade. Voici ce qu'écrivait à ce sujet Besnard le 8 mai 1775 : « Je vous envoie : 1° le plan de l'église Saint-Louis pour marquer les parties nouvellements faites; 2° le projet de frontis-

(14) A la même époque, d'ailleurs, Jacques-François Anfray, ingénieur en chef de Piou, construisait sur la tour plate de Notre-Dame de Guingamp un dôme des plus mesquins et élevait, par contre, à Ploumagoar, un porche encore plus monumental que celui de Plouzané.

Comme celles de Besnard, ses colonnes ont certainement été édifiées suivant les canons antiques appris de d'Aviler ou de Blondel; mais, il faut bien le reconnaître, Anfray, encore plus que Besnard, manquait totalement de sens architectural. Seul le clocher de la cathédrale de Tréguier fait exception et présente, malgré sa lourdeur, une silhouette un peu originale.

(15) Max Radiguet : A travers la Bretagne, p. 37.

pice en dôme de M. Frézier que je trouve très mauvais; 3° mon projet de tour; 4° la coupe, les devis et détails.

« Vous remarquerez que M. Frézier m'a fait des piliers de trois pieds pour porter une tour.

« Le frontispice est construit jusque et y compris la corniche de l'ordre ionique, mais je fais détruire l'entablement jusqu'à l'architrave pour le faire profiler d'un pilastre à l'autre sans ressaut, afin d'y établir un fronton qui ne soit pas coupé et qui marque le bout du comble de mon bâtiment; et, comme les pierres de cet entablement se sont trouvées n'avoir pas assez de queue, j'ai donné un profil nouveau au tout. J'ai pris l'entablement du temple de la Fortune virile à Rome, le plus beau monument de l'antiquité et le plus correct; mes pilastres ont 2 pieds 6 pouces de diamètre et par conséquent chaque partie de mon module 6 lignes. Je change les pilastres du deuxième étage et leur donne 15 pouces de saillie. J'ai mis des balustres aux croisées du premier étage pour leur servir d'appui.

« Je n'ai pas touché à ces mauvais enroulements qui raccordent le Dorique et l'Ionique, on m'a prié d'épargner ce qui était fait et j'ai eu bien de la peine à refondre l'entablement. »

Quelques mois après, le 18 juillet 1775, il donne à Piou d'autres détails : « Je n'ai pu terminer pyramidalement la tour Saint-Louis ne pouvant l'élever davantage à ceux des ouvrages extérieurs de la place; et la hauteur en avait été concertée à 5 ou 6 pieds près avec Monsieur Dajot, directeur des fortifications; et, au surplus, il y a des cas où il ne faut pas trop terminer en pointe, nous sommes sujets au tonnerre dans ce pays-ci, et, d'ailleurs, je crois que le tout pyramidera à cause des deux obélisques. Je n'ai point construit les pilastres ioniques, ils sont dus à Monsieur Frézier. Je commence ma construction à l'architecture ionique qui fait ressaut et que je fais démolir pour la faire profiler droit d'un pilastre à l'autre. Vous vous souvenez que je n'aime pas les pilas-

tres et que je ne les emploierai qu'à mon corps défendant et lorsque je ne pourrai mieux faire. La pierre de tuffeau nous vient à Brest des carrières de Saint-Savignan en Saintonge et nous coûte 1 livre 13 sols le pied rendue à Brest (16). »

Dans cette même lettre il lui indique que l'Intendant et Frignet ont trouvé jolie sa petite fontaine de Landerneau.

Il semble également que pour cette dernière ville il ait dressé un projet pour la reconstruction de Saint-Houardon d'après la mention suivante : « Je vous envoie une folie que je viens d'imaginer pour l'église Saint-Houardon de Landerneau; dites-moy, sans flatterie, si cela est supportable. C'est l'ouvrage de deux jours, il fallait en mettre quatre et faire mieux (17). »

Parmi ses autres travaux, Besnard indique à Piou le lever du plan de Saint-Pol-de-Léon, le projet du château de Trévarez, enfin la construction d'un atelier de poudre à Pont-de-Buis (18) : « J'ai été un mois à relever le plan de Saint-Pol et le détail des masses des maisons et des jardins. J'ai été vingt jours dans la forêt de Laz et j'ai retourné à Trévaré chez Monsieur du Grégo pour faire les projets d'un château de vingt toises trois pieds de façade (19). J'ai relevé le plan général des moulins à poudre et des environs de la manufacture royale de Pont-de-Buis où je suis à faire les projets d'un moulin.

(16) La tour fut achevée à la fin de septembre 1776 et Besnard écrit à Piou : « On en dit mal et bien, les uns la trouvent belle, d'autres laide, je ne sais qu'en penser... Vous l'avez vue en projet et c'est de votre faute de m'avoir dit qu'elle était bien. » Un arrêté du Conseil d'Etat du 16 mai 1769 permettait de prendre 40.000 francs en vingt ans sur les octrois de Brest pour la construction de cette tour (A. I et V. C. 599).

(17) Lettre du 9 août 1772.

(18) Lettre du 14 janvier 1776. Dans cette lettre, Besnard mentionne un frère, arpenteur royal, qui releva, entre autres, les plans de Brest et de Carhaix. Peu après, il se rendit aux Indes dresser le plan de Pondichéry.

(19) En 1771, Besnard avait fait les plans d'un château pour M. de Toucheprès (lettre à Piou du 3 janvier 1772).

à deux batteries de vingt pîlons et d'un enfonçage de quatorze toises de longueur; ajoutez à tout cela une tournée des grands chemins et les projets d'une sacristie. »

Enfin, quelques jours plus tard, au sujet de l'atelier de Pont-de-Buis, Besnard écrit à Piou : « J'aurais bien du plaisir à vous voir chez moi, je vous ferai voir mes besognes bien ou mal faites. Je suis assez content de ma distribution du rez-de-chaussée (de Trévarez). Au surplus vous verrez mes projets pour la fabrique royale des poudres. Le plan général a une demi lieue de longueur sur deux cents toises de largeur.

« Je viens de faire un plan de Brest qui est très joli (20). »

Pendant ce temps, Piou, occupé principalement à réparer les désastres provoqués à Châtelaudren par la rupture de la digue de l'étang dans la nuit du 18 au 19 août 1773, projetait cependant quelques monuments : auditoire de Châtelaudren (21), hôpital de Poullaouen, projet examiné par Perronnet qui ne trouva rien à corriger en dehors du trop grand nombre de latrines, enfin reconstruction de l'abbaye du Relec fort endommagée par un cyclone les 4 et 5 octobre 1765.

Outre les bâtiments conventuels, le projet comprenait la façade de l'église, que critiqua violemment Frignet trouvant les portiques mesquins et leurs colonnes réduites à l'état de fuseaux (22). Piou rêvait même de jeter complètement à bas la vieille abbatiale pour y substituer une église en rotonde; mais, nommé sur ses entrefaites à Dol, il n'eut fort heureusement pas le temps d'accomplir ce forfait (23).

**

(20) Lettre du 29 janvier 1776.

(21) Œuvre mentionnée dans une lettre de Frignet à Piou du 14 novembre 1774.

(22) Lettre de Frignet à Piou du 15 janvier 1772.

(23) « Sans doute une église en rotonde serait bien belle, je ne pourrai vous dire mon sentiment qu'en voyant les plans. » (Même lettre.)

En 1787, Besnard quittait « la chienne de petite ville de Landerneau » pour sa bonne cité natale de Rennes, succédant après un brillant concours à Frignet comme directeur des Ponts et Chaussées de Bretagne. Inspecteur général des Ponts et Chaussées en 1791, auteur du tracé de la nouvelle ville de Napoléonville en l'an XIII, il mourut à Paris le 27 février 1808.

R. COUFFON.

L'Instruction dans le Finistère sous le Consulat et l'Empire (1799-1815)

I. — SOUS LE CONSULAT

L'enseignement populaire avait à peu près disparu dans le Finistère pendant la Révolution, pour les mêmes raisons que dans les autres régions de la France. Les Assemblées révolutionnaires avaient porté un coup funeste à l'ancienne organisation scolaire en confisquant les dotations qui permettaient aux établissements d'enseignement de fonctionner, en enlevant le droit d'enseigner aux ecclésiastiques et aux ordres religieux, en obligeant les maîtres de l'ancien régime à un serment qui heurtait leurs idées religieuses. Il fut impossible de recruter un personnel nouveau; l'argent manquait; les instituteurs improvisés qui se présentèrent, abandonnèrent rapidement une profession qui ne les nourrissait pas. La loi du 27 brumaire, an III, qui constituait un sérieux essai de réorganisation des écoles avait totalement échoué : en 1799 il ne restait plus dans le Finistère que l'Ecole centrale de Quimper et cinq écoles publiques. Le Conseil général déclarait : « L'état de l'enseignement dans notre département est loin d'être satisfaisant. L'instruction est cependant le besoin de tous; elle est réclamée en faveur de la génération que la Révolution a vu naître et dont la République a droit d'attendre et son lustre et sa force... La principale cause de sa décadence est la dissidence des opinions politiques et religieuses, et le défaut le plus absolu des ressources.

« Il n'a pas d'école secondaire, il y a peu d'écoles pri-

maires : par conséquent presque aucun élément pour l'Ecole centrale de Quimper. Le fanatisme repousse l'instruction; il n'en veut admettre aucune. Les instituteurs, découragés, abandonnent leur profession ou s'y livrent avec indifférence. » (1).

La situation catastrophique de l'enseignement dans le Finistère, déplorée par le Conseil général, était la même dans toute la France; l'ignorance était générale, surtout dans les campagnes. Chaptal, ministre de l'Intérieur, chargé de l'Instruction publique, plus connu par ses découvertes scientifiques que par le rôle qu'il a pu jouer comme homme d'état, fut frappé du nombre de maires illettrés chargés de gérer les intérêts des communes. Par suite de la précarité des budgets communaux, ces maires éprouvaient de sérieuses difficultés à se procurer un employé apte à s'occuper des affaires municipales. Chaptal songea à leur procurer le secrétaire dont ils avaient besoin. Dans une circulaire du 6 nivôse, an IX (27 décembre 1799), il donne aux préfets des ordres en ce sens :

« ... La création d'un secrétaire serait un fardeau trop onéreux pour les petites communes; et, d'un autre côté, le secrétaire n'y trouverait pas une occupation suffisante pour l'y fixer. Mais je pense qu'en réunissant les fonctions de secrétaire et celles de maître d'école dans les mêmes mains, on peut allier deux intérêts bien précieux à chaque commune. Je vous invite donc, citoyen préfet, à organiser l'un par l'autre et à profiter du besoin où sont les municipalités d'avoir un secrétaire pour établir enfin les maîtres d'école. Par ce moyen, la dépense sera presque nulle et on la supportera avec d'autant moins de peine que l'utilité en sera mieux sentie.

« Vous pourrez confier aux Conseils municipaux le choix des maîtres d'école et la fixation de leur traite-

(1) A moins d'indication contraire, les documents utilisés dans cette étude proviennent des Archives départementales, série T, non cotée et registres des délibérations du Conseil général. Les lois et décrets ont été pris dans la **Législation de l'instruction primaire en France**, par M. Gréard.

ment. Vous vous réserverez seulement le droit de la connaître et de l'approuver. »

Par cet ingénieux biais, Chaptal voulait obliger les municipalités à fonder une école là où il n'en existait pas, afin d'avoir sous la main le secrétaire indispensable et... bon marché. L'application de cette circulaire devait profiter à la fois aux communes, à qui elle procurait un secrétaire, et aux enfants à qui elle procurait un instituteur.

Se conformant aux directives de Chaptal, le Conseil général du Finistère établit... sur le papier, un plan d'instruction. « Il faut, dit-il dans sa délibération, une école primaire dans chaque petite ville, bourg ou village ayant une population de 200 âmes. Pour accroître leurs moyens d'existence, les instituteurs pourront être greffiers des communes et tenir les registres de l'état-civil. Ils n'auront pas de traitement fixe, mais outre le prix convenu de gré à gré avec les familles, ils recevront de la commune 0 fr. 50 par mois et par élève; chaque commune paiera aussi pour les enfants indigents des défenseurs de la Patrie.

« Des prix de 200, 100 et 50 francs, seront donnés aux meilleurs maîtres. Les instituteurs seront nommés par les Conseils municipaux, suspendus par le sous-préfet pour incivisme ou inconduite, et destitués par le préfet.

« Il y aura, dans chaque arrondissement, des Ecoles secondaires, comme degré immédiat pour passer aux Ecoles centrales; elles pourraient être placées à Quimper, Landerneau, Brest, Morlaix, Carhaix et Quimperlé. »

Le Conseil général invite le préfet à étudier le fonctionnement du pensionnat de M. Pillet, prêtre constitutionnel, établi à Landerneau et qui paraît répondre au but poursuivi. Il ne propose aucune modification au fonctionnement de l'Ecole centrale.

Un arrêté des Consuls ayant ordonné l'établissement de Jurys d'instruction chargés de surveiller et de développer les écoles dans leur département, le préfet du

Finistère nomma à ces fonctions les citoyens Le Breton, Vinoc et Detaille, membres de la Commission administrative de l'Ecole centrale de Quimper.

Il ne semble pas que les bonnes intentions du Conseil général, aidé du Jury d'instruction, aient amené l'ouverture d'une seule école. Le maigre budget des petites communes ne permettait pas aux municipalités de subvenir à la rétribution d'un instituteur.

Chaptal se rendit compte que les premières mesures prises en vue d'assurer le développement de l'instruction, demeureraient lettre morte. Dans une circulaire du 25 ventôse, an IX (16 mars 1801), il demanda à chaque département de lui fournir les renseignements nécessaires pour apprécier la situation scolaire avant 1789. Il comptait s'en inspirer pour établir un nouveau plan d'instruction.

Voici le rapport adressé au ministre par le préfet du Finistère, Rudler; il condense les réponses reçues des arrondissements et répond point par point aux questions posées par la circulaire. Ce rapport, fort intéressant par les précisions qu'il fournit, laisse malheureusement de côté les petites écoles et ne s'attache qu'aux collèges.

1° Quel était le nombre des établissements d'instruction publique dans le Finistère avant la Révolution ?

Deux principaux : le collège de Quimper et celui de Saint-Pol-de-Léon. Il y avait de plus à Brest une maison tenue par les frères ignorantins.

Trois ou quatre ans avant la Révolution, le dernier évêque de Quimper forme deux établissements pour les principes de la langue latine, l'un à Pont-Croix et l'autre à Pleyben.

2° Quel était le nombre des maîtres et des élèves pour chacun ?

Au collège de Quimper il y avait neuf professeurs et de quatre à cinq cents élèves. Cette école en renfermait

un plus grand nombre du temps des Jésuites. Il y en a eu jusqu'à mille.

A Saint-Pol-de-Léon il n'y avait que six ou sept professeurs et de quatre cents à cinq cents élèves au plus. Presque tous les élèves de ce ci-devant évêché venaient étudier au collège de Quimper.

Au Séminaire de Plouguernével, trois professeurs seulement se consacraient à l'instruction; je parle de cette école quoiqu'elle ne soit pas dans le département parce qu'elle fournissait, tous les ans, au collège de Quimper de vingt à soixante-dix écoliers des plus forts. Elle renfermait de quatre-vingt à cent élèves. Je ne dis rien de Pont-Croix et de Pleyben; ces établissements étaient à peine formés. Le plan, au reste, était celui de Plouguernével.

3° *Quel était le genre d'instruction qu'on y donnait?*

Le plan d'étude du collège de Quimper était celui des Jésuites, celui des principaux collèges de France qui vient d'être adopté pour le Prytanée.

Mais avant d'y entrer, il fallait bien savoir le Ruditement et expliquer l'appendice.

Il y avait deux classes par jour : chacune était de deux heures et demie.

Les écoliers des deux classes avaient encore des Précepteurs dans leurs pensions qui leur faisaient des répétitions, les aidaient à faire leurs *devoirs* et à *préparer* leurs auteurs.

Il n'y avait pas de pensionnat au collège; on avait chargé d'en établir; mais ce projet n'avait pas réussi.

A Saint-Pol-de-Léon on tâchait, autant que possible, de suivre le même plan.

A Plouguernével on apprenait parfaitement le ruditement et on en sortait pour venir en cinquième au collège de Quimper ou de Port-Briec. Il en eut été de même des maisons de Pleyben et de Pont-Croix.

4° *Quelles étaient les ressources ou les revenus de chaque établissement ?*

Celui de Quimper jouissait d'un revenu de 11.000 francs, celui de Pol-Léon 15.000 francs.

Il est impossible de fournir sur le champ un état exact et détaillé des revenus de ces deux maisons; mais pour avoir de plus amples instructions, on invite à avoir recours à une lettre du Ministre Rolland, du 28 avril 1792, au Directoire du département du Finistère. Cette lettre relate un état détaillé de ces biens fourni par le Directoire et dont elle accuse réception.

On pourrait encore connaître le compte rendu par les anciens professeurs qui a été transmis au ministre, le 16 ventôse an 5 et dont il a accusé réception le 19 germinal.

Au reste voici les traitements des professeurs :

Le principal..	2.000
Le sous-principal.	1.200
Les professeurs de physique, de logique et de rhétorique à 1.100 fr. chacun..	3.300
Celui de seconde..	900
Ceux de 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e à 800 fr. chacun.	2.400
	9.800 fr..

Au commencement de l'année, chaque élève était tenu de donner 6 francs pour son inscription. Les enfants de Quimper avaient le privilège de ne payer que trois livres. Le produit de cette rétribution était employé aux réparations des bâtiments.

Le jour de la Saint-Nicolas un des garçons venait faire une tournée dans les classes et chaque élève donnait 24 sols. C'était en grande partie les gages des deux garçons dont l'un était jardinier et l'autre servait à la table des professeurs.

Le collège de Quimper pouvait avoir de 10 à 11.000 fr. de revenus en immeubles provenant des biens des Jésui-

tes, dont deux mille francs étaient payables par le collège de la Flèche.

On ne sait pas au juste quels pouvaient être les biens du collège de Saint-Pol. L'évêque y avait réuni les revenus de quelques bénéfices simples et le principal avait toujours eu canonicat. Au reste cette maison fondée par la Marche n'avait pas encore atteint toute la perfection qu'on voulait lui donner.

Il y avait à Saint-Pol un séminaire de Lazaristes qui jouissait de très beaux biens.

Les ignorantins de Brest n'avaient pas de revenus; ils vivaient des charités de la ville.

5° Existe-t-il encore de disponibles ou de non-aliénés des bâtiments autrefois consacrés à l'instruction publique et quel est leur état ?

Les édifices du collège de Quimper n'ont pas été vendus. Ils sont occupés par l'Ecole Centrale. Ils étaient dans un délabrement affreux, ayant été abandonnés depuis dix ans pendant lesquels ils ont servi de maison d'arrêt pour les femmes. On vient d'employer à leurs réparations tout le crédit de l'an 9, montant à 8.840 francs. Ces édifices sont vastes, commodes, bien situés et parfaitement adaptés à cet usage. Quand tout sera bien réparé, on pourra à l'aise y établir tous les professeurs, la bibliothèque, un pensionnat, une société d'agriculture dont la demande a été formée, en laissant pour les élèves des classes très spacieuses.

Mais il n'a encore été fait aucune réparation à l'église dont la toiture est écroulée par la voûte. Cet édifice est cependant tout neuf et c'est le seul monument d'architecture moderne qui existe à Quimper.

Les plans, devis et détails estimatifs ont été soumis au Ministre (François de Neufchâteau) et approuvés par lui. Les réparations ont été autorisées; mais les fonds ont toujours manqué, vu le déficit des centimes qui ne suffisent même pas pour acquitter les appointements des fonctionnaires.

La maison de Pol-Léon est très belle, mais moins vaste; elle a été bâtie peu d'années avant la révolution, sur des fonds obtenus en partie du Gouvernement, en partie des états de Bretagne et faits en plus grande partie par le dernier Evêque. Elle n'est pas aliénée et elle sert aujourd'hui de caserne. On prétend qu'elle est tellement dégradée qu'il n'y existe plus ni porte, ni fenêtre.

6° *Existe-t-il encore des revenus affectés à ces établissements ?*

On en trouve l'état joint au présent. Il en a déjà été servi au Ministre une expédition, en exécution de sa circulaire du 16 germinal an 8.

7° *Les anciens professeurs ou maîtres d'enseignement vivent-ils encore ? Quel est leur état ?*

Le personnel du collège de Quimper était composé comme suit :

Le Coz, Principal, Métropolitain à Rennes.

Guillaume, Sous-principal, mort.

Monze, Professeur de physique, mort.

Ollitrault, Professeur de logique, aujourd'hui de grammaire générale.

Saouzanet, Professeur de rhétorique, maître de culte à Fouesnant.

Le Roux, Professeur de seconde, clerc chez son frère notaire.

Bourbé, Professeur de troisième, maître de culte à Douarnenez.

? ? ?, Professeur de quatrième, vicaire épiscopal.

Soyet, Professeur de cinquième, vicaire épiscopal.

Tous ces professeurs étaient prêtres. Ceux de Saint-Pol l'étaient également. Ces derniers ont tous refusé le serment et ils sont aujourd'hui émigrés ou errants.

8° *Quelle est l'opinion du Conseil d'arrondissement sur les avantages de ces maisons d'éducation ?*

Aucun des conseils d'arrondissements, si on en excepte celui de Morlaix, ne s'est expliqué sur ces établisse-

ments, malgré ma circulaire du 16 Germinal aux sous-préfets. J'ai de plus communiqué celle du 25 ventôse au Conseil général ainsi que la lettre de mon prédécesseur du 7 du même mois.

Le Conseil a jugé devoir s'en tenir aux lois existantes sur l'instruction, comme on le voit par son procès-verbal. Je hasarderai aussi mon opinion sur cette matière extrêmement délicate.

D'abord il paraît constant que le collège de Quimper a été pendant longtemps très bien dirigé, quoiqu'on prétende que l'éducation y était moins bonne depuis quinze ou vingt ans. Il était cependant, en 1789, un des meilleurs et des plus suivis de la ci-devant Bretagne et il a beaucoup contribué à répandre les lumières dans cette partie de la France. Il existait à Quimper, avant la révolution, beaucoup d'hommes très instruits et qui n'avaient pas reçu d'autre éducation.

Le premier principal du collège devint directement principal de Louis Le Grand.

Le plan d'étude qui différait peu de celui des collèges même de la capitale, était bien adapté aux localités. Les sciences qu'on y enseignait étaient suffisantes pour les jeunes gens qui le fréquentaient. Ils étaient destinés par leur position à devenir un jour des commerçants, de second ordre, des médecins, des avocats, des notaires, ou, avec des succès au collège de Quimper, ils pouvaient faire des progrès rapides dans les écoles particulières où ces sciences étaient enseignées. Il suffisait à peu près de trois ou quatre années de pratique et à 26 ou 27 ans, ils étaient d'une certaine force dans la carrière qu'ils avaient embrassée. Il n'était pas rare de trouver dans ce nombre des hommes faits pour juger les meilleurs ouvrages de littérature et qui même au besoin pouvaient donner des preuves de leur facilité et de leurs talents.

Ce plan, au reste, a pour lui une longue expérience. Il offre des résultats sûrs; amalgamé avec le plan nouveau il pourrait répondre à l'attente du gouvernement

restaurateur de l'instruction publique. Son rétablissement semble généralement désiré par les pères de famille et tous les hommes sans prévention.

Mais je ne serais pas d'avis de rétablir le collège de Pol-Léon. Car quoique le département du Finistère soit un des plus étendus de la République, je ne pense pas que le collège qu'on y établirait, quelque réputation qu'il eut, puisse avoir plus de 4 à 500 élèves. Pour ce nombre un seul suffirait. D'ailleurs les ressources manqueraient pour le rétablissement des deux maisons; il faudrait donc réduire le nombre des professeurs et alors chacun suivrait pendant deux ans ses élèves, comme autrefois à Saint-Pol, ce qui n'est pas sans inconvénient, puisque dès lors on ne pourrait pas y recevoir d'enfants tous les ans. Je préférerais un collège bien suivi et bien dirigé à deux maisons d'éducation d'un moindre mérite.

Au reste, Saint-Pol est une très petite ville qui n'offre aucune ressource. Si ce collège était rétabli, je le croirais infiniment mieux placé à Morlaix.

9° *Quelles ressources offre-t-il pour en faciliter le rétablissement ?*

Les maisons existent mais demandent de fortes réparations. Il serait possible de trouver des personnes qui se voueraient à cette partie d'instruction; quant à leurs traitements une partie pourrait être acquittée par l'affectation des domaines nationaux, l'autre partie par les centimes additionnels. Les centimes additionnels aux contributions directes ne peuvent pas à beaucoup près subvenir aux dépenses locales. D'un autre côté les biens des collèges de Quimper et de Pol-Léon, n'ont jamais été considérables et encore sont-ils aujourd'hui presque tous aliénés. Il ne leur reste plus que 1.030 francs de revenu, consistant en de très petits objets dont le recouvrement serait très dispendieux. Je ne vois en conséquence d'autre ressource que de prélever sur la masse des biens nationaux qui restent à vendre, un certain nombre des plus beaux domaines et principales rentes

pour être attachés aux collèges et affectés exclusivement et à perpétuité aux traitements des professeurs et aux réparations des édifices. Cette cession de la part du gouvernement serait d'autant plus juste qu'il s'est emparé, dans un besoin urgent, de tous les biens des collèges, des universités, des communautés et congrégations qui se consacraient à l'instruction.

On pourrait, comme par le passé, exiger des élèves une rétribution de 3 ou 6 francs au plus par an, pour être employée aux réparations des bâtiments. Le principal ou directeur du collège aurait l'administration du revenu de la maison et il en rendrait compte soit aux inspecteurs, si le gouvernement jugeait à propos d'en créer, ou aux Conseils généraux, ou enfin à telle autorité qu'il serait jugé convenable.

Quimper, le 15 vendémiaire an 10 de la République française une et indivisible. — Le Préfet du Finistère,

RUDLER.

Loi du 11 floréal, an X (1^{er} mai 1802)

L'enquête ordonnée par Chaptal révéla une décadence profonde de l'enseignement après dix ans de révolution. Devant l'insuccès des lois scolaires votées par les Assemblées révolutionnaires, le Ministre décida de créer une organisation rappelant celle de l'ancien régime. Il fit voter la loi du 11 floréal, an X (1^{er} mai 1802). Cette loi stipule que les écoles primaires seront établies et entretenues par les communes. Plusieurs communes pourront s'entendre pour l'entretien d'une seule école.

Les instituteurs seront choisis par les maires et les conseils municipaux. Leur traitement se composera : 1°) du logement, fourni par les communes; 2°) d'une rétribution fournie par les parents et déterminée par les Conseils municipaux qui exempteront de la rétribution les indigents jusqu'à concurrence du cinquième de l'effectif. Le sous-préfet s'occupera de la création des écoles.

En somme, c'est le retour aux institutions de l'ancien régime. Comme avant 1789, le pouvoir central abandonne l'enseignement à l'initiative des communes; les maîtres, au lieu d'être choisis par la généralité des habitants, sont choisis par leurs représentants; comme jadis ils seront rétribués par les familles. La gratuité pour les indigents, à peu près générale avant la Révolution, n'est plus assurée qu'à une certaine proportion des effectifs. D'autre part, le scholastique est remplacé par le sous-préfet. Quant aux programmes, ils se limitent, comme dans les « petites écoles », à la lecture, l'écriture et le calcul.

La loi du 11 floréal, an X, porte que, pour faire suite à l'école primaire, il sera créé des écoles secondaires établies par les communes ou tenues par des particuliers. Le terme d'école secondaire ne doit pas être compris dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui. La loi entendait par écoles secondaires celles où l'on enseignait les langues française et latine, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques. Toute école donnant cet enseignement fut autorisée à porter le titre d'école secondaire. La loi stipulait que des locaux communaux pourraient être concédés aux instituteurs particuliers dont les établissements seraient érigés en écoles secondaires. Nulle école ne pouvait obtenir ce titre si elle n'avait au moins trois instituteurs, y compris le chef, et 50 élèves, tant pensionnaires qu'externes.

Les quatre écoles publiques qui subsistaient encore dans le Finistère furent érigées en écoles secondaires. Il en fut de même de l'Ecole centrale de Quimper dont la transformation s'effectua par décret du 11 germinal, an XI (1^{er} avril 1803) (1).

La loi du 11 floréal, an X, ne réussit pas à améliorer sensiblement la situation déplorable où se trouvait l'instruction primaire dans le Finistère. Les sous-préfets

(1) Une étude détaillée sera consacrée plus loin aux écoles secondaires.

furent invités à établir des écoles primaires afin de fournir des élèves aux écoles secondaires. Partout deux obstacles se présentèrent : le manque d'argent et le défaut de sujets aptes aux fonctions de l'enseignement. Le taux de la rétribution scolaire était notoirement insuffisant dans les écoles de campagne où le nombre des élèves était généralement peu élevé, encore le produit en était-il amoindri par l'obligation d'instruire gratuitement le cinquième des enfants. Ajoutons que la plupart des communes ne pouvaient fournir un logement et une salle de classe à l'instituteur. Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas de constater que les candidats aux fonctions de maître d'école, ne furent pas nombreux.

Le jury d'instruction réussit cependant à créer six écoles. Elles ne purent se maintenir, les communes ayant été dans l'impossibilité d'acquitter les loyers promis aux maîtres ou de réparer les presbytères qui leur servaient de logement.

Quelques ecclésiastiques acceptèrent de diriger une école, mais la publication du Concordat obligea le Préfet à abandonner ce projet. Il dressa une liste de 36 communes importantes susceptibles d'établir et d'entretenir une école. « Les communes des campagnes, écrivait-il, ne sont composées que d'habitations éparses où **personne ne** parle français. *Il n'a jamais existé d'école de la langue bretonne dans ces localités.* De tout temps d'ailleurs, les jeunes gens des campagnes ont été envoyés dans les villes pour y apprendre à parler, lire ou écrire le français. Des écoles dans les gros centres pourraient donc suffire.

« Il existe au reste, dans une vingtaine de communes, des instituteurs particuliers dont quelques-uns, par leur capacité, pourraient remplir les vues de la loi. A Quimper, les instituteurs de l'école secondaire se sont également chargés de l'école primaire ! je présume qu'on suivra la même marche dans les villes où les écoles secondaires sont établies. »

M. Guillou, sous-préfet de Châteaulin, parvint à ouvrir

des écoles publiques à Crozon, Châteaulin et Lopérec. Cette dernière commune fut réunie à celle de Quimerc'h pour les frais de l'instruction.

Le 21 prairial, an XI, une école s'ouvrit à Saint-Sauveur pour le canton de Sizun. Le citoyen Cravec y assumait les fonctions de greffier de la mairie et d'instituteur. La rétribution scolaire fut fixée à 0 fr. 75 par mois pour les écoliers apprenant l'alphabet; un franc pour ceux qui apprenaient à lire ou à épeler; 1 fr. 50 pour ceux qui apprenaient à écrire. L'indemnité de logement de 72 francs qui devait être versée à l'instituteur, fut répartie comme suit entre les communes : Sizun et Commana, 24 francs; Saint-Sauveur 16 francs; Locmélar 14 francs.

En 1804, l'école fut transférée à Sizun où elle fut dirigée par le sieur Castel. En 1808, Castel fut remplacé par l'abbé Liorzou, vicaire, « au grand contentement des habitants qui s'empressent de lui envoyer leurs enfants, ses vertus et ses lumières leur étant connues. »

En 1802, Ambroise Deshayes, ancien préposé des douanes, fut désigné pour ouvrir une école dans la chapelle de Saint-Nicolas, en Guipavas.

On voit que la loi du 11 floréal, an X, ne changea guère l'ancien état de choses. Difficultés de trouver des maîtres, insuffisance des ressources, inertie des municipalités, ces causes qui ont empêché la diffusion de l'instruction depuis le début de la Révolution persistent. Aussi, lorsque le Consulat fait place à l'Empire, on constate que la situation de l'enseignement primaire ne s'est guère améliorée : elle continue à être pratiquement inexistante.

Cette constatation vaut pour la plupart des autres départements. « Dans le Cher, écrit Ferdinand Buisson, beaucoup d'écoles avaient été fermées pendant la période révolutionnaire; celles qui se rouvrirent sous le Consulat n'eurent qu'une existence précaire et momentanée. » (1). « Partout l'enseignement est dans un état de

(1) F. Buisson. **Dictionnaire de pédagogie.**

désorganisation qui le rend presque nul », signale le préfet de la Haute-Marne. « Il n'y a nul moyen d'instruction dans les campagnes », écrit celui de l'Indre. Et le préfet du Doubs conclut son rapport par cette phrase : « Les moyens d'instruction, si simples et si bornés qu'ils puissent être, sont à peu près nuls; tout est à créer . » (2). Les mêmes doléances reviennent dans tous les rapports.

Une conclusion s'impose : malgré les efforts du Consulat qui considérait la régénération des mœurs comme intimement liée à un bon plan d'instruction, aucune amélioration notable ne fut apportée à l'instruction du peuple. Notons cependant que ce gouvernement a à son actif le vote de la loi scolaire du 11 floréal, an X (1^{er} mai 1802) qui continuera à régir l'organisation scolaire pendant l'Empire.

II. — SOUS L'EMPIRE

L'Empire trouva l'enseignement public dans un état lamentable. Réussira-t-il à le ranimer et à le vivifier, et verrons-nous surgir des décombres révolutionnaires un édifice solide, un organisme nouveau ?

La loi du 11 floréal, an X (1^{er} mai 1802), votée sous le Consulat, continuera à régir l'enseignement primaire. Cet enseignement ne sera pas une institution d'état, il sera laissé à l'initiative des communes. Celles-ci demeureront-elles passives comme sous le Consulat, ou recevront-elles des pouvoirs publics l'impulsion et les encouragements nécessaires ?

Dès le début de l'Empire, le Conseil général du Finistère constate que notre département, « l'un des plus importants, est l'un de ceux qui ont le moins de part aux bienfaits du Gouvernement. Les écoles primaires languissent, les écoles secondaires sont abandonnées à elles-mêmes ». Dans un rapport du préfet nous lisons : « Le

(1) Jean Guiraud. *Enquête sur l'état de l'instruction d'après les rapports de l'an X.*

département est sur le point de périr par la disparition des personnes instruites. On y trouve 300 maires, j'en compte 150 d'illettrés. Nous n'aurons plus bientôt d'hommes aptes à l'art de guérir, plus d'ecclésiastiques pour les paroisses, plus d'hommes d'affaires, plus de négociants. Des ignorants, des escrocs, des sorciers prétendus ont pris leur place. » « La jeunesse du pays est dépourvue de toute école publique, écrit, en 1805, l'abbé Péron, ancien principal du collège de Saint-Pol-de-Léon, dans un mémoire adressé au Gouvernement; elle marche dans les ténèbres de l'ignorance... »

Dans cette détresse intellectuelle, le Finistère eut la chance d'être administré par deux hommes résolus à combattre l'ignorance et à faire de vigoureux efforts pour multiplier les écoles : le préfet, Gabriel Miollis, et l'évêque, Mgr Dombidau de Crouseilhès.

Rôle du préfet Gabriel Miollis

Né à Aix, en 1758, fils d'un Conseiller au Parlement de Provence, Gabriel Miollis était le neveu de l'évêque de Digne, Mgr Bienvenue Miollis, que V. Hugo mit en scène dans *Les Misérables* sous le nom de Mgr Bienvenue Myriel (1). Sous la Révolution il remplit les fonctions de maire à Aix. Il y connut l'abbé Dombidau de Crouseilhès, alors vicaire-général de l'archevêque d'Aix; il devait le retrouver plus tard à Quimper. Nommé préfet du Finistère en 1805, il se préoccupa d'abord de rechercher les besoins du département et entreprit avec le plus grand zèle de combattre les deux fléaux qui y sévissaient : l'ignorance et l'ivrognerie.

Le 25 mars 1806, il adresse une circulaire aux notables

(1) Voir dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1912, p. 179 : *Esquisse biographique de M. Gabriel-Honoré de Miollis (1758-1830)*.

Sur Mgr Dombidau de Crouseilhès, voir J.-M. Pilven : *Mgr Dombidau de Crouseilhès et la restauration du culte dans le diocèse de Quimper (1805-1823)*.

et « aux autres citoyens les plus influents par leur mérite ». Il y dépeint l'état où il a trouvé l'enseignement dans le Finistère.

« L'instruction est un besoin urgent pour votre pays. Il est plus reculé que les contrées civilisées qui l'entourent. Il ne profite pas des avantages dont elles jouissent. Vos habitants sont exposés, par suite de leur ignorance, à être la dupe des premiers fripons et « malveillans » qui se présentent et trompent leur crédulité.

Le défaut d'instruction fait qu'on ne trouve plus de sujets aptes à l'état ecclésiastique, et qui puissent remplir le vide immense qu'éprouve cette profession.

... Bientôt, on ne trouvera plus dans les petites communes, de personnes à qui on puisse confier les fonctions municipales. Si l'on compte parmi les maires de ces communes des hommes d'un rare mérite, une foule d'autres ne m'ont-ils pas conjuré de les décharger de leurs fonctions parce qu'ils ne s'en trouvaient pas capables.

Moi-même, rendant justice à leurs vertus, j'ai reconnu la vérité de leur demande. Plusieurs d'entr'eux savent à peine donner leurs signatures d'une manière grotesque. Mais dans l'impossibilité où je suis, dans beaucoup de communes, d'en trouver de plus habiles et même qui vail-
lent ceux actuellement employés, m'a lié les mains.

... Vous n'avez pas assez de personnes instruites dans l'art de guérir. Ce département en possède qui joignent, à des talents transcendants, les vertus les plus éminentes, mais leur zèle et leur dévouement ne peuvent point suffire à la moitié des besoins.

Je viens de faire visiter une partie de votre jeunesse, à l'occasion de la conscription; la moitié de celle-ci est estropiée ou accablée de maladies chroniques. Des préjugés barbares engagent beaucoup de ceux qui ont éprouvé un accident, à se livrer à des opérateurs qui n'ont aucune connaissance ni l'aveu de la loi.

... La forme des logements des habitants de la campagne, l'habitude d'y être agglomérés avec les bestiaux dans

une seule chambre placée au rez-de-chaussée, au milieu d'une eau bourbeuse, concourent aux malheurs qui désolent parmi vous l'humanité et sont également le produit de l'ignorance.

La gale, les écouelles et beaucoup de maladies, qui à la longue dégradent l'espèce humaine, se trouvent héréditaires dans une foule immense de familles.

Les enfants et les mères périssent journellement, parce qu'on ne trouve point de personnes de l'art pour venir à leur secours lors des accouchements. Des femmes absolument ignorantes, maladroites et ivrognes, déchirent le sein des malheureuses mères pour en arracher prématurément leurs fruits et estropient ou tuent entre leurs mains ces derniers.

... Aujourd'hui, tous les citoyens naissent militaires. Combien il sera doux aux parents qui auront fait instruire leurs enfants, lorsque ceux-ci seront appelés pour la circonscription, de savoir qu'ils pourront obtenir, par leur capacité, d'être bientôt retirés du rang de simple soldat.

... Pour engager vos concitoyens à désirer l'instruction faites-leur sentir qu'ils vivent au milieu des privations politiques et domestiques et des maladies de tous les genres et exposés à mille maux. Faites-leur sentir combien il y aurait plus de sûreté pour eux de pouvoir écrire les quittances qu'ils donnent et lire celles qu'ils reçoivent et de communiquer par lettres, sans le secours de personne, sur leurs affaires secrètes.

... C'est en multipliant les petites écoles parmi vos concitoyens que je désire les faire parvenir aux avantages de l'instruction. Dans quelques-unes on pourra même, suivant la bonne volonté des maîtres, faire la première classe de latinité et apprendre l'arithmétique. Les élèves qui auront le plus de talents et le plus de désir de s'avancer et que les familles voudront aussi pousser, passeront de ces écoles à l'une des écoles secondaires qui seront établies dans divers points du département. Par là, on préparera une foule de sujets qui honoreront et vivifieront

leur pays, qui les mettront à même de payer aux sciences, aux beaux-arts et aux arts nécessaires, un tribut proportionné à sa grande population. »

G. Miollis termine cet exposé en demandant aux notables et aux gens instruits, leur concours le plus entier pour seconder son plan de réorganisation des écoles. Il voudrait établir au moins une école primaire par canton et une école secondaire par arrondissement. Les moyens pécuniaires faisant défaut, il propose aux municipalités de trouver des ressources dans la perception d'un supplément à l'octroi et dans l'organisation de souscriptions publiques.

Nous ne mentionnerons pas ses interventions répétées auprès des maires pour les inciter à créer des écoles. La plupart des communes ne pouvaient fournir à l'instituteur le logement auquel il avait droit; les maires se heurtaient à l'inertie des familles qui n'éprouvaient pas le moindre désir de faire instruire leurs enfants. L'enseignement apparaissait comme un luxe à une époque où le despotisme impérial, le blocus continental, les réquisitions continuelles avaient paralysé l'activité économique et conduit le pays à une véritable disette. Certaines régions, comme la presqu'île de Crozon, étaient réduites à la misère la plus noire. Le recteur de Crozon fait une peinture affligeante de la détresse qu'il a sous les yeux. Un père est étendu sur le fond d'un bois de lit; deux enfants nus sont à ses côtés; la mère, mourante, est couchée sur un affreux grabat avec trois enfants, entièrement nus, eux aussi. Les membres d'une autre famille n'ont pas mangé depuis trois jours. Dans la région montagneuse du département, la misère n'est pas moindre; les maladies causées par les épidémies déciment les villages.

Lorsque les municipalités étaient décidées à établir une école, l'ignorance était si générale qu'il leur était souvent difficile de se procurer un instituteur. Pour leur venir en aide, le préfet demanda à chaque commune « un état

des personnes qui enseignaient ou désiraient se vouer à l'instruction publique ».

Les Archives départementales ne possèdent que les états envoyés par quinze communes. La plupart des réponses sont négatives. Le maire d'Ergué-Armel écrit le 20 juillet 1809 :

« Il n'y a personne à Ergué-Armel qui soit susceptible de se livrer à l'instruction. Le maire, l'adjoint et le curé sont les seuls habitants qui sachent lire. Je ne vois pas de moyen de procurer une existence à un instituteur. Le Trésor public en a salarié un pendant plusieurs années : c'était de l'argent dont on gratifiait sans fruit un particulier qui n'eut jamais un élève à ses leçons. Il est sûrement utile de multiplier les moyens d'instruction; les communes dont la majeure partie des habitants est rassemblée en petite ville ou gros bourg, ne doivent pas négliger l'établissement que vous proposez; mais celles dont la population est éparsée sur une superficie considérable, dont les habitations sont séparées par des distances de 2 à 3 lieues, soit entre elles, soit par rapport au village chef-lieu, ces communes, dis-je, seront toujours dans l'impuissance de profiter des utiles secours d'une école primaire. Ergué-Armel est dans ce cas. »

Le maire d'Elliant, M. Rosencoat, écrit :

« Il serait sans doute très important pour chaque commune d'avoir un instituteur, mais il est très rare de trouver dans les communes rurales des sujets capables de remplir ces fonctions; les ecclésiastiques seuls pourraient s'en occuper, mais ils n'en ont pas le loisir.

Je vois avec peine que dans cette commune il n'y a pas de possibilité à faire un sort honnête à un instituteur. Les habitants les plus aisés, et ils sont en petit nombre, ont pour usage d'envoyer quelquefois leurs enfants dans les villes parce qu'il leur en coûte peu de chose et qu'ils leur portent chaque semaine des provisions qu'ils ont chez eux et à très bon compte. Ils pensent que le seul moyen de faire apprendre à leurs enfants la langue fran-

çaise, est de les envoyer dans les villes, tandis qu'à la campagne ils se serviraient toujours de l'idiome breton. »

Le maire de Plozévet, Le Guellec, répond textuellement le 4 août 1809 :

« Pour l'état des dévoués à l'instruction publique, il ne se trouve qu'un dont l'état en fait mention. La personne a déjà déclaré que son intantion étoit d'instruire les enfans en la commune, mais les habitans préfèrent les envoyer à Quimper parcequ'ils aprennent le françois et ils disent sans doute quici il leur est impossible de laprendre. En conséquence je ne puis vous citer aucun nombre ni prix. Le loyer sans être occupé les habitans ne laprouvent pas ni d'existence à leurs dépens sans élèves. Nous laissons le tout à votre sage décision. »

Etat des Ecoles en 1812

En 1805, à l'arrivée de G. Miollis, le Finistère ne possédait qu'une dizaine d'écoles publiques alors qu'on y comptait 286 communes. Lorsqu'après sept années de séjour à Quimper, il quitta le département, 63 communes avaient une école et le corps enseignant comptait 130 instituteurs.

Nous donnons la situation scolaire dans chaque arrondissement au moment du départ du préfet.

Arrondissement de Brest. — 21 communes de l'arrondissement de Brest sont pourvues d'une école; 23 n'en possèdent pas. 42 instituteurs y sont en fonction, dont 10 à *Brest* et 7 à *Landerneau*.

La ville de *Brest* n'a pas encore d'école publique. La municipalité a sollicité le rétablissement de l'école des frères de la Doctrine chrétienne « pour apprendre aux enfans de la classe indigente la lecture, l'écriture et les premières règles de l'arithmétique ». Elle s'engage à fournir aux frères un logement et des salles de classe dans la maison achetée par la ville en 1746 et qui fut occupée jusqu'en 1791 par les frères de Saint-Yvon; elle paiera à chacun un traitement annuel de 500 francs, acquittera

les frais de route et fournira une somme de 2.000 francs pour l'ameublement. Le projet n'aboutit pas car l'Institut des frères ne possède en ce moment aucun sujet disponible.

Le Conseil renouvelle ses sollicitations le 11 mai 1814. On lit dans la délibération : « Le seul moyen de faire renaître dans le cœur des enfants de la classe indigente les sentiments de religion, de morale et de subordination, est de les confier aux soins des frères qui, avant 1791, instruisaient cette jeunesse et procuraient à la Marine et au Commerce de bons sujets. » Jugeant la dépense trop forte, le Gouvernement opposa son veto.

Soucieuse cependant de procurer une instruction élémentaire aux enfants assez peu fortunés pour fréquenter les classes payantes tenues par des instituteurs privés, la Ville songe à créer une école *d'enseignement mutuel*, analogue à celle qui fonctionnait dans le port pour les jeunes marins. Cette école ne s'ouvrira qu'en 1817 sous la direction du sieur Trobert, âgé de 60 ans, ancien professeur de philosophie au collège de Saint-Pol, ancien instituteur à Morlaix où il donnait un enseignement primaire et secondaire.

En 1812, dix instituteurs privés exercent à Brest; ils enseignent la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Les renseignements fournis sur leur moralité sont bons. L'abbé Jestin enseigne à lire, à écrire, les prières et le catéchisme. Les états mentionnent treize institutrices dont une religieuse.

En 1812 également, on compte à *Landerneau* sept instituteurs et quatre institutrices. L'un des instituteurs, Briand Goulven, est infirme; il apprend à lire aux petits enfants, mais il ne sait pas écrire. Un autre est un ancien douanier dont les capacités sont jugées suffisantes. Rose Bouleye, veuve Pépin, est âgée de 72 ans; « l'âge a beaucoup affaibli ses talents, mais elle est encore bien au-dessus des autres maîtresses de la commune; en dehors

de la lecture et de l'écriture, elle enseigne aussi la grammaire ».

Dans l'impossibilité de trouver un maître d'école, le maire de *Ploumoguier*, « homme très modeste et de beaucoup de talent, s'est fait l'instituteur de sa commune ».

Dirinon possède un instituteur « très calme quand il est de sang-froid, honnête homme mais ivrogne »; il enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le français.

Dans la plupart des localités, les maîtres possèdent un degré d'instruction suffisant pour l'enseignement qu'ils donnent. Les communes suivantes sont pourvues d'écoles : Brest, Lambézellec, Bohars, Gouesnou, Guipavas, Landerneau, Dirinon, Saint-Renan, Ploumoguier, Le Conquet, Plouguerneau, Plougastel, Ploudalmézeau, Ploudaniel, Bourg-Blanc, Landéda, Ploudiry, Guiquelleau (Le Folgoët), Irvillac, Plouarzel et Daoulas.

Arrondissement de Quimper. — Dix communes de cet arrondissement ont une école; on y compte 28 instituteurs publics ou privés.

A *Quimper*, une école primaire publique est annexée à l'Ecole secondaire. Elle a pour but de préparer les élèves destinés à continuer leurs études; deux instituteurs y enseignent. Treize autres maîtres tiennent des écoles privées; parmi eux, quatre dispensent les principes de la langue latine et de la langue française; les autres enseignent seulement la lecture, l'écriture et le calcul. Dans l'ensemble, leur moralité est bonne; cependant les notices de quatre d'entre eux font mention du péché mignon commun à de nombreux instituteurs de l'époque : « boit parfois »; « un peu sujet à la boisson »; « un peu ivrogne »; « très ivrogne ». Le degré de capacité varie de *médiocre* à *éminemment capable*.

L'instituteur de *Fouesnant*, Jean-Marie Le Guen, âgé de 52 ans, noté comme « homme dérangé et de capacité nulle », n'a pas d'élève; il ne conserve son poste que

grâce au préfet auquel il a été recommandé par M. Duquesne, sous-préfet de Morlaix.

A *Beuzec-Cap-Sizun*, après avoir appris à lire, à écrire et à calculer sous la direction d'un cultivateur, Henry Bran, les écoliers étudient la langue française et le latin à l'école tenue par le vicaire, Pierre Jaffry.

A *Goulien*, Alain Lastennet, 41 ans, « sujet à l'ivresse, apprend non seulement à lire et à écrire, mais encore les 4 règles de la mathématique »; un autre instituteur n'enseigne que « l'a, b, c, d et le catéchisme ».

Les trois maîtres qui exercent à *Douarnenez* sont notés comme étant « souvent dérangés par la boisson » : c'est sans doute l'effet des sardines salées qu'ils affectionnent particulièrement. Le maire n'en est guère satisfait; il écrit au préfet : « Dans cette commune, comme sans doute dans beaucoup d'autres, plusieurs personnes de l'un et l'autre sexe ont entrepris de petites écoles que bien peu d'entre elles sont capables de diriger, soit par défaut d'instruction, soit par inconduite. Les sieurs Poyet et surtout Calvez, tous deux célibataires, dirigeraient parfaitement une école, mais par leurs dérangements ils ne peuvent obtenir la confiance publique. Cependant, à défaut d'autres, on les emploie. Parmi les femmes, les demoiselles Le Léal instruiraient bien les petites filles aux ouvrages manuels, mais pour le reste, je les crois incapables. »

L'instituteur d'*Audierne*, Daniel Yven, « ancien militaire, d'un caractère doux mais faible, s'enivre quelquefois. Il sait à peine écrire. Il est fâcheux qu'il n'ait pas une bonne main, car Audierne manque d'un maître d'écriture. » Marie-Olive Le Goas, veuve d'un lieutenant d'artillerie, tué au combat de Trafalgar, instruit les petites filles qui lui paient une rétribution mensuelle de 0 fr. 75.

A *Pont-l'Abbé* on est satisfait des deux instituteurs; on note que l'un d'eux, Jean-Baptiste Boudou, est « très capable mais intempérant ».

L'instituteur de l' *Ile de Sein*, François Thimeur, est à

la fois maire, capitaine de la garde nationale, aubergiste (le seul qu'il y ait dans l'île) et instituteur. Si l'on en excepte le commandant du détachement militaire et le curé, c'est le seul habitant de l'île sachant lire et écrire. Il remplit lui-même la notice le concernant; il se croit dans l'arrondissement de Pont-Croix; il se dit de bonnes mœurs et mentionne que « les habitants de l'Ile-des-Seins sont réduits à un tel point de misère qu'à peine ils peuvent vivre »; dans la colonne *capacités*, il écrit : « Se porte assez bien. »

Rosporden a pour maître d'école René Girard, ancien militaire, maire de la commune. Le préfet Miollis note sur la fiche le concernant : « Agé de 34 ans, il a beaucoup de connaissances ayant fait d'excellentes études. Il est extrêmement moral, possédant une philosophie qu'il pratique. Je l'ai engagé à se charger des fonctions d'instituteur à Rosporden; il fera infiniment de bien dans une localité où l'éducation est comme abandonnée. »

Concarneau possède un instituteur répondant au nom de Carcassonne, qui tenait précédemment une école particulière à Quimper.

Pont-Croix est sans instituteur depuis juin 1811, époque où l'école, tenue par Michel Kerloc'h a été fermée. Originaire de Cléden-Cap-Sizun, Michel Kerloc'h avait fait ses études au collège de Quimper et possédait une solide instruction. Nommé instituteur de langue française dans sa commune natale, il y cumula ces fonctions avec celles de secrétaire-greffier de la mairie.

En 1810 nous le trouvons à Pont-Croix où il enseigne la lecture, l'écriture et les premiers principes de la langue latine. Il est alors âgé de 42 ans. Malheureusement, comme l'écrit le maire de Pont-Croix, « sa conduite ne correspond pas avec ses talents » : Michel Kerloc'h s'adonne à la boisson et néglige ses élèves. Le préfet adresse au Grand-Maître de l'Université un rapport à la suite duquel celui-ci ordonne la fermeture de l'école tenue par Kerloc'h (juin 1811).

Le malheureux se lamente : il n'a d'autre profession que celle d'instituteur, d'autres moyens d'existence que le produit de son enseignement. Père de quatre enfants, il se voit réduit à la misère. En vain fait-il amende honorable et promet-il de renoncer à tout jamais à « cette maudite boisson », sa disgrâce dure deux ans. Le 10 février 1813, il est enfin autorisé à reprendre ses classes à titre provisoire d'abord, puis à titre définitif.

Sa conduite fut désormais sans reproche. En 1833 on le retrouve encore à Pont-Croix; il est âgé de 64 ans et reçoit pour tout traitement la modique rétribution d'un franc par élève. Il commence sa classe à cinq heures du matin parce que ses écoliers sont très nombreux. Jusqu'au soir il donne ses leçons à ceux qui se présentent successivement et se retirent quand la leçon leur a été donnée (l'enseignement individuel était encore en usage). Le 16 août 1832, à l'âge de 63 ans, il dut, pour se conformer à la loi en vigueur sous Louis-Philippe, passer l'examen du brevet de capacité.

Arrondissement de Morlaix. — 22 communes de cet arrondissement possèdent une école; on y trouve 41 instituteurs et 12 institutrices, compte non tenu des Ursulines qui, au nombre d'une quarantaine, prennent plus ou moins part à l'instruction des élèves dans leur établissement de Morlaix.

La ville de *Morlaix* a 11 maîtres primaires et 8 institutrices.

Guerlesquin est une commune favorisée; en 1811 elle possède deux instituteurs : Prieur et Le Vot. Malheureusement la discorde règne entre les maîtres; Prieur réside à Guerlesquin depuis 5 ans, Le Vot n'y est que depuis 5 semaines. Prieur n'a que 5 élèves dont aucun de Guerlesquin, tandis que Le Vot a une classe nombreuse. Prieur prétend être le seul instituteur de la commune par la vertu du diplôme à lui délivré par le Recteur de l'Université de Rennes; Le Vot a l'autorisation du sous-préfet et est en instance auprès du Recteur pour obtenir son

diplôme. Le premier est tout juste à même d'enseigner la lecture, l'écriture et les chiffres; il a un penchant pour la dive bouteille; le second est aussi irréprochable dans ses mœurs qu'habile dans l'art d'enseigner. « Sa manière d'enseigner est charmante, écrit le maire qui l'a visité dans sa classe; il explique à ses élèves les principes et les règles d'une manière si claire qu'il faudrait avoir l'esprit bien bouché pour ne pas le comprendre. Il est d'une conduite admirable, n'usant d'autres boissons que de l'eau et du café. D'un caractère très doux, il est déjà chéri au Guerlesquin. »

Si Le Vot est le favori du maire, Prieur est le protégé du curé. Dans son prône du 27 octobre 1811, celui-ci s'est écrié : « Prieur sera seul instituteur ici. Aucun ne peut être placé que par moi. Préfet, sous-préfet ni maire n'ont aucun droit à ce sujet. Je ne fais nul cas des ordres qu'ils pourraient donner.

A quoi sert de donner de l'instruction aux enfants de maréchaux, de tailleurs, de cordonniers ? Ils n'ont pas besoin de cela pour exercer la profession de leurs pères. »

Ce prône scandalisa les auditeurs et produisit une vive effervescence dans la commune. Cette effervescence s'aggrava lorsque le curé alla lui-même intimer l'ordre au sieur Le Vot de fermer son école.

Le temporel et le spirituel : le Préfet et l'Evêque, furent saisis de l'affaire par le maire qui ajoute : « Ces plaintes ne sont pas les seules sur le compte du desservant. Il refusa formellement de concourir à solenniser la naissance du Roi de Rome, quoiqu'il ait été invité officiellement par le maire; il fut même le seul habitant de la commune qui n'illuminât point sa maison. L'autorité municipale et le juge de paix eurent beaucoup de peine à contenir l'indignation du peuple qui voulait faire payer aux vitres du presbytère le peu de zèle du desservant. »

Préfet et Evêque s'accordent à donner tort au curé. Entre temps, l'excellent Le Vot essaie d'arranger les choses : il sollicite l'autorisation de tenir une école secon-

daire au Guerlesquin. « Ainsi mon école ne pourra nuire ni préjudicier à M. Prieur, instituteur de l'école primaire; je ne recevrai que les élèves que cet instituteur ne pourra plus instruire. »

Tout est bien qui finit bien. Après une verte sermonce, Prieur fut autorisé à continuer son enseignement. Agréé par le Recteur de l'Académie de Rennes et nommé par Son Excellence le Grand-maître de l'Université, Le Vot ouvrit une école secondaire pour le plus grand bien des habitants de Guerlesquin et des communes environnantes...

Dans son rapport sur les écoles de son arrondissement, le sous-préfet de Morlaix mentionne que la capacité des maîtres est suffisante dans l'ensemble et leur moralité bonne, exception faite de Rodolphe Taillen, de Garlan, et d'Abalain, instituteur à Roscoff. Ce dernier, d'une moralité douteuse, se borne à enseigner aux jeunes roscovides à lire en français, en latin et en breton.

Arrondissement de Châteaulin. — L'arrondissement de Châteaulin ne possède que 7 écoles et 14 instituteurs. La statistique fournie en 1812 par le sous-préfet Baudier est très complète et permet de se faire une idée de la moralité et des capacités des maîtres d'école sous l'Empire.

« *Châteaulin* possède trois maîtres : 1) Bouguays Jean-Baptiste, né à Coulouré (Manche) en 1756, père de 3 enfants, exerce les fonctions d'instituteur depuis 1779; il est nommé à Châteaulin le 8 novembre 1807. Ancien maître ès-arts; plusieurs de ses élèves se sont distingués dans les écoles où ils ont été admis. Très attentif à l'égard de ses écoliers, très exact à ses devoirs, il donne l'exemple des bonnes mœurs.

2) Moreau Gabriel, 42 ans, né à Quimper, nommé à Châteaulin en 1802, père de 5 enfants, homme de bonnes mœurs. Il est capable d'enseigner le latin et de former des élèves pour entrer en cinquième, mais il est négli-

gent envers ses écoliers et s'enivre parfois. Se propose de quitter Châteaulin pour exercer à Scaër.

3) Arnoult, Charles, 46 ans, apprend à lire et à écrire. Homme sans conduite, intempérant. Enseigne bien les premiers principes de la lecture. Ayant peu d'écoliers, il enseigne chez les particuliers. Sa femme tient la conduite la plus scandaleuse; elle est continuellement ivre.

Pleyben. — 1) Le Cann Jean, 40 ans, 5 enfants; enseigne à lire, à écrire et les premiers éléments du latin; peut préparer des élèves pour la cinquième. Il n'est pas d'une conduite exemplaire; sa femme est sujette à s'enivrer et est d'une inconduite si scandaleuse qu'il serait à désirer qu'on fermât l'école de Le Cann.

2) Le Moal, Guillaume, 29 ans, né à Pleyben, instituteur depuis 1805, apprend à lire, à écrire et les premières règles de l'arithmétique. Il a des mœurs douces, une conduite assez régulière, mais il est peu capable.

Châteauneuf. — 1) Dagueneil, Louis-Marie, 48 ans, né à Plusquellec (Côtes-du-Nord); père de 6 enfants, instituteur depuis 1792; enseigne la lecture, l'écriture, le latin et les premières notions d'arithmétique; exerce les fonctions de secrétaire de mairie au Quilliou et à Saint-Goazec. Homme sans conduite.

2) Dargent, Nicolas, 40 ans, né à Lorient; servait dans la Marine depuis 1785; entré dans l'enseignement en 1807; peu instruit.

3) Veuve Bossard, 50 ans; femme instruite et jouissant à juste titre de la considération publique; a les connaissances nécessaires pour enseigner les premiers principes de la grammaire.

Lopérec. — Férec, Marc, 42 ans, né à Plouézoch en 1769; ancien élève du collège de Saint-Pol-de-Léon; père de 5 enfants; enseigne depuis 1799, la lecture, l'écriture, les premiers principes des langues française et latine, et l'arithmétique. Homme de bonnes mœurs, ayant la conduite la plus exemplaire; est d'une exactitude remarquable à remplir ses devoirs. A fait ses humanités. Son école

est très suivie; plusieurs de ses élèves se sont distingués dans les écoles secondaires de Quimper et de Saint-Pol (1).

Plomodiern. — Le Guen, Ambroise, 55 ans, enseigne seulement la lecture et l'écriture; n'est guère susceptible d'enseigner autre chose; conduite régulière.

Carhaix. — Descombes, Pierre, 65 ans, apprend à lire, à écrire, la grammaire et l'arithmétique. Bonne conduite.

Le Coz Charles, 36 ans; Léven Charles, 45 ans; Ollivier Christophe, 46 ans, enseignent également à Carhaix.

Le Faou. — Porlodec, Louis, né au Faou le 17 mai 1770; ancien élève des collèges de Saint-Pol-de-Léon et de Quimper; ancien sous-lieutenant des garde-côtes.

Le sous-préfet de Châteaulin fait cette remarque : « Si j'en excepte Bourguays, Férec et Moreau, il me serait difficile de certifier que les autres soient propres à l'instruction. »

Arrondissement de Quimperlé. — Cet arrondissement est celui où les moyens d'instruction font le plus défaut. En 1806, *Quimperlé* possède une école publique où les instituteurs, Lambert et Singéry préparent des élèves pour l'école secondaire. Ils reçoivent de la ville un traitement de 200 francs par an et se partagent la rétribution scolaire fixée à 1 fr. 50 par mois et par élève. Quatre instituteurs exercent à titre privé; l'un est âgé de 62 ans et un autre de 69 ans; ils enseignent la lecture, l'écriture et un peu d'arithmétique.

Des religieuses ursulines instruisent les filles et tiennent un pensionnat florissant. Neuf institutrices particulières se bornent à l'enseignement de la lecture; l'une d'elles n'apprend à ses élèves que l' *a, b, c, d.*

(1) En 1825, l'évêque écrivait au Recteur d'Académie : « Le sieur Férec, instituteur à Brasparts depuis 1816, est, de tous les instituteurs de mon diocèse, celui qui me paraît le plus méritant. » Sous Louis-Philippe, Guizot, ministre de l'Instruction publique, lui accorda la médaille d'argent. Il mourut en 1840 à l'âge de 71 ans.

A *Pont-Aven*, l'enseignement est donné par la veuve Forget, âgée de 63 ans.



Une constatation s'impose : l'ivrognerie était à cette époque très répandue parmi les instituteurs. Qu'on ne s'en étonne pas; l'ivresse semblait alors quelque chose de normal dans les campagnes. Les cahiers de doléances de 1789 s'étaient faits l'écho des buveurs qui revendiquaient le droit de s'enivrer moyennant une dépense raisonnable. La suppression des octrois et des droits sur l'eau-de-vie, décrétée en 1791, amena une vive recrudescence de l'alcoolisme; l'alcool, vendu à bon marché, fut à la portée des bourses les plus modestes; sa consommation augmenta dans des proportions extraordinaires; les Bretons s'adonnèrent avec passion à leur penchant immodéré pour l'eau-de-vie.

Le préfet Miollis entreprit de combattre l'intempérance dans le Finistère; il fit connaître à la population les méfaits du terrible fléau; il donna une large publicité aux morts accidentelles, aux suicides, aux accidents causés par l'alcool, il réglementa la tenue des cabarets et, mesure qui se révéla efficace, il augmenta la taxe sur l'eau-de-vie. Grâce à cet ensemble de mesures, on constata une régression marquée de l'alcoolisme.

A partir de 1811 il ne suffira plus aux instituteurs d'être commissionnés par le préfet, ils devront être agréés par le Grand-Maître de l'Université. En conformité de cette décision, le recteur de l'Académie de Rennes, Germé, demande aux préfets de lui fournir : 1°) un état des maîtres d'écoles qui méritent d'être maintenus dans leurs fonctions; 2°) la liste de ceux dont l'ignorance et la mauvaise conduite sont bien démontrées.

Une sérieuse épuration s'ensuit en 1813. Après cette épuration, le corps enseignant du Finistère ne comptera plus que 78 instituteurs, au lieu de 130. Sur les 286

communes dont se composait le département, 42 seulement posséderont une école.

Ces écoles se répartissaient ainsi: 16 dans l'arrondissement de Brest, 13 dans l'arrondissement de Morlaix, 7 dans l'arrondissement de Quimper, 5 dans l'arrondissement de Châteaulin et 1 dans l'arrondissement de Quimperlé. On remarquera que le Nord-Finistère était mieux pourvu que le reste du département. Le Léon et le Trégorrois, aux riches terres à blé et où déjà se répandait la culture des primeurs, jouissaient d'un bien-être inconnu dans la Cornouaille; on y ressentait davantage le besoin d'une instruction primaire; les familles réclamaient des écoles et faisaient les sacrifices nécessaires pour en établir.

Etat des Instituteurs publics ou privés autorisés dans le Finistère en 1813

Arrondissement de Brest

Lesneven : Maingam Yves et Roudaut Guillaume. — *Guicquelleau* (Le Folgoët) : Uguen François. — *Brest* : Boisselier Jean-François, Gasnier François, Cossul Claude, Odendhal Jean, Dupont Simon, Herbert Emmanuel, Mollier Jean-François, Ruelle Jean, Durbec Jean, Jézéquel Jean-Marie, Admiral Victor. — *Le Conquet* : Largouarch Guillaume. — *Plougastel-Daoulas* : Prigent Michel. — *Lambézellec* : Hergouarc'h Jean-Marie; Rageot de Latouche Louis. — *Bohars* : Nagat Jean-Louis, Keraudry Yves. — *Landerneau* : Duparc Pierre, Kerrien Paul, Aubry Julien. — *Dirinon* : Kerdraon Jean. — *Ploudalmézeau* : Guéguen Yves. — *Bourg-Blanc* : Le Goff Jean-Marie. — *Ploudiry* : Edern François. — *Irvillac* : Queffélec Pierre-Jean. — *Plouguerneau* : Loaec Jean-Marie. — *Lannilis* : Brannellec Gabriel. — *Gouesnou* : Guéguen.

Arrondissement de Morlaix

Lanmeur : Anthony Claude. — *Henvic* : de Kerbabu-Salaün Nicolas. — *Morlaix* : Léon Joseph, Gestin Jean-Marie, Richard Jean-François, Lazou Jean-François, Clech Jean-Marie. — *Ile de Batz* : Michel Ollivier. — *Saint-Pol-de-Léon* : Cocaïgn Jacques, Le Saout Yves; Destéenne Pierre, Deroff Jacques. — *Saint-Thégonnec* : Calvez Yves. — *Bodilis* : Le Richoux. — *Landivisiau* : Crosnier Jean, Urien Joseph. — *Plouescat* : Rohou François. — *Guerlesquin* : Le Vot François. — *Locquirec* : Carré Jean-Paulin. — *Plougonven* : Le Goff Louis. — *Cléder* : Guillerm François.

Arrondissement de Châteaulin

Châteaulin : Moreau Gabriel. — *Carhaix* : Descombes Pierre, Ollivier Christophe. — *Le Faou* : Porlodec Louis, Gouyon Emery-Marie. — *Châteauneuf-du-Faou* : Dague-nel Louis. — *Pleyben* : Le Moal Guillaume.

Arrondissement de Quimper

Quimper : Le Men de Chanzy Vincent, Lorin Jean, Paul René, Fessy de la Cordonnière Pierre-Marie, Thiéfine Jean-Louis, Guyader Jean, Le Corre Augustin, Roignant Pierre, Planet Philippe, Le Scoarnec Joseph. — *Concarneau* : Carcassonne. — *Rosporden* : Girard René. — *Douarnenez* : Guyomard Agathe-Ange, Guillaume. — *Audierne* : Yven Daniel. — *Beuzec-Cap-Sizun* : Le Bras Henry. — *Plozévet* : Chever Simon.

Arrondissement de Quimperlé

Quimperlé : Lambert Jean-François, Balluc Jean-Louis.

Régime des Ecoles

Quelle pouvait bien être l'organisation pédagogique des écoles sous l'Empire ? Quelle nourriture intellectuelle des maîtres incapables et peu instruits pour la plupart, pou-

vaient-ils dispenser à leurs élèves ? Le règlement leur demandait seulement d'enseigner la lecture, l'écriture et les premières notions de calcul. Ajoutons le catéchisme, rédigé par ordre de Napoléon et dont l'étude était obligatoire.

Pour vaincre la répugnance des Français et particulièrement des Bretons à se laisser enrôler dans l'armée, Napoléon exigea des évêques l'insertion dans le *catéchisme* d'une note où le service militaire était considéré comme un devoir.

Le nouveau catéchisme fut publié à Quimper avec un retard qui mécontenta Fouché et qui, au dire de l'Evêque, n'était dû qu'à la nécessité de traduire ce catéchisme en un breton qui puisse être compris dans le Léon, le Tréguier et la Cornouaille.

On y lit :

Demande. — Quels sont nos devoirs envers Napoléon 1^{er} notre Empereur ?

Réponse. — Nous devons à Napoléon 1^{er} notre Empereur, l'amour, le respect, l'obéissance et la défense de l'Empire et de son trône.

D. — N'y a-t-il pas des motifs particuliers qui doivent plus fortement nous attacher à Napoléon 1^{er} notre Empereur ?

R. — Oui, car il est celui que Dieu a suscité dans des circonstances difficiles pour rétablir le culte public de la religion sainte de nos pères et pour en être le protecteur.

Ce catéchisme devait être obligatoirement enseigné dans les écoles.

Généralement la classe durait 3 heures le matin et 3 heures le soir. Nous manquons de renseignements sur l'effectif des écoles dans les campagnes; les élèves y étaient peu nombreux. La rétribution scolaire variait de 0 fr. 75 à 1 fr. 50 par mois. Les instituteurs publics, rétribués d'après le nombre de leurs écoliers, déduction faite du cinquième de l'effectif, gagnaient à peine de quoi

vivre. Dès qu'ils le pouvaient, ils abandonnaient leur ingrate profession.

N'importe qui pouvait ouvrir une école, après en avoir obtenu l'autorisation. L'organisation du travail était laissée à l'initiative de chacun. Ajoutons que les instituteurs n'étaient pas considérés comme faisant partie de l'Université, ils en étaient les agents.

Voici le régime suivi dans quelques écoles de Brest :

Ecole de M. Boisselier. — 52 élèves. L'école fonctionne le matin, de 8 heures à midi moins le quart; le soir, d'une heure à 5 heures. Le matin on dit les prières, puis se déroulent successivement les leçons d'écriture, de calcul et d'orthographe. L'après-midi on fait les leçons de lecture, d'écriture et de calcul, puis on dit les prières.

Le jeudi est jour de congé; on étudie le catéchisme et on apprend par cœur des versets du *Nouveau Testament*. De 5 heures à 7 heures du soir on donne des leçons particulières de lecture, d'écriture et de calcul.

Ecole Garnier. — 54 élèves. A 8 heures on commence par la prière, puis on écrit jusqu'à 10 h. moins $\frac{1}{4}$; jusqu'à 10 h. $\frac{3}{4}$, catéchisme et arithmétique; jusqu'à midi, étude des principes de lecture (lecture des anciennes écritures et des auteurs classiques). La classe reprend à 1 h. $\frac{1}{2}$; prière et écriture jusqu'à 3 heures; étude de versets du *Nouveau Testament* et orthographe jusqu'à 4 heures; lecture et conjugaison des verbes jusqu'à 5 heures. Le samedi après-midi on lit l'évangile du lendemain.

Etablissement Darras. — 37 élèves. Cette école fut érigée en école secondaire mais ne put recruter l'effectif suffisant pour conserver ce titre. La plupart des élèves sont jeunes et ne suivent que les matières de l'école primaire. Les élèves plus âgés suivent des cours de latin, de français, de mathématiques, de dessin, d'écriture, de comptabilité. Ils apprennent les règles de la bonne prononciation, le catéchisme, les principes de la morale et de la religion. Les élèves qui suivent tous les cours ont 7 h. $\frac{1}{2}$ de classe par jour et 2 heures de récréation.

Depuis 1809, l'école de M. Darras a fourni aux lycées de Rennes et de Napoléonville (Pontivy) plus de sujets à elle seule que toutes les autres écoles de Brest réunies.

**

En vue d'encourager le travail des élèves et d'établir entre les écoles une certaine émulation, le Conseil général vota en 1813 une somme de 800 francs qui devait être consacrée à une distribution solennelle de prix à la suite d'un concours auquel participeraient toutes les écoles du département. Ce concours ne donna pas les résultats attendus. L'année suivante, l'Assemblée départementale constatait que la tradition des anciens principes pédagogiques était perdue depuis la Révolution. Les instituteurs ignoraient tout de la science complexe qui permet d'instruire les enfants avec méthode; ils travaillaient sans direction et employaient des procédés routiniers; ils pratiquaient l'enseignement individuel qui causait une perte de temps considérable et utilisaient des livres qui n'étaient pas uniformes dans chaque classe. Partout les résultats étaient notoirement insuffisants.

En avril 1815, après son retour de l'île d'Elbe, Napoléon songea à réorganiser l'enseignement populaire. Carnot, ministre de l'Intérieur, chargé de l'Instruction publique pendant les 100 jours, essaya d'introduire en France la méthode d'enseignement connue sous le nom d'enseignement mutuel, qui obvie au manque de ressources et à la difficulté de recruter des instituteurs, qui permet d'instruire le plus grand nombre d'enfants avec le moins de dépenses possible et avec l'aide d'un petit nombre de maîtres. Il exposa à l'Empereur qui s'en montra enthousiasmé, l'économie de la méthode mise en vogue en Angleterre par Lancaster qui avait fondé à Londres une école où un seul instituteur instruisait 800 garçons et 300 filles (1).

(1) Voir L. Ogès : **Les écoles d'enseignement mutuel dans le Finistère**. Bulletin de la Soc. arch., p. 76 et suivantes.

Pour former les instituteurs destinés à donner l'enseignement mutuel, Carnot ouvrit à Paris, dans l'ancienne église de Saint-Jean-de-Beauvais, une sorte d'école normale. L'institution ne devait pas survivre aux Cent jours : Müffling, l'un des généraux de Blücher, fit enfoncer les portes de l'établissement pour y installer sa cavalerie. Cependant, grâce à la vigoureuse impulsion donnée par Carnot, de nombreuses écoles mutuelles furent créées. La méthode fut appliquée à l'école réservée aux jeunes mousses de la Marine dans le port de Brest. La ville elle-même songea à créer, pour les petits Brestois, une école semblable à celle des jeunes marins; elle ne s'ouvrira qu'en 1817, dans l'ancienne école des Frères.

Rôle de Mgr Dombidau de Crouseilhès dans la diffusion de l'Instruction

Né à Pau en 1751, Mgr Dombidau de Crouseilhès (1) était fils d'un membre du Parlement de Béarn et de Navarre. Ordonné prêtre en 1775, il était, en 1788, vicaire-général de l'archevêque d'Aix-en-Provence. Très lié avec le ministre des Cultes, Portalis, il fut nommé évêque de Quimper en 1805, peu de temps après l'arrivée du préfet Miollis qu'il avait connu à Aix.

Les premières relations de l'évêque et du préfet, dans le Finistère, furent cordiales : « Nous nous accorderons toujours pour faire le bien », disait Mgr Dombidau de Crouseilhès, et il écrivait au cardinal Fesch : « Si la Providence et l'Empereur me conservent mon excellent préfet, j'espère que ce département se ressentira de l'accord qui règne entre nous. » « C'est un pays en friche que nous cultiverons de concert », lui écrivait G. Miollis. Ce dernier était d'un caractère conciliant et modéré, il

(1) Voir J.-M. Pilven : Mgr Dombidau de Crouseilhès...

rendit à l'évêque et à son clergé de nombreux services. Malheureusement, Mgr Dombideau de Crouseilhes, très entreprenant, se mêlait de l'administration civile, d'où des heurts entre les deux hommes. « A vous le spirituel, à moi le temporel », lui disait le préfet. Mais le caractère entier de l'évêque s'accommodait mal d'un tel rôle; il se sentait plus fait pour donner des ordres que pour en recevoir. Sortant de son rôle de prélat, il ne se contenta pas de collaborer avec son ami, il voulut avoir la haute main sur les affaires administratives du département et particulièrement sur tout ce qui touchait à l'enseignement; il empiéta souvent sur les attributions du préfet d'où un conflit permanent entre ces deux autorités pourtant animées du désir de bien faire.

Bien en Cour, Mgr Dombidau de Crouseilhes obtenait du Grand-Maître de l'Université des faveurs et des privilèges qui n'étaient pas accordés à d'autres. Ajoutons que le préfet voulait multiplier les écoles pour combattre l'ignorance, tandis que l'évêque avait surtout en vue le recrutement du clergé, devenu impossible par suite du manque d'établissements scolaires.

Les Ecoles presbytérales

Depuis la Révolution, le recrutement du clergé était tari; il n'y avait plus de séminaire; de nombreuses communes étaient sans prêtre (1). Mgr Dombidau de Crouseilhes obtint la cession d'une partie du collège de Quimper pour y établir un séminaire. L'ignorance étant générale, il s'employa à créer des écoles qui pussent à la fois donner l'enseignement primaire et préparer des candidats aux fonctions sacerdotales. Il favorisa l'établissement en divers points du diocèse, d'écoles tenues par des ecclésiastiques. Ces écoles, connues sous le nom d'écoles presbytérales ou écoles de presbytère, paraissent avoir été

(1) G. Pondaven : **Le recrutement ecclésiastique et les écoles secondaires dans le Léon après la Révolution.** Bul. de la Société archéol., 1918, p. 46.

nombreuses; elles recevaient par priorité ceux qui se destinaient à la prêtrise, mais elles s'ouvraient aussi aux enfants ou aux jeunes gens qui désiraient s'instruire.

L'une des premières créées fut celle de *Pont-l'Abbé*, dirigée par l'abbé Rochedreux (1). Originaire de Concarneau, l'abbé Rochedreux était vicaire à Mahalon lorsqu'éclata la Révolution; il refusa de prêter serment et fut déporté en Espagne.

En janvier 1807, son école comptait 14 élèves dont 3 étaient d'excellents sujets faisant des thèmes et des versions. Elle cessa bientôt de fonctionner, l'évêque ayant appelé l'abbé Rochedreux à ouvrir une école à *Pont-Croix* où six habitants se cotisaient pour lui faire un traitement de 900 livres par an. L'école de Pont-Croix prospéra. En mars 1808, sur 45 élèves, 24 se préparaient à entrer au séminaire. A la suite de difficultés relatives au local occupé et au traitement du directeur, celui-ci quitta Pont-Croix le 15 janvier 1810 et, suivi de ses élèves, s'installa au presbytère de *Meilars*. Au dire d'Ollitrault, les élèves qu'il préparait étaient les meilleurs sujets du collège de Quimper.

L'abbé Rochedreux logeait dans son presbytère 15 pensionnaires, jeunes gens de 14 à 20 ans; il leur apprenait à lire couramment le français et leur inculquait des notions de latin. Le Recteur de l'Académie de Rennes, M. Germé, lui ayant signifié qu'il ne pouvait continuer à enseigner sans diplôme, l'abbé Rochedreux quitta Meilars en 1812. Nommé recteur à Névez, puis chapelain à Port-Louis, il se retira à Loctudy où il mourut en 1827. Son œuvre scolaire fut reprise en 1819 et fut à l'origine du petit séminaire de Pont-Croix.

L'école de presbytère la plus connue est celle d'*Arzano*, dirigée par l'abbé Joseph-Louis Le Nir.

(1) J.-M. Pilven : **Le petit séminaire de Pont-Croix**. Bull. diocésain, p. 195 et suivantes.

Né à Rosporden le 7 mars 1764, l'abbé Le Nir fit ses études au collège de Quimper, puis à Paris. Il était élève au séminaire de Quimper lorsque cet établissement fut licencié en 1791. Il refusa une chaire au collège de cette ville parce qu'atteint à cette époque de troubles mentaux, il se rendait compte qu'il n'aurait pu remplir cette fonction. Pendant la Terreur il resta plusieurs mois caché dans une barrique enfouie en terre dans un bosquet à Saint-Nic où il s'était retiré chez son oncle, desservant de la paroisse. Après la signature du Concordat, l'autorité ecclésiastique fit rechercher les anciens élèves du séminaire et leur conféra l'ordination. Ordonné prêtre, l'abbé Le Nir fut nommé à Quimperlé. En 1807 il devint professeur au collège de cette ville, dirigé par l'abbé de Calonne. Il y enseigna pendant deux ans, puis, le collège ayant été fermé, il fut nommé recteur d'Arzano en avril 1810 (1).

Educateur né, ayant à un haut degré la vocation de l'enseignement, l'abbé Le Nir ouvrit une école dans son presbytère. Il y reçut d'anciens élèves de Quimperlé et plusieurs enfants d'Arzano. Brizeux, qui était son neveu, y fut accueilli en 1811 après le remariage de sa mère avec Jacques Royer. Il y resta pendant cinq ans.

L'enseignement de l'abbé Le Nir laissa une empreinte profonde dans l'âme du futur poète de *Marie*. Il conserva de son séjour à Arzano un souvenir attendri. A différentes reprises, il dépeint dans ses vers le charme de cette école, il évoque ses condisciples et son maître vénéré :

Humble et bon vieux curé d'Arzano, digne prêtre,
Que tel je respectais, que j'aimais comme maître,
Pour occuper tes jours si pleins, si réguliers,
N'as-tu plus près de toi tes pauvres écoliers ?...

(1) Voir D. Bernard : **Autour de Brizeux**. Bul. de la Soc. arch., 1931, p. 28 et suiv. Voir aussi **Bulletin diocésain**, 1902, p. 122 et l'édition des **Œuvres complètes** de Brizeux par A. Dorchain.

... Leurs noms, je les sais tous : Albin Elo, Daniel,
Alan du bourg de Scaër, Yves de Ker-Ihuel,
Tous jeunes paysans aux costumes étranges,
Portant de longs cheveux flottants, comme les anges...

Les méthodes pédagogiques du bon abbé Le Nir nous ont été révélées par les biographes de Brizeux et par un article fort documenté du journal « Le Finistère », en date du 8 septembre 1888. Les leçons se donnaient au presbytère, dans une chambre du premier étage, parfois dans le verger ou dans la cour où les élèves s'asseyaient sur de grosses pierres placées le long des murs. L'abbé ne s'astreignait pas à un programme rigoureux. Il savait des poèmes entiers par cœur, lisait admirablement les vers et faisait partager à ses élèves son admiration pour Virgile. « Soyez de vrais chrétiens et de bons latinistes, leur répétait-il, le reste viendra par surcroît. » Sa maxime favorite était : « Il faut être bon; je n'ai jamais connu personne qui se soit ruiné à faire le bien; on ne doit pas donner de limite au dévouement. » Il prêchait d'exemple, car il était la bonté même. « Soyez modestes, disait-il encore à ses écoliers. » Le vers de Florian, « Pour vivre heureux, vivons cachés », revenait sans cesse sur ses lèvres. Notons qu'il enseignait la mythologie avec autant de soin que le catéchisme.

Les plaisirs rustiques étaient les seuls connus du maître et de ses élèves : promenades à travers les prairies, dans les champs et les bois où l'on lisait Virgile.

C'est à l'école d'Arzano que s'éveilla la vocation poétique de Brizeux. Il conserva toute sa vie le souvenir attendri des leçons de son maître; s'il fut le plus virgilien de nos poètes, il le doit à l'enseignement du bon abbé Le Nir. Notons que c'est à l'école d'Arzano qu'il reçut la précoce et délicieuse révélation de l'amour. Il y connut Marie Pellan qui restera pour lui associée aux paysages de ce joli coin de Cornouaille. Il a narré son amour d'adolescent dans cet admirable poème de *Marie* où s'épanchent

la vie intérieure du poète, ses tendresses, ses rêves, son amour de la Bretagne.

Parmi ses condisciples d'Arzano, il avait particulièrement Yves Moëlo qui devint secrétaire de l'évêché et publia une curieuse brochure intitulée : *Le livre de la fin du monde*, où il annonce la fin du monde pour l'an 2.004, et René Guillard, qui devint instituteur à Pont-Aven et qu'il appelait « Mon bon René ». Chaque fois qu'il venait en Bretagne, Brizeux allait voir Guillard ou lui donnait rendez-vous à Quimper; et c'étaient alors de délicieuses excursions à travers la campagne bretonne. Trouvant que la notoriété tardait à venir, le poète disait à René : « J'ai eu tort de sortir de l'obscurité; je crois encore entendre notre vieux maître nous répéter : « Pour vivre heureux, vivons cachés !... »

La modeste école d'Arzano attira l'attention de M. Le Priol, recteur de l'Académie; il réclama à l'abbé Le Nir la patente de 50 francs par an exigée des écoles secondaires. « Ce M. Le Priol, écrivait l'abbé au grand vicaire du diocèse, a bien voulu oublier que je suis curé pour ne me donner que le titre de maître d'école; j'aurais bien plus de raison de l'appeler moi-même percepteur des contributions. » L'école comptait en ce moment 14 élèves dont 7 pensionnaires, parmi lesquels deux ne payaient rien.

L'ouverture du petit séminaire de Pont-Croix allait causer la disparition de l'école d'Arzano comme celle des autres écoles de presbytère. Un arrêté de l'Université supprima celles qui continuaient à fonctionner. Devenu sourd et aveugle, le bon abbé Le Nir reçut du Gouvernement une pension de 300 francs, à cause de ses infirmités. Il mourut à Quimperlé le 19 février 1837.

Parmi les écoles presbytérales, citons encore celle de *Morlaix*, tenue par le vicaire, l'abbé Keramanac'h, futur curé-archiprêtre de la ville; celle de *Plouguerneau*, qui compta jusqu'à 18 élèves; celle de *Bodilis*, qui fournit une quinzaine de candidats au séminaire; celle de *Ker-*

saint-Plabennec, qui comptait de nombreux écoliers en 1808; celle de *Lampaul-Ploudalmézeau*, qui fournissait chaque année 6 ou 7 élèves au collège de Saint-Pol-de-Léon; celle de *Plougar*, tenue par un simple diacre. D'autres écoles fonctionnaient dans les presbytères de *Gouézec*, *Elliant*, *Cléden-Cap-Sizun*, *Beuzec-Cap-Sizun*, *Lampaul-Plouarzel*, etc.

Les Congrégations enseignantes

G. Miollis et Mgr Dombidau de Crouseilhès étaient d'accord sur la nécessité d'ouvrir des écoles de filles.

« L'éducation des filles, écrivait l'évêque au ministre des Cultes, exerce une si grande influence sur les mœurs publiques et sur le bonheur des familles, que le Gouvernement se doit à lui-même de favoriser toutes les institutions qui peuvent la perfectionner... Si vous voulez que les hommes soient grands et vertueux, apprenez aux femmes ce que c'est que grandeur d'âme et vertu. »

De son côté, Miollis écrivait : « La première éducation dépend des femmes, non seulement pour les personnes de leur sexe, mais pour les garçons. Ce sont elles aussi qui communiquent aux hommes, même sortis de l'enfance, soit par le désir qu'ils ont d'obtenir leur éloge, soit par un penchant naturel à suivre leur insinuation, le goût des arts et de toutes les choses généreuses lorsqu'elles en sont pénétrées. »

Le Conseil général, lui aussi, songeait à créer des écoles de filles. En 1809, il prie le ministre des Cultes « de solliciter de Sa Majesté l'Empereur et de Madame son auguste Mère, leur protection immédiate et tous les témoignages possibles de leur munificence et de leur bonté, en faveur des établissements dévoués à l'éducation des personnes du sexe ».

Mgr Dombidau de Crouseilhès établit un projet d'organisation pour les maisons d'éducation des filles. Ce

projet paraît avoir inspiré le décret impérial du 9 avril 1806 approuvant les statuts des Ursulines et les autorisant provisoirement à enseigner sous la surveillance des évêques (1).

Déjà les Ursulines de *Quimperlé* s'étaient réunies dans leur ancienne maison. Celle-ci, vendue comme bien national, avait été achetée par le sieur Mancel qui en fit don aux religieuses. Les Ursulines y recevaient des pensionnaires et instruisaient gratuitement 150 enfants pauvres. Un prospectus que le préfet approuvait et priait de ne pas confondre « avec ces annonces fastueuses qui promettent beaucoup et qui ne donnent rien », nous fait connaître le programme des études. On enseigne aux pensionnaires l'écriture par principes, la grammaire d'après la méthode de Lhomond, le calcul décimal dans ses rapports avec l'arithmétique ancienne, la broderie, la dentelle, le dessin et la géographie. « Un maître de musique, aussi distingué par ses talents dans son art que sa moralité, y donne aux jeunes demoiselles des leçons de musique vocale, de lyre et de guitare. L'enseignement et le développement des vertus chrétiennes fixent principalement l'attention et la sollicitude des institutrices. »

Le prix de la première pension est de 300 francs l'an; la seconde pension ne coûte que 220 francs, mais ne donne pas droit à l'enseignement du dessin, de la musique et de la géographie. Quatre distributions de prix, faites chaque année, excitent l'émulation des élèves.

Placée sous la surveillance spéciale de l'évêque, l'école était également l'objet de la sollicitude du préfet. Ce dernier présida à plusieurs reprises la distribution des prix. Au cours de l'une de ces cérémonies, une élève lui récita cet à-propos :

(1) J.-M. Pilven : **Mgr Dombidau de Crouseilles et la restauration du culte dans le diocèse de Quimper (1805-1823)**. On trouve dans cette brochure d'intéressants détails sur la réouverture des écoles tenues par des religieuses.

Quoi, suspendant le cours de tes travaux nombreux,
Tu daignes embellir ces lieux de ta présence !
Sur tes lèvres on voit sourire l'indulgence;
Le plaisir et la joie éclatent dans tes yeux.
Faut-il s'en étonner ? Non ! ton âme est si bonne...
Père tendre et chéri, magistrat vertueux,
Quand ta main aux vainqueurs décerne une couronne,
Tu applaudis encor de faire des heureux.

Le palmarès de la distribution des prix faite le 25 août 1806, en présence du préfet et du maire de Quimperlé, nous apprend que les élèves venaient de divers points du département et même de régions éloignées. On y trouve 20 élèves de Quimper, 12 de Douarnenez, 3 de Morlaix, 3 de Brest, 1 du Conquet; on y relève des noms d'élèves domiciliées à Paris, à Toulon, à Verdun.

En 1806, quelques Ursulines s'étaient reconstituées sans autorisation, rue Verdelet à *Quimper*. Elles ouvrirent une école qui, dès la première année, comptait 100 externes et 10 pensionnaires. L'une des sœurs enseignait dans la Communauté depuis 1775; les lignes suivantes qu'elle écrivait au préfet ne militent guère en faveur de ses connaissances en grammaire et en orthographe : « J'enseigne l'écriture et l'harémétique à 123 enfants tous les jours qui paye selon leur fortune et a 45 gratis; les enfants abonde ici... Je ne vive plus qu'à l'apui d'un cotère à chaque membre. »

En 1808, les religieuses, au nombre de 12, instruisaient 250 élèves, dont 160 externes, presque toutes indigentes.

Quimper possédait d'autres établissements scolaires pour les filles. Le couvent des Dames calvairiennes comptait une soixantaine de pensionnaires à qui on inculquait le respect de l'Empereur, le devoir de veiller à la **conser-**vation et à la prospérité de son Empire : on récitait une prière spéciale que l'évêque avait composée à cette intention. En 1811, le couvent fut exproprié pour y établir un

dépôt de mendicité. Les sœurs allèrent s'établir au Calvaire de Landerneau.

En 1806, Mlle de Saint-Pern acquit l'ancien couvent des Capucins en vue d'y établir des Dames Visitandines. Elles furent autorisées à enseigner et à prendre des pensionnaires. Dix ans plus tard, les Visitandines furent remplacées par les Dames du Sacré-Cœur.

Les Ursulines de *Morlaix* avaient ouvert leur école depuis 1804. Le nombre de leurs élèves fut tel que, dès 1805, elles se virent obligées d'en refuser. 50 pensionnaires et 60 externes payaient la rétribution scolaire; 100 élèves appartenant à la classe pauvre étaient instruites gratuitement. Le recrutement se faisait surtout dans les arrondissements de Morlaix, Brest et Châteaulin. L'évêque et le préfet demandèrent au Gouvernement de rendre aux sœurs leur ancienne maison claustrale transformée en hôpital militaire depuis la Révolution. Mgr Dombidau de Crouseilhès insista auprès de Portalis et suggéra que l'Empereur pourrait y créer quelques pensions gratuites pour les filles des officiers de Marine qui se seraient distingués ou qui seraient morts en combattant les ennemis du pays. L'ancien établissement des Ursulines leur fut rendu en mai 1807.

Les Ursulines de *Saint-Pol-de-Léon* ne pouvaient se réunir faute de local. Sur les conseils de l'évêque, elles achetèrent l'ancien séminaire pour une somme de 9.000 francs. La maison était délabrée, sans portes, sans fenêtres et presque sans plancher. La charité publique leur vint en aide pour les réparations les plus urgentes.

Le préfet appuya la demande d'ouverture d'école formulée par les Sœurs : « La commune de Saint-Pol, écrivait-il, est l'une des plus jolies villes de Bretagne, infiniment souffrante de la perte de son ci-devant évêché, de son Chapitre et de nombre d'établissements publics. Celui que nous sollicitons pour les Dames Ursulines pourra bien devenir un dédommagement précieux. Tous les

motifs d'intérêt public, de confiance et de reconnaissance doivent faire accepter la demande... »

L'école s'ouvrit le 30 septembre 1807, le lendemain de la Sainte-Ursule; 33 religieuses s'y réunirent.

L'établissement des Ursulines de *Lesneven* avait été transformé en maison de Retraite. Cinq anciennes religieuses de couvent résidaient à *Plougar* depuis la Révolution; elles y avaient établi un pensionnat depuis le 10 vendémiaire, an VI. En 1803 elles avaient une trentaine de pensionnaires et instruisaient les enfants pauvres de la commune.

Ainsi, grâce à la collaboration de l'évêque et du préfet, le Finistère vit se reconstituer les principales congrégations enseignantes de femmes qui avaient été dispersées par la Révolution. Les fillettes n'étaient pas totalement abandonnées; les indigentes des villes avaient la possibilité de s'instruire. Par contre, les campagnes étaient presque complètement dépourvues d'écoles de filles.

Les Ecoles secondaires

Pour mieux assurer l'édifice qu'il désirait construire, Napoléon voulut développer les écoles secondaires telles qu'elles avaient été définies, sous le Consulat, par la loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802). Faisant suite aux écoles secondaires, établissements communaux ou privés, il institua les lycées, écoles d'Etat. Il s'intéressa spécialement à ces lycées, destinés à former les officiers et les fonctionnaires qui deviendront les soutiens de l'Empire. Les jeunes gens y étaient pliés à une discipline de caserne qui les préparait à la passivité et à l'unité nécessaires dans le régime de centralisation conçu par l'Empereur; les surveillants portaient le nom significatif de quartiers-maitres.

Sous le Consulat, la municipalité de *Quimper* avait demandé la transformation de son école secondaire en lycée. Le premier Consul ne fit pas droit à cette requête

parce que la ville était, en ce moment, assez mal notée aux points de vue politique et religieux. Un lycée fut créé à Pontivy par arrêté du 1^{er} vendémiaire, an XII. Les villes de Brest, Quimper, Morlaix et Landerneau furent autorisées à y entretenir des boursiers.

Les écoles secondaires, placées sous la surveillance du préfet, étaient en quelque sorte des écoles primaires d'un degré supérieur où l'on enseignait le latin, le français, les mathématiques, la géographie et l'histoire dont Napoléon avait une conception toute militariste. L'Etat percevait la taxe du vingtième des frais d'études dans les lycées, cours secondaires et pensionnats. Le décret du 18 janvier 1805 stipulait que tout père d'une famille de 7 enfants pouvait en désigner un parmi les garçons, lequel, à partir de l'âge de 10 ans, était élevé aux frais de l'Etat dans un lycée ou une école d'arts-et-métiers. Il ne semble pas que dans le Finistère les familles nombreuses aient cherché à profiter de cet avantage.

Nous avons vu que dans notre département des écoles primaires avaient été érigées en écoles secondaires sous le Consulat.

A Quimper, l'effectif de l'Ecole centrale était tombé à 40 élèves; le décret du 1^{er} avril 1803 la transforma en école secondaire. Au cours d'une assemblée extraordinaire des habitants, Vinoc (1) avait exposé aux Quimpérois l'utilité des études. Il proposa un plan judicieux de réorganisation de l'établissement scolaire et les moyens financiers propres à en assurer le fonctionnement. Il nous a paru intéressant de donner de substantiels extraits de son discours : « ... Organisons, autant qu'il nous sera possible, notre école secondaire dans le plan tracé pour les lycées. Etendons l'instruction aux principaux objets que l'on enseigne dans ces écoles privilégiées... Il nous faut 6 ou 7 instituteurs habiles; donnons-

(1) Corentin Vinoc, homme d'une haute culture, médecin de valeur, avait fait partie du Directoire du district de Quimper, puis du Directoire du Finistère. Il devint maire de Quimper.

leur la certitude d'une indemnité convenable; je propose de fixer cette indemnité à 800 francs. Les instituteurs trouveront dans la rétribution des élèves et dans le bénéfice que produira le pensionnat un supplément de traitement assez fort pour les attacher à l'institution et les intéresser aux succès des élèves.

« ... Pour former les sujets destinés à l'école secondaire, établissons une école primaire tenue par des maîtres dirigés et payés par les instituteurs secondaires. Les enfants y apprendront à lire, à écrire, les principes de la religion, les quatre premières règles de l'arithmétique et les éléments de grammaire latine et française nécessaires pour entrer à l'école secondaire.

« ... Le traitement des instituteurs, les frais de réparation de l'édifice appartenant à la ville, s'élèveront à environ 7.000 francs par an... Pour nous procurer ces ressources, nous aurons recours à l'octroi. Cet octroi portera sur le sucre et le café qui ne sont point denrées de premières nécessité; leur usage n'était autrefois connu que des riches... Nous nous contenterons d'établir un droit de cinq centimes par livre de café et trois centimes par livre de sucre. D'après le registre des déclarations au Bureau des Douanes, il est entré à Quimper en l'an IV, 7.832 livres de café et 36.984 livres de sucre; en l'an X, 9.874 livres de café et 25.509 livres de sucre, ce qui donne une taxe moyenne d'environ 1.500 francs. Je ne tiens pas compte des entrées au cours des années VI, VII, VIII et IX, parce que le port de Brest étant alors bloqué par l'escadre anglaise, tous les navires refluaient vers Quimper, devenu l'entrepôt de la Marine et de tout le Finistère.

« Il reste encore à trouver 5.500 francs. Je propose un léger impôt sur le sel, d'un quart de centime par livre, ce qui ne fera que la 240^e partie de celui qu'on percevait autrefois. La majeure partie du sel se consomme dans les campagnes. Nous obligeons ainsi les communes rurales à contribuer avec nous aux frais d'un établissement

qui doit leur être également utile. En l'an IV il est entré à Quimper 1.236.500 livres de sel; en l'an V, 1.759.000 livres et en l'an VI 3.832.500 livres, ce qui donne en moyenne un revenu de 5.600 francs qui, ajouté à la taxe de 1.500 francs sur le sucre et le café, donne le résultat recherché. »

Le plan proposé fut adopté. La direction de l'école fut confiée à un triumvirat : Ollitrault, professeur de grammaire, Le Déan, professeur de mathématiques et Dubosq, professeur d'histoire naturelle (1). Deux autres professeurs : Goardon et Viviers, enseignaient les Lettres; le peintre Valentin, puis son beau-frère, Olivier Perrin, donnaient les cours de dessin.

L'école secondaire fonctionna dans les bâtiments de l'ancienne Ecole centrale concédés à la Ville par arrêté du 21 nivôse, an XI. La Ville, à son tour, transmit sa concession au triumvirat chargé de la direction. L'établissement prospéra; en 1806, l'effectif était de 209 élèves, dont 45 pensionnaires. En octobre 1807, il fut érigé en école communale secondaire (2). L'école fut alors fermée pendant un an à cause d'une décision malencontreuse de l'évêque qui refusa d'assister à la distribution des prix parce que deux des professeurs prêtres, Ollitrault et Gastinel, avaient prêté serment. En relation directe avec le Grand-maître de l'Université, Fontanes, il obtint le renvoi de Gastinel puis d'Ollitrault. L'évêque fit nommer à la place de ce dernier l'abbé de Calonne, directeur de l'école secondaire de Quimperlé. Révocation et nomination se firent malgré l'avis contraire du préfet. Informé de l'affaire, Napoléon exigea le renvoi de Calonne

(1) Jean-Marie Ollitrault naquit à Mur en 1756. Professeur au collège de Quimper avant la Révolution, puis Supérieur du Séminaire constitutionnel en 1791. Il devint vicaire constitutionnel de la cathédrale. Il mourut en 1813.

Le Déan était le fils du subrécargue de la Compagnie des Indes, maire de Plomelin et qui répandit la culture de la pomme de terre dans cette région.

Dubosq exerçait précédemment la médecine.

(2) Fierville : **Histoire du collège de Quimper.**

et réprimanda vertement Fontanes « Vous avez lui dit-il, à correspondre avec les préfets et non avec les évêques ! »

En 1812, l'école secondaire était fréquentée par 42 externes et 46 pensionnaires qui payaient 550 francs par an. Les élèves étaient bien moins nombreux qu'avant la Révolution parce que la campagne qui fournissait les trois quarts de l'effectif, n'en fournissait plus. Cependant, l'école jouissait d'une bonne réputation. Les Inspecteurs de l'Instruction publique y examinèrent plusieurs élèves qu'ils jugèrent susceptibles d'être admis aux places gratuites dans les lycées. Ces jeunes gens furent envoyés au lycée de Mayence et y firent honneur à leurs premiers maîtres en s'y distinguant d'une manière particulière.

Devenu maire, Vinoc, qui s'intéressait à l'école secondaire demanda la création d'un cours spécial d'agriculture qui serait suivi par les élèves les plus avancés et ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique, afin qu'ils puissent répandre dans les campagnes les connaissances acquises.

Lors d'une visite de l'école par le préfet, Ange Perrot, de Pont-l'Abbé, élève de troisième, fut chargé de lui exprimer « les sentiments que sa présence faisait naître dans tous les cœurs ». Il le fit en termes grandiloquents, dans le style ampoulé de l'époque; « daignez, ajoutait-il, transmettre au pied du trône de Celui qui préside avec un éclat si auguste aux heureuses destinées de la France, l'expression de notre amour, de notre dévouement sans bornes et de notre reconnaissance ».

*
**

La ville de *Brest* entretenait 4 boursiers au lycée de Pontivy. A part les écoles particulières qui dispensaient un enseignement assez élevé, préparant à la Marine et aux lycées, la ville ne possédait pas d'école secondaire publique.

En 1802, le Conseil municipal accepta la proposition de Bourson (1), qui offrait d'établir une école secondaire avec le concours de la Ville. Il s'engageait à instruire gratuitement un certain nombre d'élèves indigents. L'école s'ouvrit dans l'ancienne école de la rue Charonnière (actuellement rue Monge). Le maire, assisté du sous-préfet du citoyen Gemonier, député au Corps législatif, du président du Tribunal et de deux membres du Conseil municipal, visita l'école. Bourson interrogea devant eux les élèves sur les principes de la langue française, la traduction des auteurs latins, les mathématiques et la géographie. Les visiteurs, très satisfaits, couvrirent d'éloges les élèves, le directeur et les maîtres et promirent les fonds nécessaires pour l'achat de livres de prix.

En 1812, le nombre des élèves variait de 150 à 160. La place disponible ne permettait de prendre que 4 pensionnaires payant chacun 600 francs par an et 8 internes à demi-pension. L'enseignement était donné par 5 maîtres dont le directeur qui enseignait la langue française et les premiers éléments du latin. Thomas Devy, 66 ans, ancien Bénédictin, faisait le cours de haute latinité; il poussait l'étude de cette langue à un degré élevé : on étudiait Tacite, Perse et Juvénal. Les mathématiques étaient enseignées avec distinction par un jeune professeur, Charles Guépratte, docteur ès-sciences, sous-directeur de l'Observatoire (2); son enseignement était très recherché; sous sa direction éclairée, de nombreux élèves préparaient chaque année les examens d'entrée à la Marine où ils entraient comme aspirants. Il y avait aussi un maître de dessin, un maître d'écriture et un maître chargé de faire étudier le catéchisme et de surveiller les devoirs de religion.

L'élève qui suivait tous les cours était occupé de 7 heu-

(1) Voir la notice consacrée à Bourson dans le **Bulletin de la S. A.**, tome LXIX, p. 87.

(2) Charles Guépratte, fils d'un maître des Postes de Metz, était le grand-père de l'amiral Guépratte.

res du matin à 7 ou 8 heures du soir. Les pensionnaires se levaient à 6 heures; à 7 heures moins un quart, prière en commun. Les classes commençaient à 7 heures; on déjeunait à 8 heures. La classe durait jusqu'à 11 heures ou midi, suivant les élèves. D'une heure à 2 heures : dessin. De 2 à 6, cours divers. De 6 à 7, étude. On soupait à 7 heures. Après le souper, prières puis récréation pour ceux qui avaient bien rempli leur tâche. Coucher à 8 heures et demie.

Les punitions étaient : les avis aux parents, les pen-sums, les arrêts, la prison, le renvoi, et, pour les pensionnaires, outre ces punitions, la privation de vin ou le pain et l'eau. Les parents étaient avertis tous les mois par un bulletin, des notes de leurs enfants et de leur conduite.

Pensionnaires et externes étaient menés à confesse aux époques prescrites et conduits aux offices divins. Les jours d'abstinence étaient rigoureusement observés.

Ajoutons qu'une décision du duc de Gaëte, ministre des Finances, en date du 23 mars 1810, tout en reconnaissant à la ville de Brest la propriété de l'école, en accordait l'usufruit à l'Université impériale. Bourson devra s'adresser au Grand-maître de l'Université pour la location de l'édifice que la municipalité avait mis gracieusement à sa disposition.

*
**

L'école secondaire communale de *Saint-Pol-de-Léon* s'ouvrit dans les bâtiments de l'ancien collège mis à la disposition de la Ville par décret impérial du 13 novembre 1806. Ce collège avait servi pendant la Révolution, tantôt d'hôpital, tantôt de caserne; il était dans le délabrement le plus complet. La municipalité fit faire des réparations de fortune, mais l'établissement ne lui appartenant pas, elle se montrait avare de ses deniers. Une quête faite dans les communes du Léon permit d'acqué-

rir le mobilier nécessaire. En 1813, l'ancien collège rede-
vint propriété communale.

Mgr Dombidau de Crouseilhes insista auprès du préfet pour que la direction de la nouvelle école soit confiée à l'abbé Péron, ancien principal du collège, dont l'autorité et les talents d'administrateur étaient reconnus de tous. L'abbé Péron reprit sa place à la tête de l'établissement (1).

Le personnel comprenait 5 professeurs : M. Cloarec, 38 ans, de Guiclan; M. Poncin, futur recteur de Roscoff; M. Liscoet, de Plouescat, ancien professeur au collège; Olivier Le Gall, de Morlaix, « que le métier des armes enleva au séminaire de Saint-Sulpice et qui revenait dans ses foyers avec d'honorables cicatrices et 12 années de services militaires, ne quittant l'armée que pour offrir à sa mère surannée et respectable le fruit de ses talents ». (2).

Six mois après sa réouverture, l'école comptait 150 élèves. En 1807, elle fournissait 10 sujets au séminaire de Quimper. Le travail scolaire nous est révélé par le programme imprimé d'un exercice littéraire public qui eut lieu les 8 et 10 août 1812.

Cet exercice comprenait des interrogations sur le *Nouveau Testament*, en latin, le petit catéchisme historique de Fleury et le catéchisme de l'Empire, ainsi que quelques chapitres des instructions de Toul. En fait d'auteurs latins, l'*Appendix de Düs*, l'*Epitome Historiæ Græcæ* et le *De Viris Illustribus*, plus les grammaires latine et française de Lhomond, la première partie de la grammaire française de Guérout et les plus belles fables de La Fontaine. Les répondants étaient au nombre de 71,

(1) Docteur en Sorbonne, élève de Saint-Sulpice, l'abbé Péron avait été nommé directeur du collège par Mgr de La Marche. Il devint supérieur du séminaire de Quimper et mourut le 2 septembre 1827 âgé de 76 ans.

(2) Note du sous-préfet de Morlaix. Né à Kerpoul, près de Morlaix, le 19 juillet 1773, Olivier Le Gall mourut dans cette ville le 7 octobre 1810.

presque tous des Léonards; on relève parmi eux des élèves originaires de Plouyé, Berrien, Botsorhel, Guingamp; notons un Jean-Louis Le Louédec, de Quimperlé et un nommé Alexandre de Saint-Pierre, natif de la Martinique.

La distribution solennelle des prix eut lieu le 10 août; la rentrée était fixée au 1^{er} octobre. L'effectif total était de 330 élèves, la plupart fils de cultivateurs et d'artisans. Chaque élève payait une rétribution scolaire de 36 francs par an, dont le vingtième revenait à l'Etat. Les plus pauvres faisaient une quête dans leur paroisse et pouvaient, grâce à ce secours, subvenir à leurs besoins. L'évêché accordait également des secours aux indigents.

Mgr Graveran, futur évêque de Quimper et le futur archéologue et historien Miorcec de Kerdanet, étaient élèves du Cours secondaire de Saint-Paul en 1808. Les fils du préfet Miollis, qui avait épousé Mlle de Kerhorre, fille du maire de Saint-Pol, suivaient également les cours; Miollis lui-même assistait aux distributions de prix et offrait des livres aux meilleurs élèves (1).

L'établissement jouissait d'une réputation bien méritée; les professeurs reçurent à plusieurs reprises les éloges des Inspecteurs de l'Université.

La discipline était rigoureuse; l'abbé Péron avait maintenu l'usage du fouet. « Cette humiliante punition que la victime devait payer 5 sous était appliquée par le geôlier de la prison, un nommé Lincras, borgne et laid comme Polyphème. » Le professeur de septième corrigeait ses élèves à l'aide d'un terrible martinet à 5 lanières. Un agent de police était chargé de ramener à l'école l'élève qui prenait la clef des champs. « Il le ramenait attaché par un pied et le faisait marcher ainsi devant lui en le stimulant par de légers coups de baguette, comme un porc qu'on conduit au marché. Si le fugitif regim-

(1) G. Pondaven : **Le recrutement ecclésiastique et les écoles secondaires dans le Léon après la Révolution.**

bait, une légère secousse du poignet de son gardien l'envoyait aussitôt mesurer le sol. » (1).

Les châtiments corporels étaient alors en honneur dans les familles, tout comme à l'école. Lorsqu'un enfant se plaignait des mauvais traitements reçus en classe, le père y ajoutait une nouvelle correction.

Cependant, l'abbé Péron n'était pas satisfait du niveau des études : « Nos meilleurs élèves d'aujourd'hui ne valent pas les médiocres de l'ancien collège », écrivait-il à l'évêque.

*
**

L'école secondaire de *Morlaix* avait deux directeurs : Gaspard Dreppe, ancien directeur de l'école d'hydrographie de Saint-Pol-de-Léon, supprimée en 1800, et Trobert, ancien professeur de philosophie au collège de Quimper. Ce dernier avait également enseigné la physique au collège de Saint-Pol et l'hydrographie pendant l'emprisonnement de Dreppe, accusé d'incivisme sous la Révolution. Avant l'ouverture de l'école secondaire de Morlaix, Dreppe tenait dans cette ville un pensionnat et une sorte d'école préparatoire à l'Ecole polytechnique et à la Marine où il enseignait la grammaire raisonnée, les hautes mathématiques et l'hydrographie. Trente de ses élèves avaient été admis à l'Ecole polytechnique et un plus grand nombre dans les cadres de la Marine. Trobert était chargé de l'école primaire publique; il enseignait aux plus grands élèves la langue latine et les Belles-lettres. Il recevait une indemnité de 200 francs pour instruire les enfants de la Ville.

Ces deux écoles se réunirent pour former une école secondaire.

Les deux directeurs s'étaient adjoint des maîtres capables; ils surveillaient avec un soin tout spécial les mœurs

(1) L. Le Guennec : *Vieux souvenirs Bas-Bretons*, p. 181.

et la santé des écoliers. En 1812, l'école comptait 60 élèves : 30 pensionnaires et 30 externes.

*
**

En 1805, Miollis s'occupa en personne de l'établissement d'une école secondaire à *Quimperlé*. Il décida la municipalité à se procurer les ressources nécessaires par un relèvement des droits sur l'alcool et une collecte auprès des personnes aisées de la ville.

Un décret signé au camp de Finkenstein, le 11 mai 1807, autorisa la transformation de l'école primaire en école secondaire communale. La nouvelle école fonctionnait déjà depuis de 1^{er} juin 1806 sous la direction de l'abbé de Calonne, de l'Université de Paris. Prêtre fanatique, royaliste plutôt que bonapartiste, de Calonne avait été nommé à *Quimperlé* sur les instances de Mgr Dombidaud de Crouseilhès (1). Il était secondé par son frère, par l'abbé Le Nir, dont il a déjà été question à propos des écoles de presbytère, puis par Louis Singéry, précédemment instituteur à l'école primaire (2).

De Calonne fut pourvu d'un traitement de 1.200 francs; les professeurs reçurent une indemnité annuelle de 500 francs; ils se partageaient en outre la rétribution mensuelle de 2 francs par élève.

L'école fonctionnait dans l'aile orientale de l'ancienne abbaye de Sainte-Croix. Le règlement, préalablement soumis à l'évêque, fut imprimé par les soins du préfet. L'enseignement comprenait l'étude des langues française et

(1) Voir **L'écho de Bretagne**, n^{os} du 1^{er} février 1929 et suivants : **La fondation du collège de Quimperlé**.

(2) Originaire de Châlons-sur-Marne, Louis Singéry se destinait à l'état ecclésiastique lorsqu'éclata la Révolution. En 1792, la Patrie étant déclarée en danger, il s'engagea, devint officier puis quitta l'armée en 1798. Ayant épousé une Bretonne, il vint à *Quimperlé* en qualité de lieutenant des douanes. Il abandonna cette fonction pour diriger l'école primaire. L'année suivante on lui confia la chaire de professeur de latin à l'école secondaire. Après la fermeture de cet établissement, il fut nommé instituteur à Concarneau.

latine, les mathématiques, l'histoire et la géographie. En 1807, l'effectif s'élevait à 150 élèves.

Malheureusement, les dépenses (plus de 5.000 francs par an) grevaient le budget municipal. En 1809, ce budget se trouva en déficit; le fonctionnement de l'école ne pouvant plus être assuré, l'établissement fut fermé.

Les Archives départementales du Finistère (Série F.) conservent 24 cahiers de devoirs ayant appartenu à Ange Le Nir, élève au collège de Quimperlé (1). Ces cahiers, recouverts de vieux parchemins, ont été écrits de 1807 à 1809. Leur examen montre que le latin tenait une place prépondérante dans les exercices scolaires. On relève çà et là quelques notes qui n'ont rien à voir avec la langue de Virgile. Un jour, après avoir taillé sa plume d'oie, Ange Le Nir écrit la formule sacramentelle qui se rencontre en marge de nombreuses pièces d'archives : « Comme pour voir si ma plume est bonne, sans faire de tort à personne. » Dans un cahier de 1808 il a relevé la liste des 15 élèves dont se compose sa classe (la quatrième); il signale qu'il est le huitième et note que le premier de la promotion a le titre d'Empereur; le second est César; le troisième, Consul; le quatrième, Censeur;; le cinquième, Tribun; le sixième, Major. En marge d'un long devoir de latin on lit : « Je suis fatigué de travailler »; et plus loin : « Pour celui qui me regarde, m... ! » (Ici le mot fameux que Cambronne devait prononcer à Waterloo quelques années plus tard.)

Ecoles secondaires tenues par des particuliers

Avant l'établissement d'écoles secondaires communales, plusieurs maisons d'éducation particulières, nées du besoin général d'instruction, donnaient déjà un enseignement conforme aux vues du Gouvernement impérial.

(1) Ange Le Nir était cousin de Brizeux et neveu de l'abbé Le Nir.

L'arrêté du 19 vendémiaire, an XII, les autorisa à s'ériger en écoles secondaires, à condition qu'elles aient au moins trois maîtres, y compris le directeur, et un minimum de 50 élèves. Ces écoles ne recevaient ni aide ni subvention; le vingtième de la rétribution scolaire versée par les écoliers revenait à l'Etat; le chef d'institution versait en outre une taxe ou patente annuelle de 50 fr.

A *Brest*, plusieurs établissements scolaires s'érigèrent en écoles secondaires. La principale fut dirigée par MM. Quilfen, Dupont et Mollier, qui tenaient chacun une institution et qui s'étaient associés. On y faisait des cours complets de latinité, de grammaire générale appliquée à la langue française, des mathématiques, jusqu'à la géométrie descriptive inclusivement, de l'histoire ancienne et moderne, de la géographie et du dessin. En 1809, 35 élèves sortis de cette école entrèrent dans la Marine avec le grade d'aspirants; un élève fut admis à l'Ecole polytechnique.

L'établissement connu sous le nom d'« Institution Darras », fréquenté par une centaine d'élèves, se transforma en école secondaire. On y enseignait le latin, le grec, les mathématiques jusqu'au calcul différentiel et intégral, la levée des plans et la peinture des paysages d'après nature.

Le préfet Miollis s'intéressait aux écoles secondaires et les entourait de sa sollicitude, soit par des visites personnelles, soit par l'octroi de prix. Il mérita le titre d'« Ami de la jeunesse » qui lui fut donné au cours d'une fête scolaire. Accompagné de MM. Lapaquerie, sous-préfet, et Touroto, maire de Brest, il présida la distribution des prix dans l'établissement dirigé par Darras. « Un discours aussi beau qu'attendrissant », prononcé par M. Miollis, précéda la distribution des prix et des couronnes remportés par les vainqueurs. « 300 personnes furent témoins de cette touchante cérémonie. M. le Préfet, ami de la jeunesse et protecteur des talents, a pris une part active à la fête. La distribution achevée, les élèves jouèrent une

comédie en vers et exécutèrent un ballet. » L'institution Darras fut fermée en 1815.

La troisième école secondaire portait le nom d'« Institution Gouzien ». Le professeur de mathématiques y était un officier d'artillerie en retraite, le sieur Dieul. Il avait l'habitude de reprendre ses élèves en leur disant : « Cela est aussi absurde que la Vie des Saints », ou bien, « Cela est presque aussi faux que l'Evangile. »

*
**

L'école secondaire de Keralan, en *Lambézellec*, était dirigée par le sieur Laurent et fonctionnait dans un local appartenant au directeur. Elle n'était fréquentée que par des jeunes gens aisés.

Quatre professeurs, non compris les maîtres qui s'occupaient des arts d'agrément, y instruisaient 30 pensionnaires et 7 externes. Les élèves avaient un uniforme; une chapelle était attachée à l'école pour les exercices religieux des écoliers. Le prix annuel de la pension était de 600 francs; les parents devaient fournir un lit complet, des serviettes, un gobelet et un couvert en argent avec le nom gravé en toutes lettres.

L'école de Keralan possédait cette particularité que les élèves n'avaient jamais de vacances. « C'est une expérience reconnue, écrivait le directeur, que si le goût du travail se renouvelle dans un jour de repos, il se perd dans plusieurs. Nous n'admettons donc pas de vacances; nous croyons suffisants les jours de délassement consacrés par l'usage. De jeunes âmes, enlevées à toutes les distractions du monde, finissent par trouver léger le joug de leurs devoirs; donc, pas d'interruption prolongée dans les travaux de l'esprit. »

*
**

L'abbé Joachim-Marie Poulzot avait ouvert un pensionnat au vieux château de Kerouzéré, en *Sibiril*, mis

à sa disposition par la propriétaire, Mme Eon du Vieux-Chastel. L'établissement fut érigé en école secondaire. Il préparait surtout des élèves pour le séminaire (1). En 1807, il y avait 20 pensionnaires et une cinquantaine d'externes; en 1809, le nombre des pensionnaires dépassait 50.

Né en 1772 à Saint-Martin-des-Champs, l'abbé Poulzot « sans grands titres ni grades, ressentait, suivant une notice du préfet Miollis, un zèle passionné et entendu pour l'éducation de la jeunesse. » Très actif, il dispensait lui-même les premiers éléments de latinité. Secondé par sa mère, qui s'occupait du pensionnat, il surveillait avec soin l'éducation de ses élèves. Les professeurs, tous ecclésiastiques, étaient choisis par l'évêque. L'un d'eux, l'abbé Boncors, ne pouvait être donné comme modèle aux écoliers : il avait un penchant très prononcé pour l'alcool et s'enivrait souvent. Il en faisait ingénument l'aveu, mais ne réussit jamais à se corriger de ce défaut. On le gardait parce qu'il faisait sa classe à la satisfaction du directeur et des élèves.

En 1811, se trouvant trop à l'étroit dans la partie du château qui lui était réservée (la classe se faisait dans les dortoirs), l'abbé Poulzot transféra son établissement au château de Penmarc'h, en *Saint-Frégant*, habitation plus vaste et plus commode, qu'il loua à M. de Crésolles moyennant un loyer annuel de 1.200 francs. Le nombre des élèves augmenta rapidement; en 1813 on comptait 150 élèves dont 30 se destinaient à la prêtrise. Parmi ces derniers, 5 étaient âgés de moins de 16 ans; 11 avaient de 20 à 30 ans, le plus âgé avait 37 ans (2).

En 1817, l'abbé Poulzot fut nommé principal du collège

(1) Les vocations sacerdotales ont été nombreuses sous l'Empire; la plupart étaient sincères, mais le fait que les candidats ecclésiastiques échappaient à la conscription, ne fut pas étranger à certaines déterminations.

(2) G. Pondaven : **Le recrutement ecclésiastique et les écoles secondaires dans le Léon sous la Révolution.** (Bul. de la S. A., 1918, p. 62 et suivantes.)

de Quimper; il y resta deux ans, après quoi le ministre lui confia la direction du collège royal de Bourges.

*
**

Une école secondaire particulière fonctionnait à *Landerneau*; elle était dirigée par Emmanuel Pillet, curé constitutionnel. Le bâtiment (ancienne maison des Capucins), lui appartenait en propre. L'enseignement était donné par 5 professeurs à 31 pensionnaires et 39 externes. Il y avait en outre un maître d'écriture et un maître de musique.

Le règlement de 1813 porte que le réveil avait lieu chaque jour à 5 h. 30; il était suivi de la prière en commun. De 6 heures à 7 heures, étude; à 7 h. 30, déjeuner; à 8 heures, messe à l'église paroissiale. De 8 h. 1/2 à 11 heures, classe; de 11 heures à midi, étude. Le repas de midi était suivi d'une récréation. L'étude reprenait à 13 h. 30. De 14 heures à 16 h. 30, classe; de 17 heures à 19 heures, étude. On soupa à 19 heures. A 20 heures, la prière en commun était suivie d'une lecture de piété. On se couchait à 20 h. 45.

L'instruction portait sur le « Catéchisme à l'usage de l'Eglise de France », la grammaire française, la grammaire latine, la géographie, les éléments de mathématique, un abrégé de l'histoire sainte et de l'histoire ancienne et moderne. Le mercredi était jour de congé. Les récompenses consistaient en décorations, distinctions et prix. L'échelle des punitions était la suivante: privations, double travail, réclusion, exclusion.

Mgr Dombidau de Crouseilles refusait de prendre au séminaire les élèves de l'abbé Pillet parce qu'il avait prêté serment sous la Révolution. La Restauration lui retira l'autorisation d'enseigner.

Signalons encore la petite école secondaire de *Guerlesquin*, tenue par Levot et très appréciée des habitants de cette localité.

Conclusion

L'instruction secondaire, considérée comme indispensable pour relever l'ordre social, retint l'attention du Gouvernement impérial. Napoléon créa l'Université pour la mettre au service de son intérêt personnel; elle devait lui fournir l'armature dont il avait besoin pour obtenir la centralisation à outrance qui assurait son autorité.

Pour ce qui concerne le Finistère, on peut dire que nous assistons à une renaissance de l'instruction dans la classe bourgeoise. Avec ses cinq écoles secondaires communales et ses sept écoles secondaires tenues par des particuliers, notre département devait être l'un des mieux pourvus d'établissements de ce genre. Notons que ces écoles, toutes payantes, n'étaient fréquentées que par des jeunes gens appartenant à des familles aisées.

L'instruction était nettement en progrès dans la classe bourgeoise, la seule à laquelle s'intéressait l'Empereur parce qu'elle lui fournissait les fonctionnaires et les officiers nécessaires à l'administration, à l'armée et à la marine. Ces progrès, remarquons-le, furent dûs en partie à des initiatives particulières nées du besoin général d'instruction dans les milieux aisés; ils furent dûs surtout aux efforts incessants, tantôt divergents, tantôt conjugués de G. Miollis et de Mgr Dombidau de Crouseilles qui favorisèrent de tout leur pouvoir l'ouverture de nouvelles écoles.

La génération instruite dans les écoles secondaires ou les lycées de l'Empire, affirmera plus tard sa personnalité. Il convient d'y voir la source de la renaissance française qui fleurira dans notre département sous la deuxième Restauration. Brizeux, Edouard Corbière, Miorcec de Kerdanet, A. du Chatellier, Prosper Levot, Hersart de la Villemarqué, A. de Blois, Guillaume Lejean, etc., se feront remarquer dans la littérature, le folklore ou l'archéologie.

L'instruction du peuple, par contre, ne préoccupa guère

Napoléon. Son action se résume dans la loi du 11 floréal, an X, qui laissa aux familles et aux communes le soin de se pourvoir d'un local scolaire et d'un instituteur. L'Empereur était soucieux surtout de recruter des soldats robustes, ayant de bonnes jambes; peu lui importait qu'ils sachent lire et écrire. Le Gouvernement n'intervenait que pour réglementer les initiatives locales et faire associer à l'enseignement les pratiques du culte. La seule marque de faveur accordée aux écoles primaires fut l'exemption de la redevance universitaire. L'école primaire était tombée à un niveau très bas : c'était une institution privée ou communale, ce n'était pas l'école nationale rêvée par la Convention. Le budget de l'instruction publique s'élevait à la somme dérisoire de 4.250 francs.

Dans l'enseignement féminin, de sensibles progrès furent dûs aux congrégations enseignantes qui se reconstituèrent. Elles ouvrirent des pensionnats et instruisirent de nombreuses élèves. Dans les villes, elles donnèrent gratuitement l'enseignement aux fillettes indigentes.

Les écoles de presbytère suppléèrent en partie au manque d'établissements scolaires pour les garçons. A la chute de l'Empire, 244 communes du Finistère n'offraient à leurs enfants aucun moyen d'instruction. Un cinquième seulement des communes, soit 42, étaient pourvues d'une école. La plupart de ces écoles furent établies sur l'initiative et grâce aux encouragements prodigués par le préfet et l'évêque. La persévérance, la ténacité, les efforts continuels de ces deux personnalités pour secouer l'inertie des municipalités méritaient des résultats plus encourageants. Les écoles qui purent s'ouvrir ne firent généralement que végéter à cause de l'incapacité des maîtres, de l'indifférence des familles et des autorités locales; plusieurs n'eurent qu'une durée éphémère. Les guerres continuelles, la pauvreté devenue presque générale dans le département, furent aussi des obstacles à la diffusion de l'enseignement, diffusion à laquelle sont nécessaires la paix et la sécurité. En somme, l'assoupis-

sement intellectuel des campagnes continua sous l'Empire.

Bachelot de la Pilaie qui visitait le Finistère en 1815, relève l'ignorance profonde qui existait dans la population rurale : « Lorsque je parcourais la partie montagneuse du département, à peine pouvais-je trouver dans ces bourgs isolés, un homme parlant le français, si ce n'est le curé et son vicaire; même ceux-ci, me disait-on, mettaient obstacle à sa propagation pour préserver leurs ouailles de la contagion des lumières et les conserver dans leur élastique vassalité. » (1).

Pour l'ensemble de la France, la situation était moins brillante encore. Elle est exposée dans une lettre de Royer-Collard à E. Rendu en 1815 : « Quand je vois que dans certains départements, une commune seulement sur 25 ou 30 est pourvue d'une école, je déplore la destruction en masse des anciennes écoles d'avant la Révolution. » Le 27 avril 1815, Carnot écrivait à l'Empereur : « Actuellement, 2 millions d'enfants réclament l'éducation primaire. Sur ces 2 millions, les uns n'en reçoivent qu'une très imparfaite, les autres n'en reçoivent aucune. »

En résumé, Napoléon a créé l'Etat enseignant pour les facultés, les lycées et les écoles secondaires; il a fait rentrer à l'école la religion qui en était exclue depuis 1789, mais il a fait preuve d'une complète insouciance à l'égard de l'enseignement primaire.

Août 1944.

Louis OGES.

(1) Bachelot de la Pilaie : **Etudes archéologiques et géographiques**. Bruxelles, 1850.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXXII

PREMIÈRE PARTIE

Procès-verbaux des délibérations
Année 1945

	PAGES
SÉANCE DE JANVIER 1945... ..	III
Admission de nouveaux membres. — Recherches du D ^r Dujardin sur Le Gonidec. — Récompense attribuée à M. le chanoine Pérennès pour ses monographies. — Présentation d'un mémoire sur Trégourez en 1672 par M. H. Waquet. — Communication de M. Gilles de Guerdavid sur l'établissement de la ligne de chemin de fer entre Plouaret et Plouigneau. — Appel aux possesseurs de photos et dessins de l'ancien Brest.	
SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1945	IV
Admission d'un nouveau membre. — Pièce de vers de 1861 sur le tombeau d'Yves du Parc, maire de Morlaix. — Présentations de photos du vieux Quimper. — Communication de M. Waquet sur les origines de l'évêché de Cornouaille.	
SÉANCE DE MARS 1945... ..	VI
Décès du comte Louis de Carné-Marcein. — Nouvelles concernant le calvaire et le cime-	

tière breton de Maissin en Belgique. — Jacques Cartier parrain à Quimper en 1549. — Traces bretonnes dans la toponymie du Périgord. — Le barde Charles de Gaulle.

VIII

SÉANCE DU 26 AVRIL 1945... ..
Présentation du mémoire de M. R. Couffon sur sainte Triphine. — Présentation d'un article de M. P. Flatrès sur le *pays Nord-Bigouden*.

IX

SÉANCE DU 31 MAI 1945... ..
Décès de M. Raymond Delaporte et de M. Jean Salaün. — Classement d'objet mobiliers. — Communications diverses : sur la région nord-bigoudène, la famille Miollis, le nom de Gradlon, des enfants nés à Landivisiau de parents étrangers.

XI

SÉANCE DU 28 JUIN 1945... ..
Admission de nouveaux membres. — Décès de MM. Alex. Kerhuel et François Ménez. — Enquête historique sur la résistance et la libération. — Le surnom d'Alain Barbertorte. — Le menhir de Kerbiquet, en Spézet, propriété de la société.

XIII

SÉANCE DU 26 JUILLET 1945... ..
Décès de M. de Rémond du Chélas. — Lecture de mémoires de MM. Chassé et Ogès.

XIV

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1945... ..
Décès de MM. Lucien Simon, Camille Valaux et Halléguen. — Admission de nouveaux membres. — Présentation par M. Dizerbo de sa monographie de Crozon sous la Révolution. — Communications concernant la médaille de Camaret, l'église de Milizac, les calvaires de Dinéault

et de Loqueffret, l'accent tonique dans la langue bretonne.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1945... ..
Admission de nouveaux membres. — Présentation d'un article de M. R. Couffon sur *La peinture sur verre en Bretagne au XVI^e siècle*. — Communications sur l'enseignement du breton et sur la chapelle de Coatanpoudou en Melgven.

XVII

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1945... ..
Décès du révérend G.-H. Doble. — Admission de nouveaux membres. — Communications diverses. — Renouvellement du bureau.

XIX

Annexe : *Un banquet officiel à Quimper sous Napoléon III*, par Amphernet-Ansquer.

XX

Publications reçues... ..

XXII

Année 1946

SÉANCE DU 31 JANVIER 1946... ..
Décès du C^t Vince et du D^r Le Marchadour. — Communications diverses; origines de la société archéologique, répertoire de la série A des Archives départementales, le développement économique du Porzay, deux lettres inédites de Renan sur Luzel, un cahier d'écolier de 1760.

XXIV

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1946... ..
Décès de MM. François Joncour et Jean du Châtellier. — Communications diverses : les cadrans solaires du pays de Châteaulin, J.-M. de Hérédia à Douarnenez, l'or-

XXVI

ganisation de la 5^e région des antiquités archéologiques, la chapelle Saint-Michel de Saint-Rivoal.

SÉANCE DU 28 MARS 1946... ..

XXVIII

Admission de nouveaux membres. — Communications diverses : Alexandre-Fortuné de Penfentenyo (1764-1795), notes sur des personnalités du Finistère en 1808-1810, publications et brochures récentes.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1946... ..

XXX

Admission de nouveaux membres. — Décès de M. le marquis de La Ferronnays. — Communications diverses : la chapelle de la Trinité, en Plouzané, inhumation dans les cimetières des statues désaffectées, le clocher de N.-D. du Mur de Morlaix.

SÉANCE DE MAI 1946... ..

XXXI

Admission de nouveaux membres. — Eloge de Mgr Duparc. — Présentation de livres nouveaux. — Visite des fouilles gallo-romaines de Locmaria.

Nécrologie : Monseigneur Adolphe Duparc, par H. Waquet... ..

XXXIII

SÉANCE DU 27 JUIN 1946... ..

XXXIV

Admission d'un nouveau membre. — Communications diverses : classement du cimetière de Goulven, disparition de la chapelle de Saint-Conval dans la forêt du Cranou. — Exposé de M. Guilcher sur l'habitat rural à Plouvien. — Présentation du journal *Breiz Nevez*.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1946... ..

XXXVI

Admission de nouveaux membres. — Exposé

de M. P.-R. Giot sur l'anthropologie pré-historique dans le Sud-Finistère. — Compte rendu de l'excursion du 17 juillet et de la visite de la commission d'inspection des musées de province. — Présentation de brochures.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1946... ..

XXXVIII

Décès de M. Joseph Ollivier. — Admission d'un nouveau membre. — Découvertes à Malakoff (Sainte-Marine) en Combrit. — Communications de M. Louis Le Floc'h, de Pleyben, sur un menhir cannelé à Croas-Men, en Saint-Ségal; de M. G. Thomas sur les restes d'une allée couverte à Saint-Drozouarn, en Kergloff; de M. Waquet sur la légende d'Is. — Présentation de la monographie de Lothey par le P. Le Jollec et la réédition du livre de L. Delourmel, *Le Vieux Brest à travers ses rues*.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1946... ..

XLI

Admission de nouveaux membres. — Relèvement de la cotisation. — Présentation de diverses brochures. — Communications sur les deux menhirs du Moustoir, en Saint-Evarzec, les subventions attribuées aux sociétés savantes, la chapelle Saint-Jean de Crozon.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1946... ..

XLII

Décès de MM. Léon Le Berre, Sellin (de Lan-riec) et Puil. — Fixation de la cotisation pour 1947. — Présentation par M. Gestin de sa monographie de Châteaulin. — L'enseignement du breton. — Réélection du bureau.

DEUXIÈME PARTIE

Table des Mémoires

	PAGES
I. Un nouveau type de lec'h provenant du Penker, en Plozévet (Finistère), par P.-R. GIOT... ..	3
II. Un ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Landerneau au XVIII ^e siècle, par R. COUFFON.	6
III. L'instruction dans le Finistère sous le Consulat et l'Empire (1799-1815), par L. OGÈS.	18
